Robert harvij
augusta

# APOLOGIE
POVR
# CEVX DE LA RELIGION.

*SVR LES SVIETS D'AVERsion que plusieurs pensent auoir contre leurs personnes & leur creance.*

Par MOYSE AMYRAVT.



Se vendent à Charenton,
Par SAMVEL PETIT, Marchand Libraire, demeurant à Paris dans la court du Palais, à la Bible d'Or.

M. DC. XLVIII.



A
# MONSIEVR
## MONSIEVR
# SARRAV,
## CONSEILLER
## DV ROY EN SON
## PARLEMENT.



*ONSIEVR,*

*Je crains aucunement que ceux entre les mains de qui cette Apologie tombera, n'y trouuent d'a-*

*bord deux choses vn peu estranges. L'vne, qu'estant expressément dressée pour diminuer l'auersion que tant de gens ont contre nous, elle sort d'vn lieu où nous en experimentons beaucoup moins que plusieurs de nos freres ne font ailleurs, & où nous iouïssons d'vne grande paix, par la prudence & par la generosité de ceux qui nous gouuernent. L'autre, qu'estant particulierement destinée à nous rendre les Magistrats equitables dans les Prouinces, ie la vous dedie,* MONSIEVR, *qui faites partie de cét auguste Parlement, dans l'equité duquel nous auons accoustumé de trouuer du support, lors qu'on nous fait deçà delà quelques traittemens peu fauorables. Car il semble que cette sorte d'Escrits contienne quelque tacite plainte de ce qu'on a besoin de les publier. Or les plaintes ne sont pas seantes en la bouche de ceux qui en ont peu de sujet;*

*& si quelque raison nous induit à nous interesser en ce qui touche nos freres, on peut dire que nous deurions plustost nous addresser aux autheurs de leurs mescontentemens, pour leur oster les mauuaises impressions qu'ils ont contre nous, & leur en donner de meilleures. Mais i'espere pourtant,* MONSIEVR, *que quiconque prendra la peine de lire ce petit ouurage, se deliurera aisément de cét estonnement par ces considerations. Tous ceux de la Religion qui sont en ce Royaume ne constituent qu'vn mesme corps, en qui le desplaisir de chacun de ses membres est sensible à tous les autres. Comme donc il arriue au corps humain, que quelques-fois la partie où est le siege de la douleur, est fort esloignée de celle d'où sortent les gemissemens & les souspirs, & neantmoins tant s'en faut qu'on blasme en cela l'institution de la Nature, qu'on*

*admire la ſageſſe de ſon autheur, qui luy a donné ces ſentimens : ſi quelques-vns de nos freres ont occaſion de ſe plaindre en des lieux ſeparez de nous, on ne doit nullement trouuer mauuais que la communion d'vne meſme foy nous en inſpire la ſympathie. Quant à nous, bien que par la grace de Dieu nous ayons tout ſujet de nous loüer de l'equité du gouuernement ſous lequel nous viuons, nous ſçauons pourtant quelle eſt quaſi par tout l'inclination des peuples, & que ſi l'authorité ſuperieure ne la retenoit, icy comme ailleurs nous eſprouuerions le deſaduantage qu'il y a d'habiter parmy des gens mal affectionnez, quand la balance n'eſt pas eſgale. C'eſt pourquoy ſi outre la conduite de noſtre vie, dont ceux auec qui nous conuerſons ont leurs yeux meſmes pour teſmoins, nous taſchons de les informer de la pureté de noſtre creance &*

*de l'innocence de nos ſentimens, nous le faiſons & par deuoir & par intereſt. Car nous ſommes obligez de leur donner, ſ'il eſt poſſible, quelque teinture de la verité, & nous affermirons par ce moyen dauantage noſtre repos, quand ils n'auront plus cette mauuaiſe opinion de noſtre Religion, qui leur donne quelque haine couuerte contre nos perſonnes. Pour ce qui eſt de vous,* MONSIEVR, *ſoit que l'on vous conſidere en la dignité que vous poſſedez, où bien en la profeſſion de Religion que vous faites, cét Ecrit ne pouuoit eſtre mieux adreſſé qu'a vous. En ce premier eſgard c'eſt non tant vne plainte des déportemens d'autruy, ny vne iuſtification des noſtres, & de la Foy que nous ſuiuons, qu'vne action de graces que nous rendons en voſtre perſonne à cette illuſtre Cour dont vous eſtes membre, de ce que par l'authorité de ſes Arreſts,*

*elle a diuerſes fois corrigé ce qu'il y peut auoir eu d'exceſſif dans le zele des autres Iuges. En ce ſecond, s'il y a quelqu'vn des Senateurs qui la compoſent, qui deſire d'eſtre eſclaircy de la ſincerité de nos pensées, pour en eſtre d'autant plus enclin à nous rendre iuſtice aux occaſions, le credit que voſtre rare vertu vous donne entre eux, adjouſtera beaucoup d'efficace aux choſes que ie repreſente. A la verité voſtre ſinguliere ſuffiſance, & la parfaite cognoiſſance que vous auez de ce qui eſt de noſtre profeſſion, n'auoient point beſoin d'eſtre aidées de ma meditation, pour donner de bonnes opinions de nous dans les occurrences. Auſſi ne me ſuis-je nullement proposé de vous inſtruire en rien de ce qui y peut contribuer; pource que vos cognoiſſances paſſent bien loin au delà de ces reflexions toutes ſimples & populaires. Ie veux dire*

*ſeulement que voſtre nom peut donner beaucoup d'accés à cét Ouurage, vers ceux qu'il eſt expedient que nous informions plus exactement de nos creances & de nos inclinations, & que la reputation de voſtre rare probité eſt capable de nous mettre bien en l'eſprit de ceux qui pourroient auoir eſté preuenus de quelques mauuais preiugez par nos aduerſaires. Quoy qu'il en ſoit, il importe que l'on ſçache, que comme vous eſtes abſolument de meſme creance auec les Miniſtres de la Religion que vous profeſſez, dans la doctrine de la Foy, les Miniſtres ſont entierement de meſme opinion auec vous en ce qui eſt du Politic, & de l'obeïſſance que les ſujets doiuent à leurs Princes. En l'vn il eſt manifeſte que ce n'eſt pas tant le ſerment & l'obligation de vos charges, qui vous attachent, vous & ces autres Meſſieurs qui ſont de noſtre Religion*

*dans les Parlemens, au ſeruice de ſa Majeſté, que le lien de la conſcience & le genie de la Foy que nous vous preſchons, puis que vos ſentimens & les noſtres y ſont conformes. En l'autre il paroiſt que c'eſt la cognoiſſance de la verité, & non aucun intereſt de noſtre condition, comme quelques-vns ſe l'imaginent, qui nous affectionne aux dogmes que nous vous annonçons dans la matiere du ſalut, puis que vous en eſtes perſuadez comme nous, & que vous y perſeuerez ſi conſtamment, quoy qu'aucune des raiſons du monde ne vous y arreſte. Mais quand ie mettray toutes ces conſiderations à part, il me ſemble que i'ay grande occaſion d'ailleurs de conceuoir vne confiance bien certaine, que vous prendrez en bonne part ce mien deſſein de mettre voſtre nom ſur le front de ce petit labeur, & que tout le monde l'approuuera, bien*

*que les autres cauſes que i'en ay luy fuſſent entierement incognuës. C'eſt que n'euſſe-je point tant de teſmoignages de l'honneur de voſtre bonne volonté, voſtre exemplaire pieté, voſtre ſçauoir eminent, cognu dedans & dehors le Royaume, & le reſte de vos excellentes vertus, me conuieroient à donner quelque teſmoignage au public que i'en fais vne eſtime tout à fait extraordinaire. Et quand les belles & grandes qualitez que Dieu a miſes en vous, n'attireroient point ſi puiſſamment mes reſpects, cette tendreſſe d'affection dont il vous plaiſt me fauoriſer, m'oblige, ſi ie ne veux eſtre ingrat, à vous en faire vne ſolennelle recognoiſſance Receuez-là donc, s'il vous plaiſt,* MONSIEVR, *du meſme œil duquel vous auez accouſtumé de voir ſon autheur, & continuez de croire, comme vous auez fait depuis que i'ay*

*le bien d'estre cognu de vous, qu'il n'y a personne qui fasse des vœux plus ardens que i'en fais à Dieu pour vostre entiere prosperité, ny qui soit plus inuiolablement,*

MONSIEVR,

De Saumur, ce iour de Pasques 1647.

Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur,

AMYRAVT.



# ADVERTISSEMENT.

COmme i'appelle ordinairement en cette Apologie ceux de noſtre communion, les Reformez, auſſi i'employe ſouuent ces mots de Catholiques Romains, & quelquesfois celuy de Catholiques tout ſeul, pour ſignifier ces Meſſieurs de la communion de Rome. Si l'on prenoit ces termes autremét que comme des noms, par leſquels on deſigne ces deux communions differentes, & ſi l'on y auoit égard à la qualité pour laquelle ils ont eſté premierement attribuez chacun à ſon ſujet, il y auroit de la contradiction en l'vſage de ces deux appellations. Car celle de Reformez ſigni-

ſie la profeſſion de ceux qui ont repurgé la Religion de ce dont la corruption du temps l'auoit alterée. Et quant à celle de Catholique, elle fut premierement appliquée à l'Egliſe Chreſtienne, pour la diſtinguer d'auec la Iudaïque, pource que le Chriſtianiſme n'eſt affecté à aucune particuliere nation, & doit courir par tout l'Vniuers. Mais depuis on s'en eſt ſeruy pour diſtinguer les Orthodoxes d'auec les Sectaires, qui s'eſtoient ſeparez de la communion de cette Egliſe à qui le Symbole auoit, comme il y a apparence, le premier donné ce nom. Ainſi ce ſeroit mal à propos que i'appellerois les vns Orthodoxes, & les autres Reformez: pource que la Reformation preſuppoſe qu'on a degeneré de l'Orthodoxie, & ſi elle fuſt demeurée

en ſon entier en l'Egliſe, il n'euſt pas eſté neceſſaire de la reformer. Mais deſormais ce nom de Catholique a paſſé en vn tout autre vſage, & ne ſignifie rien autre choſe ſinon ceux qui font profeſſion du Chriſtianiſme, tel qu'il eſtoit en l'Europe auant la predication de Luther: comme on employe celuy de Proteſtans & de Reformez, pour denoter ceux qui le profeſſent tel qu'il eſt en la communion laquelle s'eſt ſeparée d'auec Rome. Et n'y a rien de ſi ordinaire que de voir ainſi paſſer les noms d'vne ſignification à l'autre, ny rien de ſi indifferent que leur vſage quand vne fois le temps & la couſtume en ont authoriſé le changement. I'appelle donc Meſſieurs de l'Egliſe Romaine Catholiques, comme pluſieurs honneſtes gens d'entre-eux

nous nomment ceux de la Religion ; & ne ſeroit pas raiſonnable que ny eux ny moy tiraſſions auantage de ce reſpect ou de cette ciuilité, pour le fonds de la Controuerſe. Pleuſt à Dieu que nous ne fuſſions en diſpute que des noms: ceux qui ſont de bon ſens ont toûjours remarqué qu'ils ne font du tout rien aux choſes.





# APOLOGIE POVR CEVX DE LA RELIGION.

*Sur les ſujets d'auerſion que pluſieurs penſent auoir contre leurs perſonnes & leur creance.*

---

## *DESSEIN DE L'OVVRAGE.*

BIEN que par la grace de Dieu, & par la bonté de nos Rois, noſtre condition ſoit merueilleuſement differente de l'eſtat auquel eſtoyent les Chreſtiens autrefois, lors que Iuſtin Martyr & Tertullian écriuirent leurs Apologies, ſi ne laiſſons nous

pas d'estre necessitez par l'auersion que beaucoup de gens ont contre nous, d'entrer en quelque iustification de nos deportemens & de nostre creance. Car il est bien vray que nous viuons en paix soubs la protection des Edicts de nostre Souuerain, & que la Reine sa mere, depuis qu'elle a le gouuernement de l'Estat entre les mains, a tousiours de sa grace declaré qu'elle vouloit qu'ils fussent ponctuellement entretenus. Nosseigneurs de son Conseil secondent ordinairemēt ses bonnes intentions, & nous aurions tort si nous ne recognoissions qu'en diuers lieux la douceur & l'equité des Gouuerneurs, & la iustice des Magistrats nous donnent plus de sujet de nous loüer d'eux, que de nous plaindre de la seuerité de leur conduite. Comme la Noblesse a d'ordinaire les sentimens éleuez & genereux, il y en a grand nombre de cette condition, qui sans s'arrester à la differēce des religions, estiment l'honneur & la vertu par tout où elle se rencontre. Et generalement en toutes sortes de professions il se trouue par tout d'honnestes gens, que non seulement la diuersité de la creance n'empes-

che pas de viure auec nous ciuilement; mais de la bonne volonté de qui nous pourrions bien nous asseurer dans les occurrences les plus importantes. Mais neantmoins il ne se peut pas nier qu'il ne se rencontre quantité d'occasions, où le traittement que nous receuons de la part de quelques-vns de ceux à qui l'administration des choses publiques a esté commise, porte des marques indubitables de la mauuaise disposition de leurs esprits en nostre endroit. De sorte que les bonnes volontez de sa Majesté, qui sont comme autant de douces & fauorables influences, qui deuroient se respandre en toutes les parties du Royaume où nous en auons besoin; sont interceptées auant qu'elles viennent iusques à nous, ou au moins tellement alterées & debilitées par la mauuaise constitution des esprits par lesquels elles ont à passer, qu'elles ne produisent pas à beaucoup prés tous les effets ausquels elles sont destinées. En effet, soit qu'il s'agisse des choses qui nous ont esté octroyées par les Edicts, nous trouuons assez souuent des difficultez tres considerables à les obtenir, & mesmes quelques-

fois des oppositions & des embarras qui nous sont entierement insurmontables. Soit qu'il s'agisse de celles qui peuuent estre communes à tous les sujets du Roy, la difference notable qu'on y met à nostre desauantage entre les Catholiques Romains & nous, en vne infinité de rencontres, est vne preuue trop authentique de la haine que nous portent quelques-vns de ces Messieurs, à qui la puissance souueraine a remis la dispensation de quelque partie de son authorité. Quant à ce qui regarde les peuples en general, comme ils ont accoustumé d'estre plus extremes en toutes choses, & de se laisser emporter à leurs mouuemens auec moins de circonspection, ils descouurent pour la pluspart, où les occasions s'en presentent, vne si mauuaise inclination contre nous, que sans la protection de sa Majesté, & l'authorité des Gouuerneurs, & la retenuë des Magistrats, nous aurions sans doute beaucoup à souffrir de ce costé là. Or sçauons nous fort bien qu'apres la bonne Prouidence de Dieu, qui tient les cœurs des Grands & des petits en la main, le plus efficace remede que nous puissions appor-

ter à ce mal, defpend de noftre patience, & de la tranquilité de nos efprits. Neantmoins, n'eftant aucunement à prefumer qu'en des hommes en qui l'on void d'ailleurs tant de belles propenfions à l'equité, il fe rencontraft de fi mauuaifes difpofitions en ce qui nous concerne, s'ils n'eftoient imbus de fort finiftres prejugez contre nos perfonnes, & contre la Religion que nous profeffons, il eft toûjours iufte & raifonnable, & mefmes aucunefois abfolument neceffaire, que nous tafchions de les informer autrement. Et quoy que depuis vn peu plus de cent ans qu'il y a qu'on commence à parler de nous en ce Royaume, nous ayons effayé de le faire par vne infinité d'efcrits de differentes façons, fi eft-ce que le mal ne fe gueriffant point entierement, & mefmes fe renouuellant de temps en temps en diuers fymptomes, i'ay creu qu'il ne feroit pas inutile que ie contribuaffe auffi quelque chofe de ma part à le diminuer. Ce n'eft pas que ie doiue auoir cette opinion de moy que ie puiffe produire quelque chofe, ou qui n'ait point efté dite par ceux qui nous

ont deuancez, ou qui ſortant de ma plume puiſſe auoir plus d'efficace que la leur ne luy en a peu donner. Il eſt ſorty par le paſſé tant de beaux trauaux en lumiere, qui pouuoient ſeruir à ce deſſein, ſoit qu'on y regarde la profondeur du ſçauoir, ou l'excellence de l'éloquence, que ce ſeroit trop de preſomption à moy ſi ie me propoſois ſeulement de les égaler. Mais comme c'eſt vn precepte de medecine, quand on s'eſt pris à traitter vn mal, de n'abandonner pas ſa methode, encore qu'elle ne produiſe pas tout l'effet que l'on deſire, pourueu qu'elle ſoit fondée en bonne raiſon; auſſi eſt-ce vne pratique de la prudence, de ne deſiſter pas d'inculquer les meſmes choſes à des eſprits preoccupez, encore qu'on n'y reüſſiſſe pas entierement, pourueu qu'elles ſoient conformes à la verité, & propres à les deſabuſer de leurs opinions anticipées. Ioignez à cela que les Liures ont leur temps, & que pluſieurs qui ont eſté bien receus au ſiecle paſſé, ſont en ceſtuy-cy quaſi peris de la connoiſsāce des hommes; ſoit que le changement qui arriue quaſi iournellement au langage, nous

dégouste des Escrits en qui nous voyons trop de marques du stile de nos ayeuls, ou qu'il y ait à cette heure quelque air en la façon non seulement de s'exprimer, mais de conceuoir les choses mesmes, qui leur donne plus d'agréement & de lumiere qu'elles n'en auoient auparauant. Pour moy, bien que ie ne sois pas de ceux qui se plaisent extremement aux choses nouuelles, & que quand ie ne le dirois pas, i'ay peur que mon elocution ne fasse que trop paroistre que ie ne m'applique pas beaucoup à la lecture des Autheurs qui ont donné à nostre langue la delicatesse & les ornemens dont les esprits polis font maintenant tant de cas ; i'espere pourtant dresser cette Apologie de telle sorte, qu'on ne pourra pas dire que ce ne soit qu'vne simple repetition de ce que les autres ont déja mis en auant. Car ce n'est nullement mon intention d'entrer dans l'examen de ces Controuerses de religion qui exercent les Chrestiens depuis vn si long-temps, & qui bien souuent ont esté traittées de telle maniere, qu'elles ont fait vn effet tout contraire à celuy que ie me propose icy : pour ce

que ie desire reconcilier tant que ie pourray les volontez des hommes à ceux de nostre profession, au lieu que le plus ordinairement ces contestations les irritent. Et puis, c'est vne mer dont vn dessein de si petite estenduë qu'est le mien, ne sçauroit trouuer ny la riue ny le fonds. La subtilité des raisonnemens y surpasse bien souuent la portée des esprits du peuple: la multitude des allegations dont chacun des deux partis a accoustumé d'appuyer son sentiment, requiert plus de temps à les examiner que les occupations des Magistrats ne leur permettent d'y en donner: & enfin, la passion qui se mesle par tout sous l'apparence du zele, & le desir de vaincre qui l'emporte assez souuent pardessus l'amour de la verité, met en ces disputes tant de tenebres & de confusion, qu'auant que ceux de l'authorité de qui nous dependons ayent peu venir à bout de les demesler, les fascheuses opinions dont ils ont l'esprit saisi, produisent vne infinité d'effets à nostre dommage. Il y pourroit auoir vn moyen de resoudre ces difficultez, qui requerroit beaucoup moins de temps, & dont le succez seroit

incomparablement plus certain & plus fauorable. C'eſt que les principales & plus fondamentales creances du Chriſtianiſme nous eſtant communes à l'Egliſe Romaine & à nous, il ne faudroit que voir dans les choſes dont nous diſputons, ce qui s'accorde auec ces principes, & ce qui ne s'y accorde pas, comme on fait lors qu'il eſt queſtion de decider ce qui pourroit eſtre douteux dedans les autres ſciences. Car puis que iamais vne verité ne choque l'autre, au lieu que le menſonge ſouuent ſe ruïne ſoy-meſme, & ne s'ajuſte iamais auec la verité; ce qui ſe trouueroit contreuenir aux dix Commandemens de Dieu, à la priere de noſtre Seigneur, & au Symbole de ſes Apoſtres, deuroit eſtre tenu ſans difficulté pour rejettable, puis que nous receuons pour diuines & veritables ces formules de la creance de tous les Chreſtiens. Mais on s'eſt engagé ſi auant dans cette autre maniere de diſputer par authoritez & par teſmoignages, tant des anciens que des modernes, qu'il n'eſt pas aiſé de s'en retirer. I'ay donc intention de monſtrer par vne voye beaucoup plus courte, que ſoit qu'on nous regarde

comme des hommes, & dans les deuoirs ausquels nous sommes obligez les vns enuers les autres entant que tels; car c'est la premiere chose qui doit venir en consideration; nous ne meritons nullement l'auersion que tant de gens ont contre nous. Soit qu'on nous considere comme François, & sujets d'vn mesme Prince auec tous les autres habitans de cét Empire, il y a quantité de raisons pourquoy nos plus grands ennemis deuroient vser de toute sorte d'equité & de iustice en nostre endroit. Soit enfin qu'on ait esgard à la qualité de Chrestiens que nous portons, on ne nous sçauroit haïr pour le Christianisme tel que nous le croyons, sans pecher contre la loy de Christ, & la charité de son Euangile. Or comme mon dessein, & mon deuoir, & mon inclination encore me portent à deduire tout cela sans aucune passion, i'espere que ceux entre les mains de qui cette Apologie tombera, n'en apporteront point non plus que moy à lire ce que i'escriray pour la iustification de nos Eglises.

# SECTION I.

*Que ſi on conſidere ceux de la Religion dans les deuoirs auſquels ils ſont obligez enuers les autres entant qu'hommes, ils ne ſont dignes de l'auerſion de qui que ce ſoit.*

POur commencer par la premiere de ces choſes, l'homme a ces deux qualitez qui le diſtinguent d'auec tous les animaux, qu'il eſt premierement raiſonnable, & puis apres politique; ce qui vient en conſequence de la raiſon: c'eſt à dire, qu'il vſe d'intelligence en ce qu'il entreprend de faire, & s'y porte par la connoiſſance qu'il a de la nature de ſes objets; & qu'il eſt propre à la ſocieté, & deſtiné par la nature à viure en la compagnie des autres hommes comme luy. On ne ſçauroit donc raiſonnablement rien deſirer de nous en cét eſgard, pour nous rendre dignes de l'humanité & de la bonne volonté de tout le monde, ſinon

qu'en ce qui regarde les ſentimens & la creance, nous ne tenions & n'enſeignions rien qui deſtruiſe les loix de la vertu morale, de laquelle tous les hommes ſont capables par l'vſage de la raiſon ; ny qui corrompe cette inclination que nous deuons tous auoir à entretenir vne iuſte ſocieté auec ceux auec qui nous auons à viure. Et pour ce qui concerne la pratique de ces loix de la vertu, & notamment l'exercice de l'equité & de la iuſtice, qui eſt la baſe & le lien de cette ſocieté: On ne doit non plus requerir de nous, pour eſtre dignes de l'amitié des autres hommes, ſinon que nous conduiſions noſtre conuerſation de ſorte qu'on ne puiſſe nous accuſer de faire le contraire de ce que nous enſeignons. Or pour ce qui eſt de noſtre creance, quel que ſoit le reſte de la doctrine que nous embraſſons en matiere de Religion, tant y a que les enſeignemens moraux que nous donnons à ceux de noſtre profeſſion pour modele de leur vie, n'ont iamais eſté blaſmez par nos plus grands & plus enuenimez aduerſaires, de heurter le moins du monde contre les principes de la vertu. Nos gens ont

fait des recueils des opiniōs des Casuistes, où ils ont ramassé quantité de choses qui semblent contrarier aux sentimens d'vne bonne conscience, & corrompre les semences de l'honnesteté, & de la pudeur, & des autres bonnes qualitez que la nature met en nous. Ces Messieurs de la communion de Rome, qui tiennent le party de l'Vniuersité de Paris contre les Iesuites, ont publié leur Theologie morale, & diuers autres lieux communs de leurs opinions, où ils les flestrissent du blasme d'enseigner vne infinité de choses contre les loix diuines & humaines, & qui ouurent la porte toute large à la fraude, à la perfidie, à la vengeance, à l'auarice, & à la dissolution. Mais quant à nous, quoy que nous ne manquions pas de mauuais amis, qui ne nous espargneroient pas s'ils trouuoient quelque chose à reprendre en nous en cette matiere, si est-ce que iusques à cette heure il ne s'en est trouué aucun qui ait eu assez de hardiesse pour nous imputer rien de tel. Et veritablement on ne le sçauroit faire sans vne extreme impudence, & contre toute apparence de raison. La Parole de Dieu estant de tous

les Liures du monde celuy qui ſans comparaiſon eſt le plus propre à former les hommes à toutes choſes dignes de loüange,nous l'auons expreſſement tournée en langue vulgaire, & la mettons entre les mains meſmes des petits enfans, afin que toutes ſortes de perſonnes y apprennent de bonne heure en quoy la vraye vertu conſiſte,& quels ſont les vrais motifs qui nous y doiuent porter. Les Predicateurs d'entre nous ſement tous leurs propos particuliers, & toutes leurs actions publiques d'enſeignemens de meſme nature, & bonne partie des leçons qu'ils font dans les Academies, ont cette matiere pour ſujet. Sur tout ils ne concluent iamais leurs predications que par des exhortations à mener vne vie où toutes bonnes qualitez reluiſent, & ne traittent aucune doctrine, pour ſublime qu'elle puiſſe eſtre, ou pour debatuë qu'elle ſoit entre les Catholiques & les Reformez, qu'ils ne ramenent aux inſtructions qui ſeruent à mener vne vie honneſte, & d'où ils ne tirent quelques aiguillons capables d'y exciter les affections de leurs auditeurs. Outre la lecture de la parole

de Dieu, & l'vſage de la Predication, le monde, par maniere de dire, eſt remply de liures que nous auons faits pour expliquer en quoy la vraye vertu eſt recommandable, quels ſont les commandemens que Dieu nous en a donnez : quelles les eſperances qu'il propoſe à ceux qui s'y adonnent : quelles les menaces qu'il fait à ceux qui la meſpriſent, & combien la doctrine de l'Euangile a adjouſté de poids à ce que la Loy nous en enſeignoit auparauant. Et ce que i'ay dit de la vertu morale en general, ſe peut dire en particulier de l'exercice de la Iuſtice, de laquelle deſpend la conſeruation de la ſocieté : Car il n'y a deuoirs de maris enuers leurs femmes, ny de femmes enuers leurs maris, ny de peres enuers leurs enfans, ny de bons enfans enuers leurs peres, que nous ne propoſions, & que nous ne repreſentions ſans ceſſe à tous ceux qui les doiuent pratiquer. Il n'y a ny humanité & equité des maiſtres enuers leurs ſeruiteurs, ny reſpect & obeïſſance des ſeruiteurs à l'endroit des maiſtres, à quoy on n'induiſe perpetuellement parmy nous ceux en qui il ſe rencontre de telles

relations. Il n'y a aucun entre nous, de quelque condition que ce puiſſe eſtre, qui ſoit ſujet aux Magiſtrats, aux Gouuerneurs,& generalement à tous ceux en qui il y a quelque degré de ſuperiorité, à qui on n'enjoigne & tres-expreſſément & continuellement de ne rien oublier de la reuerence & de l'honneur qu'on doit à ceux qui ſont en ces charges, & à qui on ne donne à entendre qu'elles ſont de l inſtitution de Dieu. Il n'y a qui que ce ſoit à qui on ne faſſe cognoiſtre qu'à cauſe de cette inſtitution, ce ne doit pas ſeulement eſtre la crainte de la vengeance, qu'ils ont toute preſte en la main contre ceux qui meſpriſent leur authorité, mais principalement le mouuement de la conſcience, pource que Dieu le veut ainſi, qui nous porte à obeïr à leurs ordonnances, quand l'honneur de Dieu & le ſalut eternel de l homme n'y eſt point intereſſé. Il n'y a perſonne entre nous qui porte la qualité de Magiſtrat, ou en qui la Puiſſance ſouueraine ait imprimé quelque charactere de ſa grandeur, à qui on ne repreſente par la parole de Dieu, quelle eſt la façon dont les Superieurs ſe doiuent comporter en-

enuers leurs inferieurs, & particulierement comment ils doiuent rendre la iustice vniuersellemēt à tous, sans acception de personnes, & sans autre consideration que celle de la verité, de l'equité, & du droit. Enfin il n'y a ny petit ny grand dans nostre profession, qui ait ou commerce ou liaison auec vn autre, ou parenté, ou alliance, ou voisinage, ou communication, qui ne soit iournellement incité à rendre à chacun ce qui luy appartient, & à mettre en vsage en toutes choses cette regle de charité, de ne point faire à autruy sinon ce qu'il voudroit qu'on fist à luy-mesme. Et pource que c'est par l'vnion & par la bonne intelligence que les societez se maintiennent, & qu'au contraire c'est la discorde & la diuision qui les perd, il n'y a aduertissement qui resonne si souuent en nostre bouche, ny qui remplisse si vniuersellement toutes les actions publiques & les entretiens particuliers de ceux qui ont la charge de nous enseigner, que celuy de conseruer inuiolablement la paix auec ses prochains, & de relascher & beaucoup de ses passions, & beaucoup de ses interests, afin de l'entretenir auec tout le monde. Ie

diray encore quelque chose dauantage. Tant s'en faut qu'on ait aucune occasion de haine à l'encontre de nous, comme si nostre creance estoit pour renuerser ou la iustice, qui soustient la societé, ou les autres vertus morales, qui conuiennent à l'homme entant qu'il est doüé de raison, que nos Eglises ont fait certains reglemens, & estably certaines sortes de censures, qui nous obligent à vne plus grande integrité de vie, que les autres n'y sont obligez par les loix communes sous lesquelles nous viuons. Car les loix publiques n'ont autre esgard sinon à ce que la societé ne soit point manifestement violée, ny par l'adultere, ny par le meurtre, ny par le larcin, ny par les autres crimes esclattans, dont on à tousiours creu que l'impunité tire necessairement apres soy la ruïne de la Republique. Quant aux autres choses ou ny le particulier, ny le public ne semble pas estre si notoirement endommagé, les Magistrats n'ont point accoustumé d'en prendre cognoissance, & quelques-vns mesmes d'entr eux ne font point de difficulté de s'y laisser quelquefois aller : au lieu que nous auons parmy

nous vne Discipline qui deffend les ieux qui sont purement de hazard, comme derogeans au respect qu'on doit à la diuine Prouidence, & à l'excellence de l'homme, à qui la prudence & l'industrie a esté donnée pour conduite & pour moderatrice de toutes ses actions. Elle ne souffre ny les comedies, ny les mommeries, ny les danses, pource qu'elle a creu que ce sont choses indignes de la grauité des gens sages, qui peuuent mesme effleurer ou corrompre tout à fait la pudicité de l'vn & de l'autre sexe, & qui au preiudice de ce que chacun doit aux choses de sa vocation, tirent auec elles vne manifeste perte de temps. Elle a mesme reglé iusques à la superfluité des habillemens, comme si c'estoit chose contraire à la modestie, & qui nourrist & fomentast l'inclination à la vanité. Et afin que les reglemens de cette discipline ne demeurent pas inutiles par l'inexecution, nous auons estably des Consistoires, composez des Ministres & des plus sages de ceux de nostre Communion sous la qualité d'Anciens, pour ordonner des reprehensions, des satisfactions, & des peines Ecclesiastiques qu'il faut appliquer à ceux

qui sont tombez en quelqu'vne de ces fautes, dont les Magistrats ne cognoissent point. Ce qui est pour reduire la vie des Reformez à vne vertu plus exacte & plus circonspecte que ne porte l'education & l'institution des autres, qui n'ont autre regle de leur conduite que la crainte des supplices qui sont infligez par les Loix. Or est-ce sans doute vn fort bel ordre, que les Politiques loüent, & qu'ils accomparent aux plus vtiles Constitutions des Republiques les mieux policées, telle qu'estoit à peu pres la Censure entre les Romains.

*Bodin. liu. 6. de la Rep. ch. 1.*

Pour ce qui regarde la pratique de la vertu, quelque creance que l'on tienne au fait de la Religion, il n'y a personne qui ne sçache qu'elle est tousiours bien loin au dessous des loix qu'on fait pour nous y former, & des instructions qu'on nous y donne. Ceux qui en establissent les reglemens estans vuides de passions & d'interest pendant qu'ils y vacquent, n'ont rien qui les empesche de voir en leur naturel l'honnesteté des choses loüables. Et quād ils en ont formé en leur entendemēt la plus belle idée qu'il se peut, ils la representēt toute

telle qu'ils l'ont cõceuë, de ſorte que d'ordinaire il n'y a rien de ſi beau que les leçons que les Philoſophes en font, ny que les conſtitutions que les Legiſlateurs en ordonnent, ou qui en ſont dreſſées par ceux à qui les Republiques donnent l'intendance des bonnes mœurs. Mais lors qu'il eſt queſtion de les reduire à l'vſage, tant s'en faut que le commun des hommes, qui n'a pas accouſtumé d'eſleuer ſes penſèes ſi haut, & qui ne ſe repreſente pas la forme des belles choſes ſi excellente, reſponde parfaitement en ſa conuerſation à toute l'integrité des bonnes loix, que meſmes ces grandes & genereuſes ames, que Dieu a faites pour donner des exemples au genre humain, n'égalent pas de leurs actiõs tout ce qu'ils en ont conçeu en la penſée. Car quand il faut venir aux choſes particulieres où nos intereſts ſont meſlez, nos paſſions ne manquent iamais à s'émouuoir, & c'eſt merueille ſi elles ne corrompent la ſincerité du iugement que nous faiſons de ces belles idées de l'honneſteté & de la iuſtice, lors que nous les conſiderons ſans eſmotion. Il eſt bien vray que cette inclination que nous auons

naturellement à la societé, aideroit beaucoup à nous duire à la vertu, si nous auions tousiours à conuerser auec des gens qui l'aimassent. Car leurs exhortations nous y porteroient, & comme l'homme se forme volontiers à l'imitation de ce qu'il void faire continuellement, ainsi que ceux qui se pourmenent au Soleil se colorent sans y penser, nous tirerions sans doute insensiblement, mesmes sans exhortation, vne belle teinture de l'honneur, de la continuelle frequentation des gens de bien, & de la veuë des bons exemples. Mais pource qu'il arriue qu'il y a tousiours au monde plus grand nombre de vicieux que de vertueux, & qu'outre l'imitation, à laquelle nous sommes enclins, nous auons naturellement vne fort violente pente vers le vice; sous quelque belle discipline que les hommes soient esleuez, quelques belles institutions que l'on fasse pour leur faire prendre le ply de l'honnesteté & de la vertu, ils se trouuent toûjours fort esloignez des preceptes qu'on leur en donne. Neantmoins il n'y a gueres de gens si peu versez en la cognoissance des choses passées, ny si peu attentifs à la con-

ſideration des preſentes, qui ne recognoiſſent qu'autresfois ceux de noſtre profeſſion auoient en cét eſgard vn merueilleuſement grand aduantage pardeſſus leurs concitoyens, & que maintenant encore nous n'auons point ſi fort degeneré que pour cela nous en meritions la haine publique. En la naiſſance de nos Egliſes en ce Royaume, & pluſieurs années depuis, il ne s'entendoit entre nous ny blaſpheme contre Dieu, ny meſdiſance ou iniure contre les hommes. Les propos ſales & les chanſons laſciues en eſtoient bannies abſolument; c'eſtoit choſe rare que de voir ceux de noſtre Religion frequenter les cabarets, & les autres lieux, ou de berlan, ou de diſſolutiõ; & s'il eſtoit arriué à quelqu'vn de mettre le pied en ceux que la paillardiſe auoit diffamez, on le tenoit cõme vn monſtre. La rondeur, l'integrité, la bonne foy, la ſincerité eſtoiẽt choſes ſi ordinaires & ſi populaires parmy nous, qu'il n'y auoit pas à beaucoup prés tãt de loüange & de recommandation à les pratiquer, que d horreur & d'execration à encourir, ſi on ne les faiſoit pas aſſez clairement reluire en toute ſa vie. La charité

y estoit si exemplaire, notamment où il estoit besoin de soulager les pauures & les souffreteux, qu'il sembloit quasi qu'on ne possedast rien en particulier, & qu'à l'imitation des premiers Chrestiens, chacun pensast que si Dieu luy auoit donné du bien, il l'en auoit plustost estably dispensateur pour la commodité d'autruy, que seigneur & possesseur pour ses propres auantages. La simplicité des habillemens estoit la marque exterieure de la modestie interieure du cœur, & generalement toute la conuersation de nos ayeuls estoit pleine d'instruction & d'éducation, mesmes à leurs propres aduersaires. Au commencement à la verité, lors que la rigueur des mauuais traitemens obligeoit nos peres à faire leurs exercices de pieté la nuict, ou en des lieux cachez & reculez de la cognoissance des autres hommes, quelques-vns leur ont imputé d'y commettre des actions qui à peine se feroient entre les barbares. Mais quand on en a voulu prendre cognoissance, ou bien qu'on leur a donné la liberté de paroistre à la veuë du monde, la calomnie mesme a eu quel-

que honte de les en auoir accusez. Et pour eux, outre le tesmoignage de leur bonne conscience, qui leur estoit vn inuincible rempart contre ces horribles accusations, ils se sont consolez en la conformité qu'ils y ont euë auec les premiers Chrestiens, que les Payens ont autresfois voulu diffamer des mesmes crimes. Maintenant comme personne ne nous met sus de si atroces & de si épouuentables actiõs, aussi aduoüons nous franchement que nous ne meritons pas toute la loüange qui est deuë à la vie de nos predecesseurs. Car encore que nous ne le puissions faire sans qu'il nous en reuienne de la honte, si faut-il pourtant recognoistre que nous sommes beaucoup décheus de nostre ancienne pureté, & qu'il ne se void que trop ordinairement parmy nous des exemples de tous les vices qui ont la vogue dans le siecle. Ie ne sçay si i'en dois accuser la commune condition de toutes les choses du monde, qui ne se maintiennent iamais constamment en vn estat; ou si nostre frequentation s'estant renduë plus ordinaire & plus familiere auec ceux qui font profession de viure plus licentieusement, no-

ſtre conuerſation s'eſt alterée par leurs exemples. Tant y a que noſtre lumiere a ſouffert vn grand obſcurciſſement, & que ſi on compare noſtre eſtat preſent auec celuy des temps paſſez, peu s'en faut que ie ne die qu'en beaucoup de choſes, & en beaucoup de lieux à peine ſommes nous recognoiſſables. Neantmoins ſi on ne nous compare point auec nos peres, en quoy ſans doute nous auons du deſauantage tant & plus, mais qu'on nous conſidere ſeulement du meſme œil dont on regarde la plus-part de ceux qui ſont en la communion de Rome, il n'y a perſonne ſi peu équitable qui eſtime que noſtre vie nous rende indignes de l'affection des honneſtes gens. Car au moins on n'entend point entre nous ces execrables blaſphemes contre la Diuinité, que nous voyons auec beaucoup de douleur demeurer impunis en diuers lieux, pourueu que ceux qui les commettent au veu & au ſçeu de tout le monde, ie ne diray pas aillent à la Meſſe vne fois l'an, car on ne s'enquiert pas s'ils y aſſiſtent, mais ſeulement qu'ils ne viennent point au Preſche auec nous. Et ne pouuons aſſez nous eſ-

merueiller que s'il est arriué à quelqu'vn de nostre Profession de laisser eschapper quelque parole inconsiderée, qui se puisse mal interpreter contre son intention, comme si elle auoit esté dite au des-honneur de la Bien-heureuse Vierge, ou des autres Saincts de Paradis, les Magistrats inferieurs prononcent incontinent allencontre d'eux des iugemens si rigoureux, qu'il faut que les Parlemens les corrigent; & que cependant en la presence mesme de ceux qui sont en authorité, on vomisse impunément contre Dieu & contre nostre Seigneur Iesus des horreurs qui font fremir iusques à ceux qui ne sont pas fort sensibles à ce qui est de leur gloire. S'il y a des débauchez en nostre profession, cõme il n'y en a sans doute que trop, au moins faut-il qu'ils essayent de l'estre en cachette, & que leurs dissolutions ne puissent estre conuaincuës; au lieu que nous en voyons ailleurs qui font trophée de leurs vices, & qui prennent à grande gloire qu'on les tienne pour bons compagnons. S'il y a quelqu'vn de nostre nombre que le Magistrat soit obligé de chastier par la seuerité des loix publiques, cela arriue

pourtant aſſez rarement, quoy qu'il y en a beaucoup qui ne nous ſont pas ſi fauorables, que de vouloir conniuer à nos fautes, s'il nous arriuoit d'en faire qui fuſſent dignes de leur chaſtiment. Il reſte encore entre ceux de la Religion quelque choſe de cette ancienne charité, que nos peres auoient pour les pauures, au moins pour ne permettre pas, s'il eſt poſſible, que ceux qui ſont neceſſiteux ſoient obligez de mandier. Si meſmes les pauures de profeſſion contraire ne trouuoient en nous de l'humanité, nous ne les verrions pas en foule aux portes de nos maiſons & dans les entrées de nos Temples; au lieu que ſi les noſtres auoient eſté reduits à cette neceſſité de queſter par les maiſons, & aux veſtibules des Egliſes, il y a des lieux où tant s'en faut qu'ils trouuaſſent les entrailles des hommes ouuertes, que ce ſeroit beaucoup s'ils ſe pouuoient retirer ſans autre mécontentement que d'eſtre tout ſimplement eſconduits. Enfin, lors que quelque diſette extraordinaire preſſe ceux qui ont le ſoin de l'adminiſtration des Hoſpitaux, ils trouuent ſelon nos facultez, & au de là de nos facultez, nos bourſes

ouuertes pour leur ſoulagemenr ; au lieu qu'en diuers endroits, s'il y a quelque miſerable de noſtre profeſſion qui n'ait point de retraitte ailleurs, il y a toutes les peincs du monde à obtenir qu il ſoit recueilly en ces lieux publics, & quand il y eſt, il n'y a moyen de le garentir de la perſecution qu'on y fait à ſa conſcience. Ie ſçay bien que cela ne ſe fait pas vniuerſellement par tout, & qu'en quelques-vns nous rencontrons plus de debonnaireté, & ne mets pas cela en auant, n'y par forme de plainte contre ceux qui ſe monſtrent plus rigoureux, ny pour offenſer l'eſprit de perſonne. Ie ſerois marry que ces propos, qui ſont deſtinez à diminuer la haine que beaucoup de gens ont contre nous, en irritaſſent aucun par quelque parole inconſiderée ; ie veux ſeulement dire que la condition des choſes humaines eſtant telle, qu'il n'y a pas moyen de preſeruer ny l'vne ny l'autre profeſſion de quelque corruption dans les bonnes mœurs, nous ne meritons pas en cét égard d'eſtre haïs de ceux dont les deportemens n'ont point d'auantage pardeſſus les noſtres. Car quand ie diray que dans l'ordre de la Nobleſſe, & de ceux

qui frequentent les Cours des Roys, nous auons dans ce peu qui nous en reste des exemples d'vne tres-haute & tres-eminente vertu : que dans ce petit nombre de Magistrats que nous auons dans les Cours Souueraines & inferieures, il y a des personnages d'vne droiture rare & singuliere, au iugement mesme de leurs ennemis; que dans la condition des Ministres il y a de l'honnesteté, de la circonspection & de la retenuë, à laquelle quelques-vns d'entre les Ecclesiastiques ne voudroient pas eux mesmes se comparer; & que parmy ce qu'on appelle le peuple, quoy que celuy de nostre professiõ ait beaucoup degeneré de la pureté de ses ancestres, si ne sõmes nous pas encore absolument reduits à l'égalité, ie m'asseure qu'aucun ne m'accusera d'auoir auancé vne proposition temeraire. On oit encore souuent de la bouche de nos aduersaires des tesmoignages semblables à ceux dont les Chrestiens se vantent dans Tertullien ; *Caius Seius est homme de bien, & n'y a rien à redire en luy ; sinon qu'il fait profeßion du Christianisme :* C'est dommage, dit-on, dequoy vn tel est Huguenot ; car d'ailleurs c'est vn parfaite-

ment honneste homme. Partant puis que nous ne dissipons point la Republique par nos crimes, que nous ne gastons point nos prochains par les mauuais exemples de nos actions, & que mesme nostre discipline & nos institutions peuuent contribuer quelque chose à la correction des vices qui deshonorent la vie des hommes, & qui incommodent leur societé, soit pour en arrester le courant, ou pour empescher au moins qu'elle n'en soit entierement inondée, ie conclus que nous deurions receuoir de toutes sortes de personnes plus de preuues de leur bonne volonté, & particulierement de nos Superieurs vn traitement sans passion, en ce qui est de l'vsage de leur puissance. Tellement que s'ils nous y tiennent quelques rigueurs que les autres n'esprouuent pas, il y a en cela vn assez notable manquement contre les droits communs que la nature & la raison ont establis entre les hommes. Car quant à ce qui est de nos sentimens en la matiere de la Religion, c'est vne chose qui doit estre mise tout à fait à part. Nous verrons cy-dessous, Dieu aydant, que ny pour ce que nous en croyons, ny pour ce que

nous n'en croyons pas, nous ne meritons nullement qu'à cette occasion l'on nous traite moins fauorablement que les autres. Mais quels qu'ils soient, ie dis qu'ils ne doiuent nullement venir en consideration, soit pour nous priuer des bons offices de la commune humanité, ou pour peruertir nostre droict en l'administration de la Iustice. Le premier droict de tous est celuy de la Nature: c'est le fondement sur lequel les autres sont edifiez, & comme la source dont ils decoulent. Le second est celuy de la Police, qui ne doit, s'il est possible, en aucune façon preiudicier au premier: pour ce que c'est vn droict, c'est à dire vne regle de la iustice & de la vertu, qui ne peut estre violé sans peché; & pource encore qu'en le renuersant, le droict de la Police se renuerse aussi luy-mesme, & destruit la base de son establissement. Le troisiéme finalement est celuy de la Religion, qui ne sçauroit subsister si celuy de la Nature & de la Police ne demeurent; car pource que nous sommes hommes auant que d'estre Chrestiens, les sentimens de la Nature precedent en nous les creances de la Foy. Et pource que nous sommes sociables

bles d'vne ſocieté politique, auant que nous en formions aucune pour les deuoirs de la pieté, c'eſt vn peruertiſſement de l'ordre que Dieu a mis entre les choſes; que de penſer faire œuure de pieté, quand en ſa conſideration on ruine les droicts ſur leſquels la ſocieté politique eſt eſtablie. Au contraire, qui obeït aux loix de la Nature & de la Police bien & legitimement conſtituée, ſe conforme à celles de la Religion; d'autant qu'en la Religion Dieu commande que ces deux premiers droicts nous ſoient abſolument inuiolables. La Religion veut que les peres à leurs enfans, & les enfans à leurs peres; les ſuperieurs à leurs inferieurs; & les inferieurs à leurs ſuperieurs de meſme, & que les eſgaux finalement à leurs eſgaux; de voiſin à voiſin; de citoyen à citoyen; d'amy à amy; & de frere à frere; chacun à cauſe de ces relations, & ſans en eſtre deſtourné par aucune autre conſideration; rende tous les deuoirs auſquels les loix de l'humanité, & celles de la ſocieté nous obligent. Dans les offices de la charité & de la beneficence, qui ne ſont pas ſi exactement obligatoires que ceux de la iuſtice & du droict, l'Apoſtre ſainct Paul ordonne aux

Chrestiens de faire du bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foy. Pource qu'estant la question de donner à autruy ce qui nous appartient & non à luy, celuy auec qui nous n'auons autre communion que celle de la Nature & de la Police, ne se doit pas plaindre si nous faisons plus de consideration d'vn autre auec qui, outre la Nature & la Police, nous auons encore cette estroite liaison qui nous conjoint en vne mesme Religion. Car puis que ce sont ces relations qui nous obligent à les gratifier de nos biens-faits, quand il les faudra mettre en comparaison, celuy en qui nous les verrons toutes conjointement, sera sans doute preferable à vn autre en qui nous n'en verrons sinon quelques-vnes. Mais en l'administration de la Iustice, il en va tout autrement; car pource qu'il s'agist de rendre à autry ce qui luy appartient, & non à nous, nulles autres relations n'y doiuent estre considerées. En la distribution des offices de la charité, quiconque prefere les domestiques de la foy à ceux qui ne le sont pas, suit la disposition de la volonté de Dieu, qui a plus mis en cettuy-cy qu'en cettuy-là de ces raisons & de ces motifs

qui la doiuent exciter en nous. En la dispensation des deuoirs de la iustice & du droict, quiconque met deuant ses yeux autre consideration que celle de rendre à chacun ce qui luy appartient, fait directement contre la disposition de la volonté de Dieu, qui auoit ordonné qu'vn tel, quelque profession qu'il fist en matiere de Religion, ou quelqu'autre deffaut qui fust en sa personne d'ailleurs; iouïst ou de telle chose, ou de telle liberté, par les loix de la Nature & de la Police. Et puis que Dieu, qui est plus zelateur de sa gloire, & qui sçait mieux ce qui la peut auancer que nous, a tellement conduit les choses par sa Prouidence, qu'en suiuant l'ordre des loix de la Nature & de la Police, desquelles il est autheur, il a laissé la iouïssance de diuerses choses, & l'vsage de diuerses libertez aux ennemis de sa verité, c'est passion, & precipitation, & temerité à nous que de les leur vouloir oster, iusques à ce que par la mesme Prouidence il ait changé l'ordre de ces loix, ou de la Police, ou de la Nature. En effet l'Apostre ne veut pas que la difference de Religion donne legitime occasion à la dissolution des mariages, ny à ceux que ce lien à conjoints sujet

de se priuer mutuellement des deuoirs ausquels ils sont obligez. Et si le mesme Apostre oblige les Chrestiẽs de son temps à prier Dieu pour les Roys, pour les Gouuerneurs, pour les Magistrats, & generalement pour tous les hommes, pource que l'auantage qu'ils auoient d'estre Chrestiens, au lieu que les autres ne l'estoient pas, & que d'entr'eux il y en auoit plusieurs horriblement perdus & infames, ne les exemptoit pas de l'obligation du droit politique, qui faisoit qu'ils composoient vn mesme Estat; il est certes à presumer que si les Roys, & les Gouuerneurs, & les Magistrats, & la plus grãde partie des peuples eussent esté Chrestiens de son temps, il n'eust pas permis nõ plus que le Christianisme leur eust esté vn pretexte d'abuser de leur authorité & de leur nombre à l'oppression de ceux qui n'auoient encore pû cognoistre la verité de Iesus-Christ. Comme encore que deux nations soient de Religion differente, si est-ce que le zele de la Chrestiẽne ne la doit pas porter à violer à l'égard de l'autre le droict des gens, pource que c'est vne loy commune que le consentement des peuples a establie entr'eux; encore que deux personnes soient dans le

Christianisme d'vne profession toute opposée, le zele de la Catholique ne la doit point porter à l'esgard de la Reformée à enfraindre les droicts de leur societé, que la Nature, & l'authorité du Souuerain, ou leur commun consentement a establis entr'elles de mesme. Et veritablement ie ne puis que ie ne loué icy le iugement de Monsieur de Silhon, l'vn des bons politiques de nostre temps, qui dit que ce fut iustement que Ladislas Roy de Hongrie, perdit la bataille & la vie à Varnes, pource qu'à la suggestion du Legat du Pape il auoit rompu la foy qu'il auoit donnée à Amurat Empereur des Turcs, & que cét infidele auoit raison, en la chaleur du combat, d'appeller Iesus-Christ à venger la perfidie de ceux qui faisoient profession de son Nom, dont ils auoient interposé l'authorité en la paix qu'ils auoient iurée. Or quelque difference qu'il y a en matiere de creäce entre les Catholiques Romains & les Reformez, si ne peut-elle estre si grande qu'elle est entre les Chrestiens & les Turcs, ou les autres infideles. Et si le Pape n'a point la puissance de dispenser du serment par lequel on a ratifié la paix auec les Mécreans, il n'y a point de raison que

la passion particuliere de quelques-vns les dispense de nous rendre le droict qui nous est acquis par des Edicts & par des loix si solemnellement publiées.

## SECTION II.

*Que si on considere ceux de la Religion dans les deuoirs ausquels ils sont obligez enuers le Roy & l'Estat entant que François, ils ne sont point dignes de l'auersion de qui que ce soit.*

QVant à la seconde façon en laquelle nous pouuons estre considerez, c'est à sçauoir entant que nous sommes François, nous ne sommes certes non plus dignes de la mauuaise volonté de nos concitoyens, soit à l'esgard de ce que nous sommes à l'Estat en general, soit à l'esgard de ce que nous deuons estre enuers nostre Prince; car pour ce qui est de l'Estat, si nous estiós ou Mores, ou Gots, ou Vandales, ou quelqu'autre nation estrangere de cette sorte, qui fust venuë en France pour occuper le pays à force d'armes, & en reduire en seruitude les naturels habitans, & que la constitution des choses ayant changé,

nous fussions deuenus plus foibles en nombre, & incapables de nous deffendre contre la nation originaire, on pourroit aucunement excuser ses ressentimens. Le mauuais traitement que nous en receurions pourroit mesme estre coloré de cette raison d'Estat, que pour nous oster l'humeur de Conquerans, il nous faudroit tenir bas, afin qu'auec le pouuoir & l'esperance de reüssir, nous perdissions aussi l'enuie de rien entreprendre. Si nous estions originaires du pays, & que les Catholiques Romains fussent estrangers, qui nous eussent subiuguez & asseruis de bonne guerre, on pourroit dire s'ils nous traitoient vn peu rigoureusement, qu'ils vseroient en quelque façon du droict des gens, qui donne cét auantage aux victorieux, & que la prudence ne permet pas qu'on laisse tant soit peu leuer la teste aux vaincus, de peur que le courage ne leur reuienne. Quoy que la plus sage Politique du monde, qui est celle des anciens Romains, en vsoit ordinairement autrement; car ou bien ils incorporoient auec eux en vne mesme nation celles qu'ils auoient vaincuës, en leur donnant les mesmes priui-

leges ; & le mesme rang au gouuernement de leur Estat ; ou bien au moins ils les traittoient auec toute sorte d'équité & de douceur, & les empeschoient ainsi de regretter leur fortune precedente. Pour ce qu'ils sçauoient que ceux qui sont contents de leur condition, n'en desirent point vne meilleure; & qu'au contraire les mécontentemens que l'on donne à des gens vaincus, les rendent indubitablement desireux de nouueautez, & enclins à toutes sortes de partis qui leur presentent de meilleures esperances. C'est pourquoy quand ils demanderent à ceux de Priuerne, qui s'estoient rebellez contr'eux, & qu'ils auoient ramenez à la raison par la voye des armes, quelle ils se deuoient attendre que pourroit estre la paix s'ils la leur donnoient ; & que ceux de Priuerne eurent respondu ; *fidelle & perpetuelle, si vous nous la donnez bonne ; mais de peu de durée, si vous nous la donnez mauuaise*, ainsi qu'ils estoient magnanimes, ils approuuerent cette generosité. Et leur raison fut qu'il n'y auoit nulle apparence qu'il se rencontrast ny peuple, ny homme, qui n'estant pas content de sa con-

dition, la ſupportaſt ſinon autant de temps qu'il y ſeroit contraint, & qu'il ne s'en pourroit pas procurer vne plus douce & plus raiſonnable. Mais quelles que ſoient toutes ces conſiderations, elles n'ont point de lieu en ce qui nous concerne. Car nous ſommes, comme chacun ſçait, originaires du Pays, ainſi que les autres: & s'il y en a quelques-vns d'entre nous qui ſoient venus des pays eſtrangers, ou bien ils ſont en extremement petit nombre, ou ils ſont ſortis de Nations auec leſquelles la noſtre a touſiours eu de ſi eſtroittes alliances, que quand ils ont mis le pied en France, ils ont eſté tenus pour François, ou bien il y a ſi long-temps que leurs anceſtres ſont habituez parmy nous, & ils ſont entez dans le corps de la Nation de ſi longue-main, qu'il ne reſte plus de memoire de leur extraction, ny plus de marque de la diſtinction de leur origine. Or tout le monde ſçait qu'il eſt naturel aux hommes de tirer occaſion delà de s'entr'aimer & de s'entrefauoriſer, & que ſi l'amour de la Patrie s'eſtend iuſques aux coſtaux, & aux riuieres, & aux campagnes de noſtre habitation, les affections qu'elle engendre doiuent ſe porter plus

directement ſur les hommes meſmes, puis que ce ſont eux, qui à proprement parler, ſont la Patrie & l'Eſtat, beaucoup plus que les choſes inſenſibles & inanimées. Adjouſtez à cela que nos parentez & nos alliances ſont telles en tout le Royaume, qu'il n'y a aucune famille de noſtre profeſſion qui ne ſoit meſlée auec d'autres qui n'en ſont pas. Car quand nos anceſtres l'ont premierement embraſſée, la ſeparation s'eſt faite de telle ſorte, que non ſeulement il n'y a eu parenté qui n'ait eu des familles de ſon ſang & de ſes alliances en l'vn & l'autre party, mais meſmes qu'il y a eu quantité de maiſons particulieres partagées, le pere ſe trouuant d'vne religion, & la mere d'vne autre, & les enfans pareillement. Depuis, ou bien les Catholiques ont tellement continué de ſe ranger du coſté des Reformez, ou les Reformez en changeant d'aduis ſont tellement retournez en la communion des Catholiques, ou enfin les mariages ſe ſont tellement bigarrez entr'eux, que leurs familles s'entretiennent par vne infinité d'attachemens & d'alliances. Ce qui deuroit non ſeulement beaucoup diminuer de cette auerſion, que la diuerſité des opi-

nions au fait de la Religion engendre dedans nos eſprits, mais meſmes y produire des affections dignes des plus beaux & plus loüables ſentimens de la Nature. De plus, encore que le nombre que nous faiſons n'eſt pas à comparer à celuy de profeſſion contraire, ſi n'eſt-il pas ſi petit ny ſi contemptible pourtant, qu'on n'en doiue faire conſideration en l'Eſtat: Car la grandeur & la force des Empires conſiſte principalement en la multitude des hommes; c'eſt là que ſont leurs reſſources quãd il leur arriue quelques notables accidens; c'eſt ce qui les rend conſiderables à leurs voiſins, & redoutables à leurs ennemis; c'eſt en vn mot ce qui les rend capables, & de ſouſtenir les grãdes guerres, lors qu'on les attaque chez eux, & d'entreprendre au dehors des conqueſtes & vtiles & glorieuſes. Or eſt-il vray qu'en quelques Prouinces de ce Royaume, comme eſt la Prouence, la Bretagne, le Berry, la Bourgongne, la Picardie, & la Champagne, il y a fort peu de Reformez en comparaiſon des autres. Mais auſſi n'ignore-t'on pas que le Poictou, & la Xainctonge, & la haute & la baſſe Guyenne, le Bearn, le Languedoc, les Seuenes, le Dauphiné, &

quelques autres Prouinces en sont tellement semées, sans compter ce qu'il y en a en l'Isle de France, en Normandie, & en tous les autres lieux où ils sont espars, qu'ils font vne partie fort considerable de ce grand corps. Tellement qu'encore qu'ils n'y tiennent pas le lieu que la teste tient au corps humain, si est-ce que comme la teste a soin des parties inferieures, la bonté & la sagesse de nos Rois a creu qu'elle deuoit pouruoir à nostre conseruation par l'authorité des loix publiques. Or les parties qui sont au dessous de la teste, s'entr'assistent respectiuement; de sorte que celles qui en sont les plus prochaines, & qui seruent à l'esgard des autres, ainsi que de canaux pour y porter les esprits, ne les arrestent pas en passant, pource que de la perclusion, ou de la foiblesse de quelques-vns de ses membres, le corps demeureroit incommodé. Ceux donc qui tiennent en ce Royaume le gouuernement & la puissance sous l'authorité de sa Majesté, & generalement tous ceux auec qui nous viuons, sont obligez par l'affection qu'ils portent à l'Estat, de ne nous empescher point l'effet des bonnes volontez de nostre Prince, & de nous affection-

net comme composans auec eux vn mesme corps, dont la conseruation & la felicité despend de la bonne vnion de ses parties. Et veritablement nos plus grands aduersaires mesmes ne peuuent pas reuoquer en doute, que selon le nombre que nous y faisons, & les emplois que nostre propre inclination où la puissance publique nous y donne, nous ne contribuyons au bien de ce grand Empire, tout ce que nous y pouuons apporter d'ornement & d'vtilité. Les paysans, qui sont en grand nombre de nostre profession dans les Prouinces, dont i'ay fait mention cy-dessus, y cultiuent la terre, & fournissent par ce moyen à la nourriture de ceux qui les gouuernent, & aux necessitez de l'Estat. Les artisans n'y sont point inferieurs aux autres en toutes sortes d'ouurages, & n'y a guere de professions de cette nature, où nous n'en ayons tousiours eu quelques-vns fort excellens. Les Marchands qui sont par tout, & notamment dans les Ports de mer, fournissent les villes des commoditez des Pays estranges, transportent chez nos voisins les choses dont nous abondons, & par le moyen de ce commerce deschargent le Royaume de ce qui

luy pese, l'accommodent de ce dont il a besoin, & mesmes y attirent l'argent, dont nous manquerions autrement par faute de mines. Les gens de lettres n'y reüssissent point si mal, qu'on ne voye sortir d'entre nous des hommes eloquens pour le Barreau, de bons Medecins pour les villes, & de rares lumieres en toutes sciences, & semble mesme qu'en la belle litterature, & en la cognoissance de l'antiquité, les Casaubons, les Scaligers. & les Saumaises l'ayent emporté pardessus tous ceux qui s'en sont meslez depuis longtemps. La Noblesse, & tous ceux que la generosité de leurs inclinations attire à suiure les armes, ne sont pas en si petit nombre dans les armées, qu'ils ne s'y rendent considerables, & ils s'y acquittent de leur deuoir de telle sorte, qu'ils s'y sont signalez en de tres-grandes & tres-importantes occasions. Et c'est chose aucunement estrange, que quelquefois à l heure que les pauures artisans ont bien de la peine à surmonter la haine que l'on porte à la Religion qu'ils professent, pour auoir habitation dans les villes, & s'establir dans les Maistrises de leurs mestiers : le Roy met vne bonne partie des forces & de la

ſeureté de ſon Eſtat entre les mains de Generaux d'armée qui ſont de meſme profeſſion. Ainſi au Conſeil de ſa Majeſté, l'auerſion qu'on peut auoir contre noſtre creance, n'empeſche pas que le bon-heur, & la conduitte, & le courage, ne puiſſent eſleuer les hommes aux grandes charges de la Couronne, & à de ſi glorieux emplois : & dedans les Prouinces en diuers endroits, elle empeſche que l'induſtrie, & l'adreſſe, & l'intelligence dans les plus petits arts, n'y puiſſent promouuoir les ſujets de ſa Majeſté, pour l'vtilité du public, & pour le ſouſtien de leurs familles. Enfin generalement en toutes ſes neceſſitez du Royaume, s'il y a quelque choſe à faire, nous la faiſons ſelon noſtre puiſſance auſſi alaigrement que ceux qui ſont beaucoup plus fauoriſez que nous, & s'il y en a quelque autre à ſouffrir, nous la portons pour le moins auſſi patiemment que les autres, bien qu'on ne nous eſpargne nullement en la diſtribution du faix, & que la pluſpart du temps les proportions n'y ſont nullement gardées. Il y a donc certes quelque ſujet d'eſtonnement que toutes ces conſideratiõs ne ſont point capables de contrebalancer vn peu cette

violente passion que quelques-vns ont contre nous. Si c'estoient les Moines, & les gens particulierement destinez à la deuotion, de qui dependist l'execution des volontez de sa Majesté en ce qui nous concerne; cela ne deuroit pas estre troué si estrange comme il est. Ces Messieurs sont d'ordinaire si preoccupez, & se laissent tellement transporter au zele qu'ils ont pour l'auancement de leurs dogmes, & pour l'establissement de l'authorité de leurs charges, que nostre doctrine attaque particulierement, qu'il n'y a rien de merueilleux s'ils s'emportent en cette occurrence. Ioint que leur condition ne les appellant pas au gouuernement, ils ne peuuent pas si bien sçauoir quel temperament la bonne & sage Politique, & les raisons de la Iustice & du Public, doiuent apporter à l'ardeur de ce zele dont il faut que des gens de leur robbe fassent profession de brusler. Mais quant à ceux qui sont nourris dans le monde, & esleuez dans les charges, dont nostre religion n'entame aucunement l'authorité, & à qui l'experience des choses a deu faire comprendre qu'il y a bien de la difference entre les regles du gouuernement d'vn Cloî-
tre,

tre, & celles de l'administration de la Iustice, selon les loix d'vn grand Estat, c'est veritablement vne chose digne de quelque admiration, qu'il s'en trouue que la passion de la Religion destourne si loin du droit chemin de l'equité, qu'ils suiuent assez conscientieusement en autres rencontres.

Si on nous considere à l'esgard de ce que nous deuons estre enuers nostre Prince, nos consciences nous rendent tesmoignage que nos ames sont si remplies du respect, de la reuerence, & de l'affection que nous auons à sa personne, & du zele & de la ialousie que nous auons pour sa gloire & pour sa grandeur, que nous ne pouuons nous persuader qu'il y ait aucun qui nous surpasse en cette loüange. Et i'estime que nos plus grands ennemis ne la contestent pas. Car encore que depuis que nous auons commencé de paroistre en cét Estat, il y ait eu des confusions estranges; & que quelques-vns de nos Rois, à la sollicitation de nos ennemis, ayent employé tout ce qu'ils auoient de puissance pour nous en exterminer, iusques là que sous leur nom il s'y est fait contre nous des executions capables de mettre les moins

impatiens au desespoir, si est-ce que par la grace de Dieu aucun de nous ne s'est encore iamais trouué meslé dans les conseils des execrables attentats qu'on a commis contre leurs personnes. Et si nostre Nation a receu quelque deshonneur de la production de ces monstres qui ont si traitreusement violé leur sacrée Majesté, nostre communion au moins est exempte de la honte & de l'infamie de leur education. Il est vray que quelques-vns nous ont soupçonnez, & mesmes ouuertement accusez d'estre ennemis de la royauté, & d'auoir eu quelque dessein, ou de changer la forme du gouuernement de l'Estat, ou au moins de nous y vouloir cantonner en quelque lieu, pour nous former en Republique. Et ceux qui veulent croire que nous auons eu cette malheureuse intention, pensent en auoir quelque preuue dans les guerres qui se sont faites en ce Royaume du temps de nos Peres & du nostre. Quelques-vns mesmes nous obiectent que les affaires qui se passent maintenant en Angleterre, descouurent assez quel est en cela le genie de nostre Religiõ. Mais certainement quelque malheur qui soit arriué à ceux de nostre communion,

d'estre ou forcez,ou obligez,ou portez par quelque consideratiõ que ç'ait esté,à prendre les armes pour la liberté de leurs consciences,c'est à grand tort qu'on nous impute d'auoir eu de si pernicieuses pensées, & c'est auec beaucoup de douleur que nous en voyons l'accusation imprimée en tant d'endroits.Mais i'estime neantmoins qu'ils n'y a point de Iuges equitables deuant qui nous plaidions cette cause, qui ne nous en enuoyent pleinement iustifiez. Ie ne veux nullement entreprendre la defense de la prise des armes cõtre son Prince, pour quelque cause que ce puisse estre. Ie sçay qu il y a des Iurisconsultes & des Politiques,des Theologiens & des Casuistes, qui ont debattu cette question de telle sorte, qu'ou bien ils l'ont laissée indecise, ou bien ils ont trop fauorisé ceux qui veulent limiter l'authorité de la Royauté. Mais bien que plusieurs gens de toutes professions estiment la defense de la religion que l'on croit vraye, & la liberté de la conscience à la professer, la moins illegitime de toutes les causes qu'on peut alleguer pour la iustificatiõ de cette action, i'ay tousiours creu pourtant qu'il conuient beaucoup mieux à la nature de l'Euangile,

& à la pratique de l'Eglise ancienne, de n'auoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes, & aux prieres, en attendant qu'il plaise à Dieu changer le cœur des Rois, & donner par quelque autre voye repos & liberté à ses seruiteurs. Et à toutes les fois que ie repasse les yeux de l'esprit dessus l'histoire de nos Peres, ie ne puis que ie ne regrette tres-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers Chrestiens, en cette inuincible patience qu'ils monstrerent sous les persecutions des Empereurs. Car ils eussent ainsi retranché toute occasion à ceux qui cherchoient dequoy diffamer leur profession, & eussent, comme i'estime, plus glorieusement auancé la cognoissance de la verité par l'admiration de leur vertu & de leur constance, qu'ils ne l'ont defenduë auantageusement par la force de leurs armes. Toutesfois, encore qu'à mon aduis leur action ne soit pas de la nature de celles qu'on doit loüer ; car on ne louë sinon celles en qui la vertu paroist eminente: encore qu'elle ne soit pas absolument à iustifier ; pource qu'on ne iustifie sinon

celles qui s'accordent tout à fait aux loix, au lieu que celle-cy ne se rapporte pas parfaitement aux commandemens de l Euãgile;ie m'asseure qu'on me supportera si ie dis, que s'il y en a aucune de cette nature qui puisse estre excusée, ou supportée, ou pardonnée benignement, c'est celle que nos ançestres ont faite en cette occurrence. Chacun sçait la violence des Edicts, & des persecutions qui ont esté faites contre eux au commencement. Les prisons, les gibets, les feux, les plus insupportables suplices qui se puissẽt imaginer, y ont esté employez assez long-temps sans aucune misericorde. Les bourreaux ont eu quelquesfois horreur de leurs tourmẽs,& quoy pue les peuples fussent extremement animez à l'encontre d'eux, si ont-ils eu assez souuent de la compassion de leurs souffrances. Quand donc nonobstant la dureté de ces traittemens, ils ne laisserent pas de multiplier de telle façon, qu'en beaucoup de lieux ils eussent bien peu se defendre si la patience leur eust eschappé, pour chercher quelques moyens de se garentir des extremitez ausquelles on les mettoit, & non certes attenter aux loix de l'Estat, & à la forme de son gouuernement; car

c'est chose à laquelle ils n'ont iamais deu penser, mais empescher seulement que les conseillers de ces inhumanitez n'abusassent de l'authorité des Rois à leur entiere destruction, eussent-ils rien fait en cela qu'on n'ait accoustumé d'excuser charitablement en toutes rencontres? Y a-t'il sorte de respect dont la violation ne soit fauorablement interpretée, quand elle ne procede que du desir de la conseruatiõ de sa vie en vne extreme & ineuitable necessité? Et de ceux qui sont les plus seueres à condamner cette impatiẽce de nos ayeuls, y en a-t'il aucun qui se peust vanter de monstrer autant de moderation qu'ils ont fait, s'il auoit esté mis à des espreuues aussi rigoureuses? Neãtmoins pendant que dura le regne de François I. & de Henry second, lors qu'on ne pouuoit accuser ny la foiblesse, ny le bas aage de ces deux grãds Rois, & que grands & petits demeuroiẽt en leur obeïssance, & en l'obseruatiõ de l'ordre public, il ne s'est iamais veu que nos Peres ayent rien opposé à la seuerité de leurs Edicts, sinon vne insurmontable patience. Depuis, le nom de l'authorité souueraine estant deuolu à des Princes à qui l'âge n'auoit pas encore permis d'ap-

prendre l'art de regner, & toute leur puissance estant effectiuemẽt tombée entre les mains de gens, dont l'aggrandissement extraordinaire estoit en charge aux Grãds de l'Estat, & suspect aux Princes du sang, & à la Maison Royale mesme, ces ialousies & ces soupçõs partagerent manifestement & le Royaume & la Cour. Tellement qu'y en ayant plusieurs qui pour des interests beaucoup moindres que ceux de la conscience ou de la vie, se dispenserent de ce respect qu'on accuse ceux de la Religion de n'auoir pas rendu alors, ce ne seroit pas chose bien estrange quand ils se seroient trouuez enueloppez dans vne faute, dont estoient coupables tant de gens qui n'auoient pas à beaucoup pres telle occasion de la faire qu'eux. Mais encore peut-on dire icy diuerses choses fort considerables pour leur descharge. La premiere est, qu'ils n'en sont iamais venus à prendre les armes d'vn commun consentement; de sorte qu'on puisse attribuer cette action au general de ceux de la Religion, ny mesme à vne partie fort considerable de leur corps, iusques à ce qu'ils ont pensé estre tout apparemmẽt fondez en droit de le faire, pour conseruer auec leur vie & leur religion la

majesté des loix publiques, & l'authorité du Souuerain. Car ils ne les prirent qu'apres le fait de Vassi, qui estoit vne infraction toute ouuerte de l'Edict de Ianuier, lequel auoit esté fait en leur faueur par le Roy, de l'aduis de la Reyne sa mere Regēte de l'Estat, & de ceux qui ont accoustumé d'auoir quelque voix & quelque credit dās le gouuernement pendant la minorité du Prince. Quand donc ils virent que l'authorité du Souuerain ne leur pouuoit estre vne assez seure sauuegarde contre la violence des particuliers, & qu'à ce desir naturel de la conseruation de leur vie, qu'ils voyoiēt autrement exposée à la fureur de leurs ennemis, se ioignit encore cette consideration, que ce seroit faire seruice & au Roy & à l'Estat que d'entreprendre la defense de ses loix, ils ne firent plus de scrupule d'vne chose contre laquelle leur conscience auoit resisté iusques alors. Car quant à ce qui est de l'entreprise d'Amboise, & de cette petite guerre si sage & si bien reglée que le Sieur de Mouuās entreprit en Dauphiné, outre qu'il y auoit autant ou plus de raisons politiques qui agissoient en ces rencontres, que de causes de religion, ce sont faits de particuliers, dont il ne faut

point accuſer nos Egliſes en general, & qu'on ne doit nullement imputer aux inclinations que leur creance leur auoit données. Mouuans eſſaya bien d'attirer les Prouinces voiſines à ſon exemple; mais aucune ne le voulut ſuiure, & luy-meſme de ſon inſtinct mit incontinent les armes bas, laiſſant pluſtoſt dedans les eſprits des hommes vne ſinguliere admiration de ſa moderation & de ſa continence en vne choſe qui d'ordinaire en garde ſi peu, qu vne mauuaiſe impreſſion de ſon attentat; car à peine void-on rien de ſi retenu ny de ſi regulier maintenant en pleine paix, que furent ces petits mouuemens comme les hiſtoires les nous rapportent. Quant à l'affaire d'Amboiſe, on ſçait aſſez que c'eſtoient des Princes qui ſe ſeruoient de la Renaudie, & qui luy faiſoient joüer le jeu, beaucoup pluſtoſt pour l'intereſt de leur grandeur, que pour la conſideration de la conſcience. Mais quoy qu'il en ſoit, & de quelques motifs qu'on y ait eſté porté, il ſe trouue encore des lettres de Caluin meſme qui improuuent tant & plus cette conſpiration. Ce qui monſtre qu'il s'en a beaucoup fallu que tous ceux de la Religion y ayent trempé, eſtant à preſu-

mer qu'il n'y auoit perſonne alors dont la plus-part ſuiuiſt pluſtoſt les conſeils & les mouuemens, que de ce grand perſonnage. Et de fait, il eſt imaginable qu'elle euſt peu eſtre ſi ſecrette ſi elle euſt eſté communiquée à tant de gens qu'il y en auoit alors de noſtre profeſſion:& celuy meſme qui la deſcouurit en eſtoit,& il a ce teſmoignage dans l'hiſtoire de Monſieur de Thou, qu'il le fit par pur & ſimple mouuement de ſa conſcience. La ſeconde choſe qu'on peut dire eſt,que quand tous ceux de la Religion prirent les armes en ce Royaume en l'an mil cinq ſoixante-deux, les affaires politiques & celles de la conſcience ſe trouuerent alors ſi meſlées; & la querelle entre la Maiſon de Bourbon & celle de Guiſe éclatta de telle façon, qu'encore que la Religion fuſt le pretexte de la guerre, ſi eſt-ce qu'à l'eſgard des Grands & de quelques-vns de la Nobleſſe, la vraye cauſe en eſtoit en grande partie dans vne ialouſie d'Eſtat. Or en ce qu'il y auoit de Religion, ceux de noſtre profeſsion auoient au moins cét auantage, qu'outre la couleur apparente de iuſtice qui ſe voyoit en la deffenſe d'vn Edict enfraint ſi violemment, ils auoient pour chefs des

Princes du ſang, dont la conſideration a toûjours eſté tres-ſinguliere en ce Royaume. Quant à ce qu'il y auoit de politique, ils ſouſtenoient la cauſe des enfans de la Maiſon, contre ceux qu'on diſoit vouloir ſe rendre poſſeſſeur de la Couronne, & dont quelque temps apres les deportemens ne iuſtifierent que trop les ſoupçons qu'on en auoit eus; car cette querelle, depuis la premiere guerre, iuſques à l'entietiere extinction de la Ligue, qui ne fut qu'enuiron trente cinq ans apres, a eſté comme vne fievre continuë, qui a eu quelquesfois ſes remiſes à la verité, mais dont le Corps de l'Eſtat ne fut iamais bien net pourtant, & qui ayant touſiours ſon ſiege en meſmes parties & en meſmes humeurs, s'eſt renouuellée de temps en temps par de fort furieux ſymptomes. La troiſieſme choſe finalement eſt, que dés auſsi toſt qu'on a donné aux Princes de la Religion, vne partie du contentement qu'ils deſiroient, & à ceux qui les ſuiuoient à la guerre, la ſeureté de leurs vies, & la liberté de leurs conſciences, auec quelque exercice de leur pieté, ils ont incontinent quitté les armes, & meſme aſſez ſouuent abandonné des occaſions auantageuſes, ou d'a-

uancer leurs deſſeins, s'ils en euſſent eu d'autres que moderées & dignes de bons François, ou d'aſſeurer leur condition, & la rendre moins ſujette aux effets de la mauuaiſe volonté de leurs aduerſaires; car ils ont rendu de bonne foy les places qu'ils auoiẽt occupées, & ſont eux-meſmes allez les premiers aſsieger celles qu'ils auoient eſté contraints de mettre entre les mains des eſtrangers, cõme ils firent le Haure de Grace; aimant mieux qu'on les accuſaſt de peu de precaution en leurs affaires, & de peu de gratitude enuers ceux qui les auoient aſſiſtez, que de faute d'affection à leur pays, ou de fidelité à leur Prince. Et veritablement c'eſt choſe tout à fait hors d'apparence que nos Peres ayent eu aucune penſée de Republicains, puis qu'ils ne faiſoient la guerre que ſous les enſeignes des Princes du ſang, qui auoient vn trop notable intereſt en la conſeruation de la Monarchie, pour fauoriſer de leur authorité & de leur conduite le deſſein de la renuerſer. En effet, par vne extraordinaire grace de Dieu leurs enfans ſont maintenant deſſus le Throſne & tout à l'entour, & ny à aucun de la naiſſance de ceux de qui ſe ſont nos Roys, dont les peres ou

les ayeuls n'ayent dans les tempestes de l'Estat, esté heureusement conseruez au milieu de nos Eglises. Certainement on a enseuely la memoire des Ligues qui se sont faites pour exclure de la succession au Royaume ceux que la Loy de l'Estat y appelloit, sous pretexte qu'ils n'estoient pas Catholiques. On ne se souuient plus des Barricades & des conspirations qui ont esté faites contre les Princes desia regnans, sous ombre qu'ils ne nous persecutoient pas assez cruellement au gré de nos ennemis. On a perdu la souuenance des menées & des monopoles qui se sont faits pour transporter la couronne aux estrangers, pource que le legitime heritier, quoy qu'il eust laissé nostre communion, estoit soupçonné ne l'auoir pas fait de bon cœur, & n'estoit pas encore bien auec Rome. Et nous ne trouuons nullement estrange que ceux qui ont esté coupables de ces actions, quand ils s'en sont repentis, ny que leurs enfans, quand ils ont esté bons François, ayent esté traitez aussi fauorablement que si iamais ces choses n'estoient arriuées; car il n'est pas raisonnable que la memoire des fautes demeure à perpetuité, ny qu'elles impriment pour tousiours des flestris-

ſures ineffaçables. Il y a quelquesfois quelque mauuaiſe conſtellation qui regne deſſus vne nation, ou pour mieux dire quelque eſprit de tumulte & de ſedition, quelque demon ennemy de la ſocieté du genre humain, qui charme les entendemens des hommes de ſes illuſions, & qui ſe meſle dans leurs paſſions, & les porte à des fureurs dont ils ont les premiers horreur quand ils ſont reuenus à eux-meſmes. Alors ce n'eſt ny iuſtice ny humanité que de leur reprocher leurs trãſports, non plus qu'à des phrenetiques les leurs, quand ils retournent en conualeſcence. Pourquoy donc nous accuſeroit-on encore maintenant d'eſtre iſſus de peres ennemis de la Royauté, pource que l'impatience des tourmens, & notamment l'horreur des maſſacres, les a fait recourir aux armes, non pour auoir des Roys de leur Religion, non pour refuſer l'obeïſſance à ceux qui en profeſſoient vne contraire; mais ſimplement pour taſcher à ſe garentir de l'oppreſſion, de laquelle tout auſſi-toſt qu'ils ont penſé eſtre à couuert ſous les Edits de paix, il ſe ſont deportez des voyes de fait, & ſe ſont d'eux-meſmes rãgez aux termes d'vne entiere obeïſſance? En vn

mot, cette parole qu'on attribuë à la Reyne Catherine de Medicis, leur est vne entiere iustification; qu'il ne se falloit pas dõner beaucoup de peine des guerres des Huguenots, ny craindre qu'elles tirassent d'elles-mesmes à quelque mauuaise consequence pour la France. D'autant que pour opiniastrement & furieusement qu'ils y semblassent acharnez, on leur feroit quand on voudroit tomber les armes des mains, pourueu qu'on leur donnast leur saoul de presches.

Pour ce qui regarde les guerres de nos temps, où nos Eglises ont eu quelque part, il y faut bien distinguer les mouuemens de quelques Grands, & peut estre encore les inclinations de quelque ville en particulier, d'auec le general de ceux de nostre profession en ce Royaume. Si quelques Seigneurs y ont esté menez d'ambition & de desir de paroistre à la teste d'vn parti considerable, c'est vn peché de leurs personnes, qui ne doit point estre autrement attribué aux peuples de nôtre communion, sinon qu'ils n'ont pas esté assez circonspects pour se donner garde de l'artifice de ceux qui se seruẽt assez souuẽt du pretexte de la religion & du bien public;

pour satisfaire à leurs passions particulieres. S'il y a eu quelque ville capable de cette mutine & criminelle pensée, de secoüer l'authorité de la Monarchie, & de donner la naissance à vn nouuel Estat dans l'Estat, c'est vn crime qui est demeuré dedans l'enceinte de ses murailles, & tant s'en faut que le reste de ceux de la religion qui sont espandus dans le Royaume, en ayent esté ou complices ou corrompus, qu'ils peuueut protester en bonne conscience qu'il n'est iamais venu à leur cognoissance, & que s'ils en eussent sçeu quelque chose, ils l'eussent eu en horreur. Et si on ne veut croire à la sincere protestation qu'ils font de leur entiere innocence, au moins certes peut-on bien adjouster quelque foy à la voix de leur interest. En quelle ame tant soit peu sensée peut tomber cette imagination, que tant de Noblesse de la Religion, qui tient toute sa grandeur de la Monarchie, & qui ne resplendit sinō des rayons de la royauté, eust voulu abandonner les esperances de la Cour, & ses terres & ses maisons, en tant de Prouinces où elle est dispersée, pour s'en aller dépendre du caprice d'vn peuple seditieux & turbulent, comme

dedans les republiques ils le ſont ordinairement ? Car qui ne ſçait que les peuples qui ſe penſent eſtre les maiſtres de leurs loix & de leur conduite, paſſent incontinent de la liberté à la licence; & de la licence à l'oppreſſion de tout ce qui paroiſt auoir quelque qualité eminente, & quelque charactere de grandeur ? Quelle apparence que ceux d'entre nous qui ſont en quelque degré dans les Parlemens & dans les places de Iudicature, cõme il y en auoit aſſez bon nombre alors ; priſſent plaiſir à laiſſer leurs offices & leurs dignitez, & à abandonner leurs biens à la confiſcation, pour s'en aller eſtre ſimples bourgeois d'vne Republique populaire ? Car qui ne ſçait encor que non ſeulemẽt tout y eſt reduit à l'egalité, mais que les anciens & originaires habitans y pretendent touſiours auoir quelque droit d'eſtre priuilegiez dãs le gouuernemẽt & dans les charges? Enfin generalement parlant nous tient-on capables de cette fureur, que pour le contentemẽt que nous aurions de voir vne ville de noſtre profeſſion formée en Republique à cent lieuës de nous, nous nous priuaſſions de la protection des Edicts du Roi, ſous la quelle ſeule nous viuons, & nous expoſaſ-

ſions à ſon indignation, à la haine de ſes officiers, & à la rage des peuples ? Car de nous propoſer de nous y retirer quant à nous, pour jouïr de cette imaginaire liberté, les heritages que pluſieurs de nous poſſedent en diuers endroits, nos affaires qui nous tiennent attachez en vne infinité de contrées, & les inclinations que chacun a pour l'habitation de ſon pays, ne nous en empeſchaſſent-elles point, quelle ville de celles qu'on peut auoir ſoupçonnées de vouloir ſe ſouſtraire à la Royauté, ſeroit capable de contenir la centieſme partie de ce que nous ſommes, pardeſſus ſes naturels habitans, qu'on ne s'y eſtouffaſt les vns les autres : Où eſt-ce que cinq ou ſix cens Miniſtres y trouueroient leurs emplois, & tant de milliers de marchands, d'artiſans, & de payſans, leur trafic, & l'exercice de leurs arts, & leur labourage ? Où logeroit-on tant de vieillards, tant de femmes, & tant d'enfans, & dequoy pourroit-on fournir à leur nourriture? Quant à ce que quelques-vns ont mis en auant l'exemple des Prouinces du Pays-bas, ce n'eſt pas bien prendre les choſes. Nous ne pretendons nullement enuers noſtre Souuerain les droicts que ces peuples ont

pensé auoir à l'endroit des Ducs de Brabant, des Comtes de Hollande, que la France, & tout le reste des Puissances de l'Europe, qui ne dependent point de l'Espagne, a assez ouuertement ratifiez, par l'assistance qu'on a donnée à leur soûleuement & à leurs armes. La proximité des villes ne nous pouuoit pas donner la commodité de nous joindre, comme elle a fait aux Hollandois. La nature du pays n'eust pas permis que nous eussions pû soûtenir la puissance d'vn Roy de France, comme ils ont fait celle d'Espagne, esloignez qu'ils estoient du siege de son empire, & retranchez si auantageusement entre leurs mers & leurs canaux. Enfin, ny la terre, ny la mer ne nous eust pû permettre d'entretenir pour nostre conseruation les correspondances qu'ils ont euës. Si donc il y en a eu quelques-vns d'entre nous qui ayent pris les armes pour la deffense des villes que le feu Roy de glorieuse memoire a voulu tirer d'entre nos mains, & si ceux qui sont demeurez en leurs maisons ont eu quelques tacites inclinations à desirer des succez contraires à ceux que nous auons veus, il ne le faut imputer qu'à la crainte que la plus-part de

nous ont eüe, que si les euenemẽs estoient contraires à leurs souhaits, on ne leur ostast ce qu'ils estiment plus que la vie, & qu'ils ne fussent contraints d'aller chercher la liberté de prier Dieu selon leur Religion chez les estrangers. Ie sçay qu'il s'en est trouué qui ont eu quelque peur de ces épouuantables executions, qui ont fait desirer à nos peres des villes de seureté. Mais bien que la crainte soit vne passion fort innocente, & que l'impression que fait vne Saint-Barthelemy soit si profonde, qu'il faut plus d'vn siecle pour l'effacer, si deuoient-ils auoir beaucoup meilleure opinion de nos temps, & ne croire pas que nostre nation pûst commettre deux fois des barbaries si contreuenantes à son genie. Quant à cette autre apprehension, d'estre contraints de vuider le Royaume si on vouloit auoir la liberté de l'exercice de sa Religion, ie laisse à juger à ceux qui sont plus prudens & plus entendus aux choses du monde, s'il y auoit de l'apparence que nous nous en deussions laisser preuenir. Certes ce que nous en craignions, nos ennemis l'esperoient, & c'estoit la voix commune du peuple. Ce qui est vne preuue bien manifeste que nostre

crainte n'eſtoit pas tout à fait ſans fondement, & qu'encore que ce ne fuſt nullement le deſſein du Roy, les choſes pourtant, à les conſiderer en elles meſmes, en preſentoient les apparences. Or ſi vne telle crainte, bien ou mal fondée, peut fournir quelque excuſe à de ſemblables mouuemens, ie m'en rapporte à l'equité de ceux qui ſçauent combien la conſcience, la Religion, la liberté, le bien, la vie, la douceur de la patrie, & les autres choſes ſemblables, ſont capables de cauſer de viues & de violentes émotions en l'eſprit humain. Car pour ſi profondement qu'on ait imbu les ſentimens de la pieté, ſi eſt ce qu'en telles occaſions il eſt extremement mal aiſé de ne ſe laiſſer point emporter aux inclinations de la Nature. Mais en tout cas, & quelque iugemẽt qu'on faſſe de cette action, car encore n'eſt-ce nullement mon deſſein que de la deffendre, aucun de ceux de la Religion n'a eu de plus mauuaiſes intentions que celle-là, ſi vous en exceptez, comme i'ay dit, ou l'ambition de quelques Grands, ou, comme quelques-vns ont eſtimé, la folie d'vne ſeule ville. Encore croy-je certes qu'il n'en faut excepter ny ville, ny Grand, & que tous vni-

uerſellement ont eſté preoccupez de la meſme crainte. Aſſeurément aucun ne ſe fuſt iamais laiſſé aller à ce qu'on a tant de fois depuis appellé de ce nom de rebellion, ſi on euſt pû auoir aſſez de foy pour croire, comme nous le voyons, que la Prouidence de Dieu,& la clemence de nos Roys, euſſent deu eſtre des digues aſſez puiſſantes pour arreſter les torrens de maux qui ſembloient menacer toutes nos Egliſes; car n'ayant point ny de preuue certaine,ni de raiſon ſeulement apparemment concluante, que qui que ce ſoit ait eu de ſi mauuais & de ſi pernicieux deſſeins, ce n'eſt ny iuſtice ny charité de deferer, aux mauuais ſoupçõs, ou aux ouuertes accuſations de perſonnes notoirement animées. Ie voy, comme i'ay deſia dit, que quelques-vns prennent occaſion de ce qui ſe paſſe en Angleterre, pour décrier generalement noſtre profeſſion, comme ſi d'elle meſme elle nous donnoit quelque mauuaiſe volonté contre les Monarques. Et bien que la Nature ait ſeparé l'Angleterre d'auec la France d'vne mer, & que la langue & les inclinations nous eſloignent encore plus des Anglois & de leur communication, que ne fait l'Ocean meſme, ſi

est-ce que pource que nous sommes de mesme Religion, il y a des gens si peu equitables, qu'ils ne laissent pas de s'imaginer que nous auons quelque secrette intelligence de desir & de sentiment auec les Parlementaires. Il seroit peut-estre à desirer que les hommes de condition priuée s'attachassent tellement aux choses de leur vocation, qu'ils n'eussent pas le loisir de s'enquerir du gouuernement des Estats, ni des nouuelles des affaires estrangeres. Mais puis qu'on ne sçauroit l'empescher, & que mesmes du consentement de l'ordre public on informe vniuersellement tout le monde des plus importantes affaires de l'Europe, au moins en ce qui est des plus notables euenemẽs, il n'y a pas moyen de faire que les speculatifs ne raisonnent sur les occurrẽces du temps, ny mesmes qu'ils ne s'y interessent en quelque façon, chacun selon la passion qui le gouuerne. Car il est naturel aux hommes en toutes sortes de contentions de se determiner de quelque costé, & mesmes dedans le jeu, où les spectateurs n'ont point de part, la moindre chose du monde est capable d'encliner leurs affections, & de leur faire souhaiter sans interest l'auantage à l'vne des parties

plûtost qu'à l'autre. Ou donc soit que la Religion ou l'Estat engage leurs inclinatiõs, il n'est pas de merueille s'ils y portent aussi leurs vœux, & si dans la conuersation ils en donnent quelque tesmoignage. En cette guerre d'entre les Venitiens & le Turc, Catholiques Romains & Reformez ont tous vn mesme sentiment, pource que leur interest est commun contre l'ennemy du Christianisme; mais si la prosperité des Mecreãs apportoit quelque notable affoiblissement au party Reformé, ie ne doute nullement que les Catholiques zelez n'en receussent du contẽment: cõme il s'en pourroit trouuer quelques-vns entre les Protestans qui ne seroiẽt pas fort marris de leurs progrés, s'ils estoient cause de quelque notable déchet à la puissance de Rome. Ce n'est pas que ni les vns ni les autres aiment le Turc; mais c'est que quelquefois la passiõ maistrise les hommes tellemẽt, qu'ils pensent gagner ce que leurs aduersaires perdent. A n'en point mentir c'est vne puissante inclination que le zele de Religiõ, & qui porte souuent les hõmes à des choses bien estranges. Vniuersellement tous ceux de nostre profession en ce Royaume souhaitent ardemment toute sorte de prosperité

aux armes de sa Majesté, & auancent tant qu'ils peuuent de leurs vœux, ses victoires & ses conquestes. La nature les y oblige, & le sentiment de bons François; & pource que si ses progrez n'auancent point leur religion, au moins n'en reçoit elle aucune diminution, il ne faut nullement craindre que cet interest diuertisse leurs affections, ny qu'il leur donne d'autres pensées. Mais entre les Catholiques Romains la constitution des esprits n'est pas si absolument vniforme. Il y en a plusieurs qui sçachant bien que nos Rois ne sont pas moins affectiõnez à la Religion Romaine que leurs ennemis, ont dans les affaires du temps mesme passion que nous, & qui pour cette raison se portent aux occasions auec mesme courage. Quelques autres soupçonnent & craignent aucunement qu'enfin de cette ligue que la France a faite auec diuers Potentats Protestans, & de l'abbaissement de la puissance d'Espagne, la Religion Romaine ne reçoiue quelque detriment. Neantmoins pource que l'affection au seruice de leur Prince preuaut en eux, & que la crainte d'vn mal incertain & à venir, ne le doit pas emporter sur la consideration d'vn deuoir certain & present,

ils ne laiſſent pas de ſeruir le Roy courageuſement & fidelement, en remettant les euenemens futurs à la diuine Prouidence. De meſme que d'entre les noſtres il s'en eſt trouué quelques-vns qui ont ſeruy le feu Roy contre la Rochelle & Montauban, pource que leur vocation les y appelloit, & qu'ils croyoient que c'eſtoit à Dieu, & non à eux à prendre le ſoin de la conſeruation de ſes Egliſes. Mais il y en a quelques autres, & nous en voyons tous les iours qui ne ſe peuuent empeſcher de teſmoigner qu'ils ont du regret & de la douleur de la proſperité des armes du Roy, pource qu'ils s'imaginent que la Religion Romaine, & les intereſts de l'Eſpagne ont vne ſi eſtroite connexion, qu'ils ſont entierement inſeparables. Ils diminuent autant qu'ils peuuent nos bons ſuccez, & enflent au contraire ceux de l'Eſpagne. Ils recueillent auec auidité les mauuais bruits qui ſe ſement contre l'Eſtat, & reſpandent auec contentement les nouuelles des diſgraces qui nous arriuent. Ils cenſurent à toute rencontre le Gouuernement preſent, & ſi quelqu'vn de nos deſſeins ne reüſſit pas, ils en triomphent. Si le Cardinal d'Oſſat liu. 3. lett. 87. a bien

dit du Pape Clement huictiesme, *qu'encore qu'il n'eust aucune mauuaise affection enuers le Roy, ny aucun amour vers le Roy d'Espagne, & que d'ailleurs il eust l'ame bonne, neantmoins la haine qu'il portoit à la Reyne Elisabeth, & aux autres heretiques d'Angleterre, le transportoit si auant, qu'il se laissoit eschapper de la bouche des maximes pernicieuses, & indignes de tout homme de bien*; ceux-là ne doiuent pas trouuer mauuais que ie die qu'ils sont indignes qu'on les tienne pour bons François, puis que leurs imaginations, & ce zele sans science qu'ils ont pour leur Religion, esteignent en eux celuy qu'ils doiuent auoir pour la gloire de leur Pays, & pour la grandeur de leur Prince. Et toutesfois non seulement on ne les chastie pas, non seulement cette passion ne leur nuit point dans leurs affaires particulieres, s'ils ont quelque chose ou à faire ou à obtenir qui depende de l'authorité des Magistrats: mais il y en a qui les en aiment d'autant mieux, & qui les en escoutent d'autant plus volontiers, qu'à leur aduis estre bon François est vne moindre qualité que d'estre zelé Catholique. Puis donc que iusques icy nostre Roy n'a point declaré qu'il prist aucune part

aux affaires d'Angleterre, & qu'il laisse cette querelle de ses voisins à demesler entre ceux qui y ont interest, quel grand crime y auroit-il quand quelques-vns d'entre nous fauoriseroient de leurs sentimens interieurs l'vn de ces partis plustost que l'autre? Car qui peut ignorer que s'il y en a quelques-vns qui le font, c'est le zele de leur Religion, & non les considerations de l'Estat, ou la forme du gouuernement qui les y inuite? Si le bruit qui s'est espandu par tout, que le Roy de la Grand' Bretagne a eu dessein d'y changer la Religion, est faux, il n'y en a pas vn d'entre nous qui se souçie des priuileges du Parlement, ny qui ne vist fort volontiers ce Prince en toute splendeur & en toute authorité dessus son throsne. S'il est vray qu'il ait eu cette intention; comme nous auons autrefois blasmé la Ligue de ce qu'elle s'est souleuée contre le Roy Henry troisiesme, & la Sorbonne, de ce qu'elle declara que ses sujets estoient quittes du serment de fidelité, il est de la iustice & de la raison que nous blasmions pareillement les Anglois, qui se sont souleuez contre leur Souuerain, si le droit de la Royauté est en Angleterre tel qu'il est en

France. Mais c'eſt ce que les Anglois ne diſent pas, & dequoy quant à nous nous ne iugeons pas, & nous contentons d'auoir en toutes ces choſes les mouuemens & les inclinations que noſtre Religion nous ordonne. Car voicy la regle generale qu'elle nous preſcrit en ces matieres. C'eſt que d'vn coſté la Religion Chreſtienne n'eſtant pas deſtinée à donner la forme aux gouuernemens des Empires, mais eſtant obligée de les laiſſer chacun en la conſtitution en laquelle elle les rencontre quand elle ſe plante au milieu d'eux, il eſt du deuoir des Chreſtiens de rendre en toutes les choſes qui regardent la vie ciuile, vne pleine & entiere obeïſſance aux loix & à la forme de l'Eſtat où la prouidence de Dieu les fait habiter. Et ſi le Souuerain Magiſtrat, qui a la puiſſance abſoluë entre les mains, entreprend quelque choſe au fait de la Religion, qui choque l'honneur de Ieſus-Chriſt, & l'eſperance du ſalut, i'ay deſia dit qu'il conuient incomparablemẽt mieux aux Chreſtiens, d'imiter les Apoſtres de noſtre Seigneur, & ceux qui les ont ſuiuis immediatement, qui à la verité nous ont appris qu'il n'eſt pas iuſte & raiſonnable d'obeïr aux hom-

mes pluſtoſt qu'à Dieu ; mais qui ne nous ont pourtant point laiſſé d'exemple d'autre reſiſtance aux violences qu'on leur faiſoit, ſinon celuy d'vne inſurmontable patience. D'autre coſté cette meſme Religion n'oſtant point aux peuples libres l'vſage de leur liberté, ny à ceux dont la ſujettion eſt temperée de quelques droits & de quelques priuileges, la iuſtice de leur defenſe ſi on les veut aſſeruir abſolument; il eſt encore du deuoir des meſmes Chreſtiens de ne iuger point temerairement des entrepriſes & des actions de leurs voiſins, principalement quand on ne ſçait pas bien les loix ſur leſquelles leur Eſtat ou leur Republique eſt fondée. Car il n'y a pas ſeulement au monde des Monarchies, des Ariſtocraties, & des Democraties toutes pures, mais auſſi des gouuernemens meſlez. Il y en a qui ſont compoſez en partie de Monarchie & en partie des deux autres, comme celle de Sparte autrefois. Il y en a d'autres qui ſont meſlez en partie d'Ariſtocratie, & en partie de Democratie, comme Rome l'a eſté long-temps. Il y en a d'autres où la Monarchie & l'Ariſtocratie ſont iointes enſemble, comme en Polongne maintenant. Les Monar-

chies toutes pures ne le sont pas d'vne mesme façon pourtant. Car autre est celle de ce Royaume, & autre celle du Turc, & peut estre encore autre celle de l'Espagne. Et enfin il y a vne si grande varieté en la constitution des Estats, qu'à peine s'en trouuera-t'il deux qui soient entierement semblables. Il n'y a donc rien qui empesche que chacun en obeïssant en conscience à la puissance souueraine, telle qu'il la trouue establie dedans son Pays, n'ait quelque liberté de iugement & d'inclinations sur les occurrences des Pays estrangers, selon la cognoissance qu'il en peut auoir, & selon qu'il s'imagine y auoir quelque espece d'interest par la conscience. Partant si telle est de tout temps la forme du gouuernement de l'Angleterre, que l'authorité royale y soit aucunement limitée & moderée par celle d'vn Parlement, vn bon François qui demeurera religieusement & inuiolablement en cette pensée, de respecter la Monarchie, telle qu'elle est en ce Royaume, c'est à dire absoluë & sans limitation, ne laissera pas de iuger qu'il est iuste & raisonnable qu'en Angleterre elle soit bornée par les anciennes loix de l'Estat, & que le Parlement

fait bien d'y vouloir ramener le Roy, s'il a veritablement trop entrepris ſur les droits & libertez de ſon peuple: Car les plus grands & les plus abſolus Monarques meſmes ont fait gloire de maintenir la liberté des Republiques populaires, & de chaſtier les tyrans qui les ont voulu aſſeruir iniuſtement, & comme il leur conuient tres-bien d'eſtre extremement ialoux de leur authorité, pource qu'elle vient de Dieu, auſſi eſt-il ſouuerainement digne de leur iuſtice & de leur grandeur, de ne permettre pas qu'aucun eſtende la ſienne plus loin que Dieu ne luy a donnée. Et c'eſt ce qui a fait que nos Rois, qui pource qu'ils ſont abſolument Souuerains en leur Royaume, n'ont pas voulu ſouffrir qu'il y euſt aucune puiſſance qui arreſtaſt tant ſoit peu la leur, ont neantmoins ſouſtenu l'vnion des Prouinces des Pays bas contre l'Eſpagnol, pource qu'ils ont creu qu'il y auoit rendu ſa domination plus independãte & plus rigoureuſe que ne ſouffroient les Loix du Pays, & les droits que les anciens Seigneurs des lieux y auoient laiſſez à leurs peuples. C'eſt pour la meſme raiſon qu'ils ont diuerſes fois entrepris la defenſe des priuileges des villes Imperiales

riales contre l'ambition des Empereurs : c'eſt pour cela qu'ils ont pris Geneue en leur protection contre les pretenſions du Duc de Sauoye:c'eſt pour cela que de fraiſche datte ils ont tendu la main aux Catalans, dont le Roy d'Eſpagne opprimoit les couſtumes & les libertez : & pource qu'ils ne font rien en ces occaſions, ſinon ſelon la iuſtice & le droit, ils ne craignent pas que leurs ſujets tirent quelque humeur de rebellion de la contagion de ces exemples. Partant tandis que les affaires de la France n'ont rien de commun auec celles d'Angleterre,il demeure en la liberté des ſujets du Roy de fauoriſer de leurs inclinations l'vn ou l'autre des deux partis, chacun ſelon que la Religion dont il fait profeſſion; ou la cognoiſſance qu'il a de la nature du gouuernement de cette Iſle, determine ſes affections. Si le Roy s'eſtoit declaré pour l'vn ou pour l'autre des contendans, d'autant qu'il n'eſt pas de la vocation des ſujets de s'enquerir des volontez de leurs Souuerains, & qu'ils doiuent tenir pour bien & legitimement fait, ce qu'ils font dans leurs Conſeils auec connoiſſance de cauſe, en remettant à Dieu le ſoin de la conſeruation de la Religion; il

seroit du deuoir de tous les bons François de porter leurs affections où leur Prince porteroit ses armes. Car comme nous ne pouuons souffrir que le zele de la Religion Catholique Romaine en aueugle tellement quelques-vns, qu'ils ne voyent les prosperitez de la France qu'à contre-cœur, pource qu'ils s'imaginent qu'elles sont enfin pour causer du dommage à Rome : ainsi ne pouuons nous approuuer que le zele de la Religion Reformée soit si puissant en l'esprit de ceux qui en font profession, que de les rendre mescontens des bons succez des armes de sa Majesté, quand il les employe où le bien de son Estat, la iustice de la cause de ses voisins, & l'interest de ses alliez l'appelle.

## SECTION III.

*Que si on considere ceux de la Religion en qualité de Chrestiens, ils ne meritent l'auersion de qui que ce soit. Et premierement à l'esgard des creances qu'on leur impute contre verité.*

RESte le troisiesme esgard auquel on nous peut considerer, c'est à sçauoir,

entant que nous ſommes Chreſtiens. Et cette matiere nous doit tenir vn peu plus long-temps que les precedentes, pource que les accuſations qu'on y fait contre nous ſont en plus grand nombre, & qu'au fonds c'eſt tout le fondement de l'auerſion qu'on a pour nous. Car le reſte que i'ay cy-deſſus examiné, quelque apparence dont on taſche de le reueſtir, n'a du tout point de realité, non pas meſme au iugement de nos plus grands ennemis, s'ils vouloient dire franchement ce qu'ils en penſent en conſcience. Il nous faut donc voir ce qu'on nous accuſe de croire, & que nous ne croyons pas pourtant: ce qu'on voudroit que nous creuſſions, mais que nous ne pouuons nous perſuader, & à cauſe dequoy on nous veut du mal: & enfin, ce que nous croyons effectiuement, & ſur quoy la pratique de noſtre pieté eſt fondée; pour ſçauoir ſi, comme on le pretend, nous meritons à cette occaſion la haine de Dieu & des hommes.

Pour ce qui eſt de ce qu'on nous accuſe de croire, & que nous ne croyons nullement, ie n'en produiray que peu d'exemples ſeulement, dont le premier ſera cette vieille accuſation, que nous ſommes en-

nemis des bonnes œuures, sous ombre que nous ne croyons pas qu'elles meritent deuant Dieu, ny que ce soit par elles que nous obtenons nostre iustification en son iugement. Certainement ce que i'ay dit cy-dessus de la façon de laquelle nous viuons, & particulierement de celle de laquelle on nous exhorte continuellement à bien viure, nous absout assez de cette imputation. Car comment sommes nous ennemis des bonnes œuures, si nous exhortons sans cesse le monde à s'y estudier, & si nous essayons d'en faire resplendir toute nostre vie? Il est vray que ce n'est pas en vertu de leur merite que nous esperons obtenir la ioüissance du salut; & est vray encore que quand nous nous disposons à comparoistre deuant le tribunal de Dieu, ce n'est nullement sur nos bonnes actions que nous fondons l'esperance d'estre iustifiez en sa presence. Mais de cela il ne s'ensuit pas pourtant que nous ne fassions aucune estime des bonnes actions. Nous auons accoustumé d'enseigner que la pieté enuers Dieu, & la charité que nous deuons auoir pour les hommes, sont choses si excellentes en elles mesmes, & si conuenables à la dignité de nostre nature,

que quand Dieu ne les nous auroit point plus expressement commandées que parce que la Nature nous en apprend, & quand il n'y auroit attaché ny aucune promesse de recompense, ny aucune menace de punition, si est-ce que nous deurions nous y adonner auec vne affection tres-sincere & tres-ardente. Quand donc nous aurions cette opinion que la pieté & la vertu n'auroient point de certaine relation au Royaume des Cieux, & qu'elles ne porteroient auec elles aucune considerable vtilité pour nous y faire paruenir, nous en ferions pourtant plus de cas, ainsi que ne font ceux qui ne les considerent sinon entant qu'ils esperent qu'elles leur produiront quelque fruit de remuneratiõ. Pource que chacun peut sçauoir par sa propre experience, que les choses ausquelles nous ne nous portons sinon entant qu'elles sont propres pour nous obtenir vne certaine fin, sont en nostre opinion moins à priser que la fin mesme. Ceux donc qui n'estiment les bonnes œuures sinon pource que Dieu les recompensera de la felicité, estiment sans doute la felicité plus qu'ils ne font les bonnes œuures : au lieu que quant à nous nous les aimons à

cause de leur propre dignité, & les trouuons plus dignes de nos affections que n'est cette felicité qu'on s'y propose pour salaire. Car la felicité est ce qui nous fait heureux, & la pieté & la charité est ce qui nous fait gens de bien. Or aimer mieux estre heureux qu'homme de bien, est vne marque indubitable qu'on ne recognoist pas assez que c'est que d'estre homme de bien, ny combien se proposer de le deuenir est vn objet qui merite vne constante & vehemente application de toutes les puissances de nos ames. De plus, c'est à grand tort qu'ō nous accuse de croire que les bonnes œuures n'ont point de relation au salut. Outre leur excellence naturelle, à cause de laquelle on les doit souuerainement priser, l'amour que nous auons pour elles naist en grāde partie en nous de celle que nous portons à nostre propre felicité. Parce que nous regardons nostre salut, ou bien cōme vne chose de laquelle le droit nous est desia acquis par la mort de nostre Seigneur, ou comme vne chose de laquelle, bien que le droit nous en soit acquis, nous ne sommes pourtant point encore venus en ioüissance. Car autre chose sans doute est le droit de posseder vn iour quel-

que bien, & autre l'actuelle possession du bien mesme. Quand donc nous le considerons en cette premiere façon, nous sommes rauis en admiration de la bonté de Dieu, & de la charité inenarrable de son Fils, en ce que le Pere le nous a voulu donner, & en ce que le Fils s'est volontairement donné à nous, & s'est abandonné à la mort pour nous rachepter, & nous acquerir la vie eternelle. Or il n'est pas possible que nous soyons rauis en admiration de ce bien-fait, ny que nous l'estimions comme il faut, que le ressentimẽt que nous en auons ne remplisse nos ames de dilection enuers Dieu, & d'vne amour ardente & inuiolable enuers son Vnique. Comment donc pourrions nous les aimer à cette occasion auec tant d'ardeur, sans disposer toutes les facultez de nos esprits à rendre obeïssance à leurs commandemens? Y a-t'il aucun plus puissant attrait, ny aucun plus ferme lien pour nous attirer & pour nous attacher aux volontez de ceux à qui nous deuons obeïr, que celuy d'vne affection violente? Certes c'est là le mouuemẽt qui porte les Saints qui sont au Ciel, & qui nous portera lors que nous y serons recueillis, à mener vne vie eternellement

ſaincte & immaculée. Car nous n'y ſerons pas gens de bien afin d'obtenir le Royaume des Cieux, pource que nous l'aurons deſia; ny meſmes pour le nous conſeruer à perpetuité, pource qu'il n'y aura plus de peril de le perdre. Mais nous ſerons gens de bien, par vn merueilleuſement vif & permanent ſentiment d'obligation, pource que nous aurons obtenu cette incomparable felicité, par vn don qui ne ſe pourra iamais reuoquer, & par vne tout à fait incomprehenſible miſericorde. Or ie ne penſe pas qu'il y ait perſonne qui doiue trouuer mauuais que nous ſoyons excitez à aimer Dieu par la gratitude que nous auons de ſon amour en noſtre endroit, & par les meſmes motifs qui y induiſent ſi puiſſamment les bien-heureux Saincts de Paradis, à proportion de la cognoiſſance qu'eux & nous auons de la charité qu'il nous a portée.

Quand nous regardons l'eternelle felicité comme vne choſe dont nous ne ſommes pas encore en poſſeſſion, le deſir que nous auons d'y paruenir nous fait faire ſur les bonnes œuures deux reflexions principales. L'vne eſt qu'encore que Dieu nous ait declaré par ſa Parole que c'eſt en la

ſeule conſideration de la mort de ſon Fils qu'il nous promet le ſalut, & que noſtre conſcience nous teſmoigne qu'il a liuré ſon Fils à la mort pour nous auant que nous fiſſions de bonnes œuures, & qu'il nous euſt pû conſiderer comme en ayant fait, ſi eſt-ce que cette meſme Parole, & ces meſmes mouuemens de noſtre conſcience nous apprennent, qu'il n'eſt pas raiſonnable qu'il execute cette promeſſe enuers ceux qui par leur meſcognoiſſance ſe rendront indignes de ſon ſalut. Puis que ſi nous en joüiſſions deſia, & que nous vinſſions à le mécognoiſtre, il ſeroit iuſte qu'il le nous oſtaſt, il eſt iuſte pareillement qu'il ne le nous donne pas, ſi nous nous monſtrons ingrats à la faueur qu'il nous a faite de nous en donner le droict par la grace de ſes promeſſes. Cependant toute noſtre recognoiſſance giſt en amour & en reſpect, & les preuues indubitables de l'amour & du reſpect conſiſtent en l'obeïſſance aux commandemens de Dieu, & en l'exercice des bonnes œuures. Ainſi nous nous y appliquons, non pas comme à des moyens par leſquels nous puiſſions obtenir le droict de paruenir au ſalut; car nous l'auons deſia en la mort de Noſtre Sei-

gneur Iesus, à laquelle Dieu nous a donné de croire : mais comme à des choses dont le mespris nous en feroit déchoir, & empescheroit l'execution des promesses que Dieu nous en a données. Telles sont donc nos inclinations en cét égard que doiuent estre celle des bons enfans, & qui ne doiuent pas estre blasmées en nous, puis qu'en eux on les estime loüables. Ils ne sont pas enfans, pource qu'ils sont honnestes gens, & dans l'obeïssance qu'ils rendent à leurs peres ils ne se proposent nullement pour but l'acquisition du droict de leur heredité. Ils sont enfans pource que leurs peres les ont engendrez, & ont le droict de venir quelque iour à leur heredité, d'autant qu'ils sont leurs enfans, & que telle est la disposition des loix, & l'institution de la Nature. Si donc quand ils deuiennent hőnestes gens puis apres, ils y font quelque consideration de l'esperance de l'heredité, c'est afin seulemeut que leurs débauches, & leurs mauuais comportemens ne portent pas l'indignation de leurs peres à les priuer du droict de succeder à leurs biens, lequel leur auoit esté acquis par la naissance. Il est bien vray que nous ne sommes pas enfans de Dieu de nostre na-

ture, & ne le deuenons ſinon par la grace de l'adoption. Mais comme les enfans ont à leurs peres toute l'obligation de ce qu'ils les ont engendrez, nous auons pareillement à Dieu toute l'obligation de ce qu'il nous a adoptez. Et comme l'honneur qu'il luy a pleu de nous faire de nous adopter en ſon vnique, nous donne le meſme droit à l'heritage celeſte, que la naiſſance donne aux enfans pour l'heredité de leurs parens; la grace de l'Eſprit qui accompagne cette adoption engendre en nous les meſmes affections que la nature produit dans les bons enfans, lors qu'il s'agiſt de l'obeïſſance & du reſpect qu'il faut qu'ils portent à leurs peres. L'autre reflexion eſt, que de toutes les choſes que Dieu aime, il n'en aime aucune à l'eſgal de la ſainteté; & toutes les autres qu'il aime, il ne les aime ſinon autant qu'elles en ſont participantes, ou qu'elles y peuuent ſeruir. Et la raiſon en eſt que de toutes les choſes auſquelles il a mis quelque empreinte de ſa diuinité, il n'y en a aucune autre qu'elle qui la repreſente à l'eſgard de ce qu'elle poſſede de plus venerable & de plus glorieux. Toutes choſes, en ce qu'elles ſont, portent quelque reſſemblance de ſon exi-

ſtence. Les vents & les tremblemens de terre, & la puiſſance des flots de la mer, ont quelque ombre de ſa vertu. La fermeté des rochers, la durée des elemens, & l'incorruptibilité des cieux, ſemblent eſtre vn crayon obſcur de l'immutabilité de ſon eſſence. Dans la gloire & dans l'authorité des Monarques il a rendu viſible en la terre quelque rayon de ſa Majeſté. Mais quant à ſa pureté, à ſa iuſtice, à ſa miſericorde, & à la bonté inenarrable de ſes inclinatiõs & de ſes penſées, en quoy conſiſte ſans contredit la plus belle merueille de ſon eſtre, & le couronnement de ſes autres proprietez, il n'y a que la ſainčteté de la creature intelligente & raiſonnable en qui on en voye la reſplendeur. A raiſõ dequoy auſſi il n'y a qu'elle proprement qui ſoit dite auoir eſté faite à ſon image. Quãt à nous, il nous a aimez à la verité dés auant que nous fuſſions ſainčts; mais c'a eſté pour nous rendre ſainčts, qu'il a déployé deſſus nous ſes admirables miſericordes; car il nous a racheptez pour nous amener à la ſanctification, & pour reparer en nous la reſſemblance de ſes vertus, dont le peché auoit gaſté tous les traits & tous les lineamens en nos ames. Mais depuis

qu'il nous a ſanctifiez, il nous aime à cette occaſion, & ne peut contempler en nous cette belle idée de ſa diuinité, qu'il ne nous affectionne merueilleuſement à cauſe d'elle. Comme les bons peres aiment ſans doute leurs enfans auant qu'ils voyent paroiſtre en eux aucune lumiere de vertu : mais leurs affections ſe redoublent à meſure qu'ils apperçoiuent qu'en croiſſant ils ſe forment peu à peu par leur education, & s'auancent de iour en iour en l'amour des choſes loüables. Or eſt-ce l'inclination naturelle de l'amour que de bien faire à ce que l'on aime ; & comme dans les choſes peſantes à peine ſçauroit-on diſtinguer entre la peſanteur & la propenſion au mouuement contre-bas, l'amour & l'inclination à vouloir & à faire du bien, quād on en a le moyen, ou ne font qu'vne meſme choſe abſolument, ou ſi elles en font deux, elles ſont inſeparables. De ſorte qu'il ne ſe peut faire que Dieu nous embraſſant de ſes affections à cauſe de l'image de ſa ſainteté qui reluit en nous, il ne nous vueille faire du bien : & puis eſtant puiſſant comme il eſt, il ne le veut point de la façon, qu'indubitablement il ne le faſſe. Noſtre ſainteté donc, & les bonnes

œuures qui en dependent ne nous acquierent pas le droict de la joüissance de la felicité, puis que Dieu le nous a donné gratuitement lors qu'ils nous a adoptez pour estre du nombre de ses enfans : mais elles attirent ses affections, comme celles d'vn bon pere, pour executer par inclination d'amour enuers nostre sanctification, les promesses qu'il nous auoit desia faites de pure gratification, & à l'accomplissement desquelles il estoit desia porté comme fidele & veritable. Ainsi plus nous sommes gens de bien, plus deuons nous estre persuadez que Dieu nous aime cordialement: & plus nous sommes asseurez que nous sommes aimez de luy, plus auons nous de certitude de ses fauorables inclinations à nous donner la joüissance de son Royaume. Comme au reciproque plus nous desirons ardemment cette immortelle felicité, plus soigneusement cherchons nous les moyens de nous persuader fermement que nous l'obtiendrons. Puis donc que l'asseurance de la dilection de Dieu enuers nous en est vn indubitable argument, & que nostre sanctification produit cette dilection à proportion de ce qu'elle est grande & lumineuse, & qu'elle represente ex-

tellemment la sainčteté laquelle est en Dieu, il n'y a personne qui ne comprenne aisément qu'autant que nous auons de soin de nostre salut, autant faut-il necessairement que nous soyons embrasez de l'amour des bonnes œuures. Et neantmoins pour tout cela nous ne croyons nullement ny que nous soyons iustifiez à cause d'elles deuant Dieu, ny qu'elles soient aucunement meritoires de son Royaume ; & cela ne doit sembler estrange à qui que ce soit, puis que nostre conscience ne nous permet pas de nous persuader l'vn, & que nostre modestie nous oblige à esloigner de nous toute opinion de l'autre. Ie dis premierement que nostre conscience ne nous permet pas de nous figurer que nous puissions estre iustifiez deuant Dieu par le moyen de nos bonnes actions ; car estre iustifié deuant Dieu, c'est estre absous en son iugement. Or nous sçauons que si Dieu nous examine tant soit peu rigoureusement par nos œuures, ils ne trouuera nullement le sujet de prononcer pour nous sentence d'absolution. Pource qu'auant que nous fussions venus à sa cognoissance, nous pechions continuellement contre luy: ce qui aggrauoit iournellement la

malediction dans laquelle nous sommes naturellement par la corruption originelle. Tellement qu'à l'esgard de tout ce temps-là nous ne pouuons pretendre autre iustification qu'en la remission de nos pechez. Depuis que nous le cognoissons, quelques bonnes œuures que nous ayons faites, nous en auons tant fait de mauuaises, & il y a tant de deffauts mesmes dans les bonnes dont nous nous vantons, que si nous presumions d'estre iustifiez de cette façon, nous nous trouuerions trop esloignez de nos esperances. S'il y en a quelques-vns entre les Catholiques Romains qui ayent cette bonne opinion d'eux-mesmes, qu'ils n'ayent iamais commis de peché, & qu'ils ne pechent du tout point encor, c'est à eux à aduiser comment ils soustiendront quelque iour vne proposition si hardie deuant le throsne de Dieu, & comment ils la pourront accorder auec leur propre Patenostre. Pour nous, nous aimons mieux nous confesser pecheurs deuant nostre Seigneur, & auoir à sa misericorde toute l'obligation de nostre salut, que de nous mettre en vn inéuitable peril de remporter vne eternelle confusion de sa presence. Et veritablement ie ne puis

que

que ie ne me plaigne icy du peu d'equité de ceux qui nous haïssent à cause de cette creance. Nostre conscience nous rend témoignage de nostre fidelité enuers nos Roys; & l'Escriture & l'experience conuainquent vniuersellement tout le monde d'vne infinité de pechez commis contre Dieu. S'il est arriué à nos peres & à nous de faire quelque chose qui ait dépleu à nos Souuerains, ce n'a point esté par faute d'affection à leurs personnes, ny de respect à leur authorité, mais par des mouuemens qu'ils ont eux-mesmes excusez; au lieu que les pechez que tous les hommes commettent en si grand nombre, procedent de l'affection de la chair, *qui est inimitié contre Dieu.* Hors ces actions ausquelles ou la souffrance, ou la crainte de la persecution nous a portez trois ou quatre fois seulement, on ne sçauroit nous oster cette loüange que nous n'ayons rendu quelques bons seruices à l'Estat, & que nous n'ayons vescu conformément à ses loix: au lieu que tous les iours tous les hommes pechent contre Dieu, & transgressent ses commandemens en mille & mille rencontres. Et neantmoins par tout où on parle de nous dans les Escrits politiques &

dans les productions du temps, on n'entend rien autre chose que ces mots de *faction*, de *rebellion*, de *reuolte*; au lieu que dans les liures de Theologie, où il est question de Dieu, on ne parle que de bonnes œuures & de satisfactions. Si nous nous estions vantez de pouuoir soustenir nos actions deuant le Conseil de nos Roys contre ceux qui les flestrissent de ces titres si odieux, & de n'auoir besoin d'autre chose que de leur iustice pour en estre iustifiez, on nous accuseroit de presomption & de quelque espece d'impudence, pour ne recognoistre pas assez combien nous auons eu besoin de leur support: au lieu qu'en la controuerse de la iustification des hommes deuant Dieu, ils ne parlent que de leurs propres iustices, & s'appuyent dessus elles pour comparoistre en son iugement. Bien que, comme ie l'ay dit, nous soyons originaires du pays, & nez sujets de nostre Prince, nos ennemis disent pourtant que nous ne subsistons en ce Royaume que de sa grace seulement, pource que par nos fautes, qu'ils veulent estre si criminelles, nous aurions merité d'en estre expulsez: & cependant, bien que les hommes soient naturellement estran-

gers du Royaume des Cieux, & que tous les iours ils commettent quelque chose qui les en deuroit rendre indignes, on veut pourtant qu'il leur soit donné en vertu de leurs iustices, & comme vne recompense deuë à leurs bõnes actions. Certes ou bien qu'ils ne nous fassent pas si criminels deuant nos Roys, ou bien qu'ils confessent qu'ils ne le sont pas moins enuers Dieu; & s'ils veulent qae nous recognoissions que c'est de la pure bonté de nos Souuerains que nous subsistons en cét Estat auec la liberte dont nous y joüissons, qu'ils ne fassent point aussi de leur costé difficulté de confesser que s'ils joüissent quelque iour de la felicité du Ciel, ce sera de pure misericorde. I'ay dit que nostre modestie nous deffend de croire que nos œuures puissent meriter le salut. En effect, nous voyons que les peres ne peuuent souffrir que leurs enfans se glorifient en leur presence qu'ils leur soient redeuables de quoy que ce soit. Or nous sommes enfans de Dieu, & nous luy auons sans doute plus d'obligation que nous n'en pouuons auoir à ceux qui nous ont engendrez. Et nous voyons que les Princes ne peuuent non plus endurer que leurs sujets appellent ce

qu'ils font pour eux autrement que du nom de ſeruice auquel la naiſſance les oblige. Or nous ſommes beaucoup moins à l'eſgard de Dieu, que les ſujets ne ſont à l'eſgard des Princes. Et enfin, nous voyons que les Cardinaux meſmes, dont la dignité eſt ſi eminente, ſe recognoiſſent tellement inferieurs à ceux de qui ils ſont nez ſujets, qu'ils ne croyent pas que leurs ſeruices puiſſent iamais égaler leurs obligations, ny les en acquitter enuers eux, notamment quand à leur faueur & par leur recommandation ils ont eſté eſleuez à ce degré ſi prochain de la Majeſté Pontificale. Car de cette modeſte recognoiſſance de l'inſuffiſance de leurs actions à recognoiſtre ce bien-fait, nous auons des preuues tres-belles & tres-expreſſes dans les lettres des Cardinaux d'Oſſat & du Perron au Roy Henry le Grand de glorieuſe memoire. Or s'ils le diſent en ſincerité, nous auons beaucoup plus de ſujet d'eſtre humbles en comparoiſſant deuant Dieu, qu'ils n'ont d'eſtre modeſtes enuers les hommes. S'ils le diſent ſeulement par compliment, quant à nous nous eſtimons qu'on nous peut bien ſouffrir parler ainſi à Dieu en verité, & nous ſentir effe-

ctiuement autant & plus tenus à sa bonté, qu'ils ont fait semblant de l'estre à celle de leur Prince. Si, dis-je, ils ont pensé qu'ils pouuoient bien tesmoigner la gratitude de leurs esprits aux grands Roys par des paroles excessiues, & qui surpassent la mesure de leurs gratifications, nous croyons qu'on ne nous doit point vouloir de mal si nous estimons que la Maiesté du Roy des Roys, de qui tous les Roys mesmes & les Papes sont nez suiets, & la grandeur de ses biens-faits en nostre endroit, excedent beaucoup tout ce que les hommes peuuent ou faire ou dire pour en representer le ressentiment, & qu'elles sont bien loin au delà de toutes leurs ciuilitez & de toutes leurs hyperboles. En vn mot, on ne peut trouuer estrange que nous suiuions cette belle maxime du Cardinal Bellarmin, qui apres auoir longtemps disputé de l'estime des bonnes actions, & du moyen d'obtenir la iustification, pose pour chose decisiue, liu. 5. de Iustif. chap, 7. *qu'à cause de l'incertitude de nostre propre iustice, & du peril de vaine gloire*, dans lequel on pourroit tomber, *c'est le plus seur en toute maniere de mettre toute sa fiance en la seule misericorde & be-*

*nignité de Dieu.* Car qui nous pourroit blaſmer de nous tenir au plus certain,& de ne vouloir rien hazarder en choſe de telle importance ?

Ce que ie viens de dire des bonnes œuures, & de l'eſtime que nous en faiſons, pourroit ſatisfaire à cette autre imputation, que nous croyons la predeſtination de telle ſorte, que quelque choſe que l'on faſſe, ſoit que l'on croye en Ieſus-Chriſt, ou qu'on n'y croye pas, ſoit qu'on faſſe de bonnes œuures, ou bien qu'on n'en faſſe pas, on ne laiſſera pas d'eſtre ſauué, ſi on eſt predeſtiné pour cela, ou de tomber en damnation, ſi par la reprobation on eſt deſtiné à mort eternelle. Car il y en a qui ne font point de difficulté de nous accuſer d'enſeigner ce dogme hautement, & c'eſt vn des moyens qu'on employe dans les predications pour rendre noſtre profeſſion odieuſe. Certainement puis que nous croyons les bonnes œuures abſolument neceſſaires à ſalut, de quelque façon que nous eſtimions que nous ſommes predeſtinez, noſtre creance eſt que noſtre predeſtination ne nous amenera pas à ſalut ſans les bonnes œuures. Neantmoins afin d'oſter tout ſcrupule de l'eſ-

prit de ceux qui voudront s'en éclaircir, voyons s'il y peut auoir rien de plus raisonnable que nostre doctrine & nostre pratique en cette matiere. Quand on nous presche l'Euangile pour nous offrir le salut en Iesus-Christ, on ne manque iamais de nous dire qu'il n'y a pas moyen d'en estre effectiuement participant, sinon en croyant en ce Redempteur. Alors nous ne nous enquerons nullement si nous sommes predestinez ou non, & ne nous mettons nullement en peine des secrets de Dieu, ny des Arrests qu'il a donnez de toute eternité pour le salut & pour la condamnation des hommes. Nous nous disposons seulement à croire en celuy qui nous est offert pour Sauueur, puis que quelle que soit la Predestination de Dieu, il est impossible d'estre participant du salut dont il est autheur, sinon en l'embrassant par vne foy viue & profonde. On ne peut donc pas dire que nous ayons cette creance, que soit qu'on croye, soit qu'on ne croye pas, on sera sauué pourueu qu'on y soit predestiné, puis que nous tenons qu'absolument il n'y a point de salut en Iesus-Christ sinon pour ceux qui croyent. Apres cela, lors qu'on nous pres-

che qu'il faut croire, on ne manque iamais de nous expliquer nettement quelle doit estre cette foy, & de nous dire qu'il est necessaire qu'elle soit accompagnée d'vne serieuse repentance. Car faire seulement profession exterieure du Christianisme, n'est pas croire, selon nous: non pas mesmes auoir en l'entendement quelque legere teinture de la verité de ses dogmes. Croire en nostre Theologie, est estre si viuement & si profondement persuadé des veritez de l'Euangile de Iesus-Christ, que cette persuasion maistrise toutes les autres, & qu'elle fasse telle impression dedans les volontez & les affections, qu'elle les détourne de leurs mauuaises inclinations, & qu'elle les regenere. Alors nous ne pensons point encore à la predestination, & ne nous enquerons nullement de ce que Dieu peut auoir ordonné de toute eternité pour nous, ny pour le reste des autres hommes. Nous examinons seulement nos consciences pour sçauoir si nous croyons de la façon, & nous disposons à ne nous y abuser pas, de peur qu'au lieu de la verité & de la solidité de la foy, nous n'en ayons embrassé que l'ombre. Partant quelle

que ſoit ou la predeſtination ou la reprobation, nous croyons que la foy non ſeulement eſt neceſſaire à ſalut, mais vne foy qui ſe characteriſe nettement, & qui ſe diſtingue de la vaine imagination de la foy par vne ſincere & ardente affection aux bonnes œuures. De plus, lors qu'on nous preſche qu'il faut croire de la façon, on ne manque iamais d'y adjouſter qu'il faut perſeuerer en cette foy, & dans les bonnes œuures qui la marquent & qui l'accompagnent. Pource que le ſalut n'eſt pas promis à ceux qui croiront ſimplement, mais qui perſeuereront en la foy & en la ſanctification, & qui demeureront victorieux iuſques à la fin de toutes les tentations qui les attaquent. Et alors encore nous n'eſtimons pas qu'il ſoit neceſſaire de penſer à la predeſtination; ſeulement reſueillons nous nos entendemens à cet aduertiſſement, & autant que nous pouuons nous nous excitons nous meſmes à receuoir l'impreſſion de l'Euangile bien auant, pour eſtre capables de reſiſter, en cas que quelque tentation nous aſſaille. Ainſi nous croyons encore que la perſeuerance eſt neceſſaire, quelle que ſoit la predeſtination, & quels que puiſſent eſtre ſur cette

matiere les sentimens des Docteurs de nostre communion, tant y a que rien n'est capable d'arracher cette persuasion de nos consciences. Enfin, on ne nous exhorte point à la perseuerance qu'on ne nous enseigne quant & quant quels sont les moyẽs de l'obtenir. Car quant à la foy, pource qu'elle consiste en la cognoissance & en la persuasion des veritez Euangeliques, on nous dit que le moyen de la conseruer est de lire & d'escouter, & de mediter soigneusement la parole de Dieu, qui l'a premierement engendrée. Quant à la sanctification, d'autant qu'elle consiste en la haine du vice & en l'amour de la vertu, & que ces auersions & ces affections se conseruent par l'attentiue consideration de la nature de leurs objets, par l'accoustumance de faire les choses bonnes, & de s'abstenir des mauuaises, par l'imitation des bons exemples, par esuiter les vicieuses conuersations, par la crainte de la peine qui suit le peché, par l'esperance de la remuneration que Dieu a misericordieusement promise aux bonnes œuures; & sur tout par la contemplatiõ de la Croix de Christ & de sa Resurrection, dont l'vne nous fournit le modele de la mortification de

nos affections, & l'autre le patron & le motif de resſuſciter en nouuelle vie, on nous met continuellement toutes ces choſes deuant les yeux, pour fomenter en nous la ſainćteté que noſtre conuerſion à Chriſt y a commencée. A quoy on ne manque iamais d'adjouſter que la foy & la ſanćtification venant de Dieu, c'eſt à luy qu'il ſe faut addreſſer pour obtenir la grace par la vertu de laquelle elles ſoient conſeruées en nous, & de nous exhorter à cette occaſion de veiller auec aſſiduité à la priere. Et afin de nous y exciter d'autant plus viuement, on nous aduertit que nous auons à faire à vne infinité d'ennemis, qui nous obligent à vne ſouueraine vigilance de noſtre part, & qui nous rendent vne particuliere aſſiſtance de la grace de Dieu neceſſaire. Le peché que nous portons naturellement en nos affections; le monde qui nous amorce par ſes voluptez, ou qui nous eſtonne par ſes perſecutions; le malin qui nous dreſſe mille pieges, & qui nous attaque de mille tentations, nous ſont perpetuellement ramenteus, afin que nous nous tenions ſur nos gardes. Là nous ne penſons point encore à la Predeſtination, & quelle qu'elle ſoit,

nous taſchons d'eſueiller toutes les puiſſances de nos eſprits, & pour embraſſer toutes les occaſions de nous auancer en la pieté & en la vertu, & pour fuïr toutes celles qui ſont capables de nous en deſtourner, & pour demander à noſtre Seigneur qu'il nous donne le pouuoir de le faire. Pourquoy donc nous accuſe-t'on de croire que la Predeſtination eſt ſi puiſſante en ce qui eſt du ſalut & de la condamnation, que ſans auoir eſgard ny à bien ny à mal elle y fait tout toute ſeule? Il eſt bien vray certes premierement, que nous ſommes aſſeurez qu'en vertu de cette predeſtination nous obtiendrons indubitablement la vie eternelle. Mais pour ce qui eſt de la creance de la Predeſtination, puis que c'eſt vn poinct de la Foy, que S. Paul enſeigne tres-ouuertement, où il faut renoncer au nom de Chreſtien, où il faut aduoüer qu'il y en a vne. A la verité la maniere de l'interpreter eſt differente entre les Catholiques Romains & les Reformez. Mais cela ne doit pas eſtre trouué fort merueilleux, puis que les Catholiques ne s'en accordent pas abſolument entr'eux meſmes. Tant y a qu'il y a vne predeſtination de quelques-vns à ſalut, & que pour eſtre bon Chre-

ſtien il le faut ainſi croire. Or puis qu'il y en a vne, on ne doit point trouuer mauuais que nous nous eſtimions eſtre du nombre de ceux qui ſont predeſtinez, puis que nous trouuons en nous les marques & les effets par leſquels la Predeſtination ſe reuele. Car puis que nous croyons en Ieſus-Chriſt, & que nous nous adonnons tant que nous pouuons aux œuures de ſanctification, & que l'experience nous fait voir que beaucoup d'autres n'y croyẽt pas, & qu'ils ſe laiſſent emporter au peché à l'abandon, il faut neceſſairement ou que cette difference vienne de nous, ou que Dieu nous ait fait en cela quelque grace, laquelle il n'a pas faite aux autres. Or eſt-ce là où on commence à nous parler de la Predeſtination, lors qu'il eſt queſtion de ſçauoir d'où vient cette difference. Car on nous enſeigne que de nature nous ne ſommes pas meilleurs que les autres, & par conſequent, puis que nous croyõs, & que tant d'autres ne croyẽt pas, il faut que Dieu nous ait traittez inegalement. Et cette inegalité conſiſte en ce que Dieu nous ayant preſenté exterieurement à tous vn commun Redempteur par la predication, & nous ayant fait

exhorter les vns & les autres à le receuoir auec foy & repentance, il s'eſt contenté de cette grace commune & exterieure enuers ceux-là, au lieu qu'enuers nous il en a deſployé vne interieure & particuliere. D où eſt venu qu'au lieu que les autres ont par leur malice reietté le Redempteur qui leur a eſté offert, nous l auons quant à nous receu par la grace que Dieu nous a faite. Pour ce donc que Dieu ne prend pas les conſeils de ce qu'il doit faire de iour à iour, & que comme dit l'Eſcriture, *de tout temps toutes ſes œuures luy ſont cognuës*, il faut neceſſairement que de toute eternité il ait ordonné de mette cette diſtinction entre les autres & nous, & c'eſt en cette eternelle ordonnance que la Predeſtination conſiſte. Iuſques là il n'eſt pas poſſible que noſtre creance choque l'eſprit de perſonne qui ſoit tant ſoit peu raiſonnable. Car quoy? Trouuera-t'on mauuais que nous donnions à Dieu toute la loüange de ce que nous croyons, & de ce que nous nous repentons de nos pechez, au lieu que les autres s'endurciſſent en leur incredulité & en leur impenitence? Certes ce ſeroit eſtre trop preſomptueux que de vouloir rauir cette gloire à Dieu pour ſe l'attri-

buer à soy-mesme. Ceux de l'Eglise Romaine mesmes, sur cette presupposition qu'ils sont dans la voye de salut, & que nous n'y sommes pas, rendent sans doute graces à Dieu de ce qu'il les y a mis plûtost que nous, & ainsi rendent tesmoignage à cette maxime de nostre profession, que c'est la misericorde de Dieu qui met cette distinction entre les hommes. Ou bien se scandalisera-t'on de ce que nous disons que ce que Dieu execute maintenant en nous, il l'a ordonné de toute eternité ? Ce seroit aller contre la parole de Dieu & contre la raison, & rauir à Dieu la loüange de sa prescience. Ou finalement estimera-t'on que cette doctrine nous rende plus nonchalans en ce qui est de nostre salut ? Nullement. Car puis que tandis qu'on nous exhorte à la foy, à la repentance, à la sanctification, ny nous ne pensons point à la predestination, ny on ne nous donne point d'occasion d'y penser, elle ne peut trauerser l'efficace des exhortations qu'on nous addresse. Quand nous venons à y penser, puis que nous ne cognoissons nostre predestination que par ses effets, & que ses effets consistent en foy & en sanctification, à mesure que nous desirons

d'estre du nombre des predestinez, à mesme mesure faut-il que nous taschions d'auoir la foy & la sanctification, qui en sont les seules marques. Enfin, quand nous les auons trouuées en nous, & que par ce moyen nous auons cognu que nous sommes predestinez, tant s'en faut que nous en prenions occasion de relascher quelque chose de l'ardeur que nous deuons auoir à la pieté, qu'au contraire, plus la grace de Dieu a esté speciale en nostre endroit, plus nous en sentons nous obligez de luy en rendre nos recognoissances. Pour ce qui est de cette persuasion que nous auons d'obtenir asseurément le salut en vertu de cette predestination, voicy comment on nous en instruit. On nous dit que puis que les hommes sont naturellemẽt aussi mauuais les vns que les autres, ce que Dieu nous a fait vne grace si particuliere, ne vient pas de quelque merite qui fust en nous. Il faut que ce soit de sa pure & libre volonté, & d'vne faueur speciale qu'il nous a portée, sans que nous l'y ayons inuité, qu'il nous ait ainsi gratifiez. Et le Cardinal Bellarmin est entierement de ce sentiment, & ne veut pas que l'election & la predestination de quelques-vns soit fondée

fondée ſur aucune preuiſion ou preſcience de leurs œuures. Ce qui nous donne occaſion de raiſonner de cette façon. Puis que Dieu n'a point eu d'autre motif que ſa pure volonté qui l'ait induit à nous auantager plus que les autres en cet eſgard, il n'y peut auoir de raiſon pourquoy il ne nous conſerue pas la foy, laquelle il nous a donnée. Pourquoy changeroit-il d'aduis en vne choſe dont la reſolution n'a point dependu d'ailleurs que de ſon bon plaiſir ſeulement ? De plus, la foy & la repentance ſont des qualitez ſouuerainement belles en elles meſmes, & capables à merueille d'attirer ſes affections. Si donc il nous a tant aimez que de les nous vouloir communiquer du temps que nous ne les auions pas, comment ne nous aimeroit-il point apres qu'il nous les a communiquées ? Et ſi l'amour qu'il nous a porté auant qu'il y euſt rien en nous qui l'y inuitaſt, l'a peu exciter à nous orner de ſi excellentes qualitez, ſon amour, qui s'eſt redoublé depuis qu'il les a veuës en nous, ne le porteroit-il point à les conſeruer apres les y auoir miſes ? Enfin il ne nous les a données qu'afin de nous conduire à ſalut : Car le ſalut eſt la fin, la foy

eſt le moyen par lequel il nous y amene. Puis donc qu'il s'eſt propoſé cette fin là premierement, & qu'il a eu ſi fort à cœur de nous y faire paruenir que de nous en donner de tels & de ſi certains moyens, qui eſt-ce qui peut interuenir qui l'empeſche de ſe propoſer touſiours le meſme but, & par conſequent d'employer auſſi toûjours les moyens qui nous y conduiſent? Sur ces raiſonnemens qui ſont tirez de la parole de Dieu, & que diuers beaux paſſages authoriſent, nous fondons cette eſperance, qu'aſſeurément Dieu nous ſauuera, & qu'il ne ſe preſentera aucun obſtacle à l'accompliſſement de ce beau deſſein, qu'il ne ſurmonte. Or comme chacun peut voir que ces raiſonnemens tournent à la gloire de la ſageſſe & de la bonté de Dieu, & qu'ils conuiennent merueilleuſemēt bien à la fermeté inuariable de ſa nature & de ſes conſeils, auſſi ne peut-on pas dire qu'ils nous rendent negligens en ce qui eſt des choſes qui ſont neceſſaires pour noſtre ſalut. Et ie m'émerueille, ou qu'on ſe le puiſſe imaginer, ou qu'on nous le puiſſe reprocher, veu qu'en l'Egliſe Romaine on a des creances à qui on pourroit imputer de ſemblables conſequences. Le Pape croit

qu'il ne peut errer dans les matieres de la foy. Ceux qui ſont des ſentimens de la Sorbonne attribuent cette prerogatiue au Concile. Soit au Concile, ſoit au Pape qu'appartiennent le priuilege de l'infallibilité, tant y a que tous ceux de cette communion tiennent conſtamment qu'il a eſté donné à l'Egliſe. Si cela eſt, c'eſt vne certaine predeſtination de Dieu, par laquelle il a ordonné de preſeruer ſon Egliſe de toute erreur en la foy, & de l'illuminer eternellement de la cognoiſſance de ſa verité. Quand donc il eſt queſtion de vuider quelque controuerſe en la Religion, cette creance rend-elle les Papes ou les Conciles, moins diligens à bien examiner la Parole de Dieu, & la tradition des anciens, & à ſe bien garder de la fineſſe de Satan, & de la ſophiſterie des heretiques? On y croit que l'Egliſe eſt imperiſſable, & que Dieu la garantira de ſes ennemis iuſques à la fin. Cela vient encore ſans doute de quelque predeſtination de Dieu, qui a reſolu de mener la Naſſelle qu'ils appellent de S. Pierre, à bon port, & de la ſauuer de tous naufrages. Cette creance donc empeſche-t'elle que ceux qui ſont au gouuernail n'employent toutes ſortes de

moyens propres pour ſa conſeruation; ou imprime-t'elle en leur eſprit vne ſi profonde ſecurité, qu'ils ne ſe mettent point en peine du ſalut de leur vaiſſeau, & qu'ils le laiſſent aller à l'abandon entre les bancs & contre les roches? Comme donc ils ne conſiderent pas cette predeſtination de Dieu à l'eſgard de l'infallibilité de l'Egliſe, & de ſon indefectibilité, comme on parle, ainſi qu'vne occaſion de ſecurité & de negligence en ce qui regarde l'employ des moyens, mais ſeulement comme vn accouragement à les employer & ſoigneuſement & ioyeuſement, auec vne eſperance indubitable d'vn auantageux ſuccez; ainſi ne conſiderons nous nullement cette predeſtination en ce qui eſt de noſtre ſalut, comme vn ſujet de nous y comporter nonchalamment, mais pluſtoſt comme vn motif d'y trauailler auec grand ſoin & grande conſolation auſſi, ſçachant qu'il en reüſſira vn euenement fauorable. Autre donc eſt la predeſtination par laquelle Dieu a reſolu de produire luy-meſme quelque euenement ſans l'entremiſe d'aucuns moyens, ou au moins par l'entremiſe de certains moyens ſur leſquels il ne nous donne point de

commandemens : & autre la predestination qu'il n'execute que par le moyen de nos actions, dont il nous a luy-mesme donné les commandemens & les regles. Là nous pouuons bien demeurer les bras croisez, & attendre pour exemple que l'eclipse du Soleil, ou arriue, ou se passe, sans y rien contribuer de nostre part. Car ny nostre mouuement, ny nostre repos ne la hasteront, ny la retarderont pas d'vne minute. Icy c'est vne pure frenesie que de negliger de faire ce qui nous y est commandé, & neantmoins en esperer l'accomplissement, puis que cette sorte de predestination ne s'accomplit point sinon par l'execution des commandemens que Dieu nous y donne. Partant comme le mespris des moyens qui empesche l'euenement, est vne preuue indubitable qu'il n'auoit point esté preordonné ; ainsi le legitime employ des moyens est vn certain argument de la predestination de l'euenement mesme. Et comme celuy qui se croit predestiné à viure, & neantmoins ne veut pas manger, est à demy furieux ; celuy qui mange & qui boit, & qui fait les fonctions d'vn homme viuant, s'il ne croit auoir esté predestiné à viure par ce moyen

là, n'a pas la ceruelle en bonne aſſiette.

Le troiſieſme exemple ſera pris de ce qu'on nous impute de ne croire pas le franc arbitre, & par ce moyen de dépoüiller l'homme de ſa nature, d'oſter à ſes actions la qualité de bonnes & de mauuaiſes, & de donner ainſi matiere d'accuſer Dieu d'impertinence quand il les remunere, & d'injuſtice quand il les punit. Pource que ce qui n'eſt ny bon ny mauuais, ne peut eſtre vn ſujet capable de loüange, ny de blaſme, de ſupplice ny de remuneration. Certainement, ſi nous enſeignions tout cela diſertement, ce ſeroit non ſeulement vn grand erreur en la Religion, mais vne doctrine pernicieuſe à la vie ciuile. Car ce ſeroit autant que ſi nous oſtions la difference qui eſt naturellement entre le vice & la vertu; ce qui ſans doute apporteroit vne horrible confuſion aux choſes du monde. Mais iuſques icy aucun n'a eſté ſi peu ſoigneux de la reputation de ſa pudeur, que d'oſer nous en accuſer; ſeulement on dit que ce que nous enſeignons en la matiere du franc-arbitre, tire neceſſairement ces mauuaiſes doctrines en conſequence. Or quand ainſi ſeroit, il ne ſeroit pourtant pas raiſonnable de nous imputer

les conſequences de nos dogmes, ſi nous ne les recognoiſſons & ne les aduoüons pas; car il y a peu d'erreurs dont on ne puiſſe tirer de fort dangereuſes concluſions, ſi on veut vn peu ſubtilement raiſonner; & il y a fort peu de gens qui ne tiennent quelques-vnes de ces erreurs dont vn ſubtil raiſonnement peut deduire des concluſions pernicieuſes. De ſorte qu'il n'y auroit quaſi homme au monde qui ne deuſt & haïr ſon prochain, & eſtre hay reciproquement de luy, ſi nous voulions ſuiure trop loin les conſequēces des opinions les vns des autres. Il ſuffit donc que nous rejettions celles qu'on veut tirer de nos ſentimens, & que ce que nous croyons en cette matiere, ne produiſe aucun mauuais effet au prejudice de la Religion, ny au dommage de la vie ciuile. Or que noſtre creance ne produiſe rien de tel, c'eſt choſe claire par l'experience; car elle ne peut gaſter la pieté ny les mœurs de ceux qui ont des opinions contraires aux noſtres, puis qu'ils ont & les conſequences & les principes dont ils eſtiment qu'elles naiſſent en abominatiō & en horreur. Et quant à nous, tant s'en faut qu'elles ſoient pour corrompre nos inclinations, & pour eſteindre

en nos esprits l'amour & l'estime de la vertu, que nous les auons encore en plus grande horreur que nos aduersaires, que nous soustenons qu'elles ne decoulent nullement de nostre doctrine, & que de ces mesmes principes dont quelques-vns essayent de deduire ces damnables conclusions, nous faisons sortir des enseignemens tres-efficacieux, & des exhortations tres-viues pour induire les hommes à la pieté. En effet, quoy que l'on die de nos sentimens en cette matiere, tant y a qu'en nos actions nous ne pretendons pas estre comme des troncs de bois, ou comme des pierres, dont le mouuement naturel de haut en bas, ne peut nullement estre compté entre les choses moralement bonnes ou mauuaises. Nous auons des sens exterieurs, par lesquels nous cognoissons les objets qui se presentent deuant nous, & des appetits interieurs qui nous portent vers ces objets, ou bien qui nous en retirent, apres que nous les auons cognus dignes de nostre auersion ou de nostre agréement. Nous ne pretendons pas mesmes agir à la façon des animaux destituez de la raison, dont tous les mouuemens & les appetits sont

brutes, quoy qu'ils procedent de quelque cognoiſſance des objets exterieurs, autant que les ſens & la faculté de l'imagination leur en donne. Pource que cette cognoiſſance qui naiſt des ſens exterieurs & de l'imagination ſeulement, ne peut pas atteindre iuſques au diſcernement des qualitez & des circonſtances qui font que les actions ſont morales, c'eſt à dire, bonnes ou mauuaiſes, & dignes de peine ou de remuneration. Nous auons tous par la grace de Dieu la raiſon & l'intelligence, faculté naturellement capable de iuger des relations qui donnent aux actions humaines la qualité de vice ou de vertu. Et comme ainſi ſoit que c'eſt le propre de l'intelligence, de ne tirer pas ſes actions à coup perdu, mais de s'y propoſer vne certaine fin, comme vn blanc où elle viſe, & que toutes les fins que nous pouuons nous propoſer ſont ou dans l'honneſteté des choſes loüables, ou dans le contentement qui naiſt des choſes delectables, ou dans l'vtilité de celles qui peuuent profiter, nous ne faiſons aucune action auec intelligence, que nous ne nous mettions deuant les yeux quelqu'vne de ces trois fins. De plus, toute intelligence qui ſe

propose vne certaine fin, ayant encore ce propre de la Nature de iuger des moyens qui sont bons pour y paruenir, & quand il s'en presente plusieurs, de faire le choix de ceux qu'elle estime les meilleurs, & de les preferer aux autres, nous ne nous proposons iamais de telles fins en nos actions, que nous ne consultions pareillement sur les moyens, & que de cette consultation nous ne formions la resolution d'agir ou de n'agir pas, conformément à la nature tant de la fin & des moyens, que de l'intelligence qui se la propose & qui les gouuerne. Enfin toutes les actions de cette nature procedant de la volonté, & ce que l'on fait du mouuement de sa volonté ne pouuant estre imputé à contrainte ny à violence, soit bien ou mal que nous fassions, nous nous y portons volontairemēt, & n'attribuons aucune de nos actions à chose quelconque qui soit tellement au dehors de nous, qu'elle nous y force. Iusques-là nous recognoissons vn franc arbitre, & on ne peut raisonnablement nous accuser de rien croire, ny de rien enseigner autrement. Cela donc sans aucune difficulté suffisant pour rendre nos actions dignes de blasme & de punition, ou de

remuneration & de loüange, peut-on iustement demander de nous dauantage? Certainement quand il est question d'aller plus auant, & de sçauoir quelle fin nous sommes capables de nous mettre deuant les yeux, nous disons que nous sommes de nostre nature si mauuais & si corrompus en nos passions, que nous ne nous proposons iamais, fors l'Vtile & le Delectable, sinon que Dieu nous fasse la grace d'apperceuoir l'excellẽce de l'Honneste, & qu'il nous donne de nous y porter. Encore nous trompons nous tousiours au iugement que nous faisons du delectable & de l'vtile, & ne le constituons sinon dans les choses qui plaisent à nos mauuaises passions, iusques à ce que Dieu nous illumine, pour sçauoir bien discerner la solidité de la verité d'auec la vanité des apparences. Puis donc qu'il ne nous arriue iamais d'en bien iuger de nous mesmes, sans la preuention & l'assistance de la grace de nostre Seigneur, il faut qu'il y ait naturellement en nous quelque chose qui nous en rende incapables, & qui nous oste, non le franc arbitre mesme, car nous ne le pouuons perdre sinon en perdant la raison & la volonté, mais le bon vsage du franc

arbitre en ce qui est du bien & du mal; car ce qui est ainsi vniuersel & en toutes personnes & en tous temps, doit auoir vne cause necessaire & determinée, & c'est ce qu'on appelle le peché originel, dont toutes les puissances de nos ames sont infectées. Si cette doctrine-là nous priue de la bonne grace de nos superieurs & de nos concitoyens, il y a certes matiere de s'en estonner, pour ces trois raisons principales. La premiere est, qu'elle donne à Dieu la loüange toute entiere de tout le bien qui est en nous & que nous faisons. Or y a-t'il sans doute moins de peril à donner à Dieu vn peu plus de loüange qu'il ne faut, qu'à en donner beaucoup moins qu'il ne faut à l'homme. Quant nous attribuerions à Dieu quelque partie de la loüange qui nous appartiendroit (ce que nous ne faisons nullement pourtant) nous ne croirions pas en deuoir encourir la reprehension de personne. Asseurément si ce qu'il y a de Dieu, & ce qu'il y a de l'homme en nos actions, est si mal-aisé à diuiser, qu'il soit comme impossible de le partager que l'vn ou l'autre n'y perde, il est sans doute plus raisonnable de tout rapporter à la gloire de Dieu, de qui nous tenons tout,

qu'à nous, qui n'auons rien de nous-mesmes. La seconde est, qu'en cela nous suiuons precisément les decisions que l'Eglise a faites contre les Pelagiens & Semipelagiens, qui ont voulu donner plus qu'il ne faut au franc arbitre de l'homme. Et qui considerera bien la doctrine de sainct Augustin en cette matiere, trouuera qu'elle est entierement conforme à la nostre, & qu'il a combattu Pelagius & ses sectateurs des mesmes armes dont nous nous seruons maintenant. Or seroit-ce chose bien estrange qu'on nous haïst à cause d'vn sentiment en faueur de qui l'Eglise a notoirement prononcé, & qui a esté constamment tenu par ce grand Sainct, dont le nom & la memoire est en benediction en l'Eglise. La troisiesme est finalement, qu'il y a vne infinité d'honnestes gens en la communion de Rome, qui sont en cela de mesme opinion auec nous, qu'on nommoit cy-deuant dans les Escoles Predeterminans, & que depuis quelques temps on appelle Iansenistes. Et on ne peut pas dire que nous en vueillions faire accroire au monde lors que nous parlons ainsi; car les escrits qu'on fait contr'eux les accusent si hautemẽt d'estre Caluinistes en ce poinct,

qu'il ne se peut reuoquer en doute. Le seul liure que le Iesuite Petau a composé touchant le franc arbitre depuis peu, en fait foy à tout le monde. Or iusques à cette heure on les a supportez doucement, & Rome mesme ne s'estoit point meslée de ce differend, ou au moins n'auoit ouuertement fauorisé aucun des partis contendans, iusques à il y a fort peu, que le Pape de maintenant, s'est, à ce qu'on dit, declaré pour les Anti-Iansenistes. Ce seroit donc certes passion si on auoit de l'auersion contre nous à l'occasion d'vne chose que la communion de Rome n'a point encor decidée formellement, & qui n'empesche pas qu'on ne tienne pour fort honnestes gens & pour bons Chrestiens ceux qui y ont des sentimens tout à fait conformes aux nostres.

Le quatriesme exemple sera pris de cette accusation si atroce, que nous faisons Dieu autheur de peché. Ce qui veritablement seroit digne de beaucoup d'horreur, s'il estoit aussi veritable, que beaucoup de gens le nous imputent hardiment. Or d'abord il y a de la peine à conceuoir comment cette accusation s'accorde auec la precedente; car ie ne diray pas que si nous

ruinons absolument le franc arbitre, dont l'vsage est necessaire pour faire que nos actions portent iustement la qualité de vertu ou de peché, nous ostons aussi tout peché de la conuersation des hommes, & que Dieu ne peut estre autheur d'vne chose qui n'est point. Ie diray seulement que si, comme nous le faisons, nous attribuons à Dieu toute la gloire des bonnes actions que nous produisons, & si, comme on nous en accuse, nous le faisons encor autheur de toutes les mauuaises, il faut qu'il y ait vne merueilleuse bizarrerie en nos opinions, & que nous ayons bien peu d'entendement de ne recognoistre pas quelle extrauagance il y auroit d'attribuer également à Dieu tout le bien & tout le mal qui se trouueroit dans les actions des hommes. Outre qu'ainsi nous ne laisserions à la creature ny loüange ny blasme de bien & de mal, le zele que nous auons d'vn costé à la gloire du Createur, seroit de l'autre choqué bien rudement & bien manifestement par la mauuaise opinion que nous aurions de la saincteté de sa prouidence: Mais veritablement on a grand tort de nous attribuer des sentimens que non seulement nous rejettons comme faux, mais

que nous auons en execration comme abominables. Tant s'en faut que nous ſoyons coupables de ce crime, qu'au contraire, nous mettons conſtamment & vniuerſellement cette diſtinction entre le bien & le mal de nos actions, que nous attribuons abſolument le bien à Dieu, comme à la ſeule cauſe dont il peut eſtre produit; & quant au mal, nous le donnons entierement à l'homme & au malin, qui en ſont la ſeule origine. Or encore que cette queſtion, que c'eſt que la Prouidence de Dieu fait ou ne fait pas en la productiõ des mauuaiſes actions, ſoit arduë d'elle-meſme, & de longue diſcuſſion, & qu'en accuſations ſi calomnieuſes, qu'on ne ſouſtient d'aucunes preuues, il ſuffit de nier le crime pour en eſtre iuſtifié, ie ne laiſſeray pas de dire icy deux ou trois choſes pour noſtre deffenſe. Premierement, il ne nous eſt iamais tombé dans la penſée, que Dieu par quelque operation interieure de ſa Prouidence, mette au cœur des hommes de mal faire, ny qu'il y incite le moins du monde leurs affections. C'eſt dans la conuoitiſe, & dans la corruption de noſtre nature qu'eſt le germe du peché, qui s'excite & qui bourgeonne de luy-meſme, & qui

reſpand

respand en nos pensées, en nos actions, & en nos paroles tout le vice qui y est. Ce que la Prouidence de Dieu fait en cela, est de gouuerner tellement quant à l'exterieur, l'administration des objets qui sont capables d'exciter les affections & les conuoitises, qu'ils se presentent à propos deuant les facultez & les esmeuuent, lors qu'il est question de l'execution de quelque arrest de sa Prouidence, où les pechez des hommes doiuent interuenir. Comme ç'a esté cette diuine conduite & du Pere & du Fils, qui a fait que le Seigneur s'est trouué à point nommé deuant les yeux de Iudas, des Pharisiens, & de Pilate, pour esmouuoir en chacun d'eux les passions ausquelles ils estoient enclins, & de l'émotion desquelles dependoit la crucifixion du Sauueur du monde. Car il n'est point besoin d'instiller ny l'auarice, ny l'enuie, ny la cruauté dans l'esprit des hommes, à ce qu'ils soient induits à faire des actions conuenables à la nature de ces vices, lors que les occasions s'en presenteront; la corruption qui est en eux tous dés le ventre, les rend d'eux-mesmes assez enuieux, & assez cruels. Il ne faut que leur faire voir, ou quelque notable somme

d'argent, ou quelque eminente vertu qui offusque leur reputation, & qui abbaisse leur puissance, ou quelque autre tel objet sur lequel ils puissent contenter la barbarie de leurs passions. Et comme si vous approchez vne matiere souuerainement combustible de la flamme, incontinent le feu s'y prend, la seule presence des choses capables d'exciter ces passions, les allume incontinent. Pour ce qui est de l'interieur, l'efficace de la Prouidence consiste principalement en ce que les pensées des hommes estans fort errantes & vagabondes, & la varieté des objets qui se presentent à eux les faisans assez souuent flotter irresolus entre diuers mauuaises actions, elle fait par des moyens secrets & tout à fait imperceptibles à nostre intelligence, qu'ils se determinent plustost à vne chose qu'à l'autre, pour seruir sans y penser au dessein lequel Dieu s'estoit formé. Ce qui fait qu'encore qu'il ne contribuë du tout rien à la naissance de ces mauuaises pensées, & que toute son operation se déploye à les gouuerner seulement, l'euenement qui s'en ensuit luy est attribué comme s'il en estoit la cause. A quoy contribuë beaucoup ce que Satan ne pouuant rien entre-

prendre dessus les hommes, sinon autant que Dieu luy permet, aussi-tost que Dieu luy a lasché la bride, il court & vole dedans leurs esprits, & y embrase les passions qui n'y estoient déja que trop enflammées d'elles-mesmes. Apres cela, de quelque façon qu'on explique cette matiere, car sa difficulté fait prendre diuerses routes à ceux qui se meslent de l'interpreter tant en l'vne qu'en l'autre communion, tant y a que nous n'auons iamais parlé de ce que Dieu y fait en termes si precis, & qui semblent tant faire dependre les manuaises actions des hommes de l'operation de la main de Dieu, que l'Escriture n'en employe de beaucoup plus emphatiques, & qui deuroient donner beaucoup plus de sujet de scandale, s'il y auoit quelque chose en l'Escriture dont on se deust scandaliser; car elle ne se contente pas de dire en ce qui est de la crucifixiõ de nostre Seigneur, que les Iuifs qui l'ont mis à mort n'ont rien fait sinon ce que *la main & le conseil de Dieu auoient determiné se deuoir faire*, Act.4. 8. mais elle enseigne disertement que c'est Dieu qui a *endurci le cœur de Pharao* contre ses propres commandemens, Exod.7.3. que c'est luy qui *a fait* qu'Absalon a commis

inceste auec les concubines de Dauid, afin de le punir de ses pechez, 2. Sam. 12. 11.12. que c'est *luy qui enuoye efficace d'erreur en ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, afin qu'ils croyent à mensonge.* 2. Thess. II. 10. 11. & choses semblables. Comme donc la bonne opinion qu'on a de la sainćteté de l'Escriture & de la diuinité de son inspiration, fait qu'on se porte à expliquer ces endroits de telle sorte, qu'on y trouue enfin que la conduite de nostre Seigneur y demeure exempte de blasme; la charité Chrestienne deuroit porter ceux qui lisent les escrits de nos gens sur cette matiere, à les exposer fauorablement, s'ils y trouuoient quelque chose qui de prime abord ne fust pas à leur contentement. Car c'est bien vn effet de nostre pieté que de tascher d'applanir dans les Escritures les passages qui s'y rencontrent vn peu difficiles ou scabreux; mais c'est vn grand deffaut de charité, & vne procedure qui tesmoigne de la passion beaucoup, que de condamner comme criminel dans les liures de nos gens, ce qu'on trouue moyen de iustifier pleinement dans ceux des Prophetes & des Apostres. Finalement, il n'y a dans ces diuins autheurs & dans les no-

ſtres expreſsion ſi dure en cette matiere, ny ſi capable de donner de l'alarme à l'eſprit humain, qu'il ne s'en trouue de pareilles & de plus fortes encore dans les eſcrits des autheurs les plus illuſtres de la communion de Rome. Car, ie vous prie, que peut-on rencontrer en nos gens qui ſoit au delà de ces paroles du Cardinal Bellarmin au ſecond de ſes liures de la Perte de la Grace, chap. 13. *Pour ce qui eſt de l'inceſte d'Abſalon, Dieu eſt dit auoir fait ce mal-là, non entant que c'eſtoit vne peine pour Dauid. Car encore que ce fuſt vn mal qu'Abſalon pechaſt, ce que Dieu ne vouloit point, mais le deffendoit; c'eſtoit pourtant vn bien que Dauid fuſt puny; ce que Dieu a voulu & l'a fait.* Item au chap. 16. *Non ſeulement Dieu delaiſſe les pecheurs quand il les abandonne aux deſirs de leurs cœurs, mais auſsi quand il tourne & gouuerne, & ordonne ſi admirablement les mauuaiſes volontez, leſquelles il n'a pas faites, mais n'a pas ignoré quelles ſeroient telles, que malgré qu'elles en ayent, elles luy ſeruent*: c'eſt à dire, à l'execution de ſes deſſeins. Ailleurs il dit que Dieu *les regit, & les gouuerne*, & qu'il les *tord*, ou *flechit*, & meſmes auec quelque eſpece de violence, (car le mot *torquet* ſignifie tout cela)

operant en elles inuisiblement, tellement qu'elles s'addressent plustost à vn mal qu'à l'autre par la prouidence de Dieu. Il est vray qu'il dit que ce n'est pas *positiuement*, qu'il le fait, mais *permissiuement* seulement, & qu'il explique cela par la comparaison d'vn chasseur duquel on dit qu'il a poussé son chien sur le lieure, quoy qu'il n'ait fait que lascher la lesse dont il le tenoit arresté. Mais outre que l'emphase de ces mots monstre qu'en cette *permission*, il y a quelque efficace *positiue*, il dit que mesmes *positiuement* Dieu encline les volontez des meschans plustost à vn mal qu'à l'autre, quoy que ce soit *occasionnellement & moralement*, c'est à dire, en leur mettant en l'esprit quelques pensées bonnes en elles mesmes, mais dont ils abusent à mal. Puis donc que nous faisons égalément profession d'auoir en detestation que Dieu soit l'autheur des pechez des hommes, & que nous nous exprimons en termes qui sont esgalement capables, en les prenant trop à la rigueur, de faire soupçonner quelque chose de tel pourtant, quelle apparence de raison y peut-il auoir que les Docteurs Romains soient neantmoins receus à nous accuser continuellement, & que quant à

nous on ne vueille pas donner vne oreille à nos deffenſes : Ou de quelle iuſtice peut-on colorer ce procedé, que l'on recompenſe des dignitez les plus eminentes de l'Egliſe de Rome ceux de ſa communion qui parlent ainſi, & qu'à ces pauures Reformez, qui ne diſent du tout rien de pis, on faſſe ſentir tant d'effets d'vne animoſité comme implacable ?

---

## SECTION IV.

*Que ſi on conſidere ceux de la Religion à l'eſgard des choſes qu'ils ne croyent pas, ils ne meritent point d'auerſion. Et premierement touchant l'inuocation des Sainćts, l'adoration des Images, & le Purgatoire.*

VIennent maintenant à eſtre conſiderez les principaux chefs des choſes que nous ne croyons pas, ou que nous ne pratiquons pas en matiere de Religion. Car ie ne veux parcourir que les plus notables, ne doutant pas que ſi i'y puis donner quelque ſatisfaction à ceux qui nous

veulent du mal, ils ne se portent d'eux mesmes à iuger équitablement & fauorablement du reste. Le premier que ie proposeray est l'inuocation des Saincts, que nous ne croyons pas estre permise à l'Eglise, & qu'à cette occasion nous ne pratiquons point entre nous. Surquoy certes il y a sujet de s'estonner comment on le trouue si mauuais. A la verité si nous le faisions pource que nous fussions ennemis des Saincts & de la Vierge Bien-heureuse, quoy que la chose ne fust pas blasmable en elle-mesme, nous n'en pourrions pourtant nullement ny iustifier, ny mesmes excuser le motif. Mais Dieu & les hommes nous sont tesmoins, quelques calomnies qui se sement parmy le vulgaire, & à quelques excez qu'on s'emporte quelquesfois dans le zele des predications, que nous estimons les Saincts Bien-heureux, que nous admirons leurs vertus, que nous imitons leurs exemples, & sur tout, que nous auons de la glorieuse Mere de Nostre Seigneur, toutes les plus hautes & les plus auantageuses opinions que l'on peut auoir d'vne personne purement humaine. Nos escrits publics en font foy, nos propos en attestent

en toutes occasions, & nos predications, au moindre sujet qui nous en est presenté, resonnēt magnifiquemēt de leurs loüāges. De sorte que si nous ne les inuoquons pas, il le faut simplement attribuer à vn pieux & religieux mouuement de nos consciences. Or y a-t'il certes diuerses considerations pour lesquelles ceux auec qui nous viuons nous y doiuent estre plus equitables; car pour ne dire point icy que tout tel mouuement de conscience procede de quelque reuerence enuers la Diuinité, tout le monde aduouë que nous n'auons point de commandement en l'Ecriture d'inuoquer autre que Dieu. Et de fait le Concile de Trente ne dit pas que ce soit vne chose necessaire, mais *bonne & vtile* seulement, que d'inuoquer les Saincts qui regnent auec nostre Seigneur. De sorte qu'on ne nous peut accuser de rebellion contre Dieu, ny de desobeyssance à ses commandemens en cet esgard. Or si l'Apostre S. Paul dit qu'il faut supporter charitablement ceux qui n'osent manger de quelque espece de viande, pource qu'ils se figurent qu'elle est defenduë, encore qu'elle ne le soit pas, il nous supporteroit sans doute beaucoup plus doucement encore

s'il viuoit, estant icy question d'vne chose qui quand elle ne seroit pas defenduë de Dieu, nous est fort suspecte pourtant, & qui est d'incomparablement plus grande importance. Apres cela, ce qui augmente nostre soupçon, c'est que ny dedans le Vieil ny dedans le Nouueau Testament nous n'en voyons aucun exemple. Car tout ce qu'on en veut tirer pour iustifier le contraire, est si friuole, que peu s'en faut que ceux mesmes qui l'alleguent n'en ayent honte. En effet, pour ce qui est du Vieux Testament, puis qu'en l'Eglise Romaine on croit que ny les Patriarches, ny les Prophetes, ny les autres Saincts de ces temps-là, n'ont point esté recueillis en Paradis sinon à l'aduenemēt du Messie, c'eust esté lors chose bien impertinente que de les vouloir inuoquer. Pour ce qui est du Nouueau, les plus passionnez disputeurs n'y en trouuent pas la moindre trace. Or ce qu'il n'y a point de commandement d'inuoquer les Saints, est vn argument indubitable de l'inutilité de la chose en soy. Si elle pouuoit seruir à la gloire de Dieu & à nostre salut, tres-asseurément Dieu la nous eust commandée. Mais ce qu'il n'y en a point d'exemple, est vne tres-violen-

re preſomption qu'il y a quelque choſe de vicieux en cette deuotion, n'eſtant nullement à preſuppoſer que nous ſoyons plus aduiſez ou plus deuotieux que ces Saincts à qui l'on defere cét honneur, pour inuenter en matiere de pieté quelque nouueauté qui ne leur ait point eſté cognuë. Il eſt vray que le Concile de Trente couche icy magnifiquement de la couſtume de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, & qu'il en rappelle l'origine de la plus lointaine antiquité. Mais apres quinze cens ans qu'il y a que les Apoſtres ſont morts, les traces de ces traditions nous paroiſſent ſi confuſes, & la iactance de ceux qui ſe vantent de les nous monſtrer dans les eſcrits des anciens Hiſtoriens & des Peres, eſt ou ſi peu fondée en bons teſmoignages, ou meſmes contredite ſi fortement par ceux que nous alleguons, que nous ne voyons aucune apparence de raiſon de nous reſoudre là deſſus à vne choſe de telle importance. En effet, i'eſtime que cecy nous doit iuſtifier deuant tout le monde. Il faut neceſſairement que l'inuocation qu'on addreſſe à ces beniſtes creatures qui ſont au Ciel, ſoit vn ſeruice religieux qu'on leur rende comme à des mediateurs & in-

terceſſeurs entre Dieu & nous, & vn honneur qui leur ſoit deu à cauſe de cette charge, ou que ce ſoit ſeulement vn effet de la communion des Saincts, qui nous fait implorer l'aſſiſtance des prieres de nos amis dans les neceſſitez qui nous preſſent. Si c'eſt le premier, il me ſemble qu'il n'y a perſonne qui entende que c'eſt de raiſon, qui n'aduouë que nous en auons beaucoup de nourrir de ſi fortes auerſions pour ce culte: Car quant à honorer le Createur d'vn ſeruice religieux, c'eſt choſe que nous deurions faire quand il ne le nous auroit pas commandé, pource que l'excellence & l'immenſité de ſa nature, l'eſtre qu'il nous a donné, la prouidence par laquelle il nous gouuerne, & les autres bienfaits que nous auons receus de luy, l'exigent de nous clairement. Mais honorer vne ſimple creature d'vn ſeruice religieux, eſt choſe que nos conſciences ne peuuent gaigner ſur elles meſmes, ſans vn commandement tres-exprés & tres-euident; & quand elles verroient quelque choſe de tel, il ſeroit bien malaiſé que la qualité de leur objet ne les fiſt beaucoup heſiter auant qu'elles y condeſcendiſſent; car le ſeruice religieux eſt comme l'amour

coniugal, ainsi que l'Ecriture enseigne. Or tant s'en faut qu'vne femme chaste communique cet amour à autre qu'à son mary, sans son consentement bien exprés, que mesmes quand il le luy ordonneroit, la nature de la chose la porteroit à s'estimer dispensée de l'obeïssance. Ioignez à cela que la charge de mediateur & d'intercesseur est en l'Ecriture attribuée à Iesus-Christ exclusiuement à tout autre. *Il y a*, dit l'Apostre 1. Tim. 2. 5. *vn seul Dieu & vn seul Mediateur entre Dieu & les hommes*, à sçauoir Iesus-Christ. Or ie veux qu'on allegue icy de subtiles distinctions de Mediateur d'intercession & de mediateur de redemption, & autres telles qu'il vous plaira, tant y a que cela ne nous oste pas les scrupules de la conscience. Les termes de l'Apostre, comme il est manifeste, sont diserts; ces distinctions sont de l'inuention de l'esprit humain, & fondées sur certaines suppositions dont nous ne voyons aucune trace en l'Ecriture. Ie vous prie, en vne chose dont nous n'auons point de commandement, dont nous ne voyons aucun exemple, où il y a tant d'apparence que la chasteté de la conscience, & la pureté de l'amour que nous deuons à Dieu est

violée, & où la gloire de la charge de nostre Mediateur est communiquée à autruy, où trouueray-ie dequoy suffisammēt authoriser ces distinctions, pour me deliurer de l'apprehension que i'ay de blesser le seruice de mon Dieu, & le salut de mon ame? Dans les choses humaines, c'est vn precepte de prudence que nul ne transgresse à moins que d'estre quasi tenu pour insensé, de ne se porter iamais à faire chose quelconque sans necessité, ou sans quelque vtilité souuerainement considerable, quand il y a dans l'action quelque notable peril. Ou donc ie ne voy nulle necessité d'inuoquer les Saincts, car il n'y en a point de commandement, ou ie ne voy point d'euidente vtilité; car puis que le Fils vnique de Dieu est mon intercesseur, ie me puis fort bien passer de l'intercession de tous les Saincts & de tous les Anges, ou le danger est si manifeste de choquer l'honneur de mon Createur, & la gloire de mon Redempteur, ou finalement ie cours risque de la perte de mon salut; de quel chastiment ne seroit point digne ma temerité, ou quel supplice ne meriteroit point mon irreligion, si ie passois par dessus toutes ces considerations par inaduertance,

ou par complaiſance? Si l'on prend cette inuocation ſeulement comme vn effet de la communion des Saincts, les ſcrupules que nous en auons ne ſont pas moins conſiderables: Car premierement nous la voyons pratiquer en l'Egliſe Romaine comme vn ſeruice religieux. On y prie les Saincts tout de meſme que la Trinité: & comme l'air & la façon exterieure de le faire eſt toute ſemblable au ſeruice religieux que l'on preſente à Ieſus-Chriſt, auſſi voyons nous que la deuotion & les mouuemens du cœur ne different aucunement de ceux qu'on eſpand en la preſence du Redempteur, quand on s'addreſſe à ſa perſonne: pource que l'inuocation eſt vne dependance de l'adoration, on n'y nie pas qu'on ne puiſſe & qu'on ne doiue adorer les Saincts & la Mere de Ieſus-Chriſt, ſeulement on cherche quelques degrez d'adoration ſubalternes & quelque peu moins eſleuez, pour ne les eſgaler pas tout à fait au Sauueur du monde. On diſtingue entre l'adoration de *latrie*, & celle qui n'en eſt pas; on ſubdiuiſe encore cette-cy, pour ne mettre pas les Saincts & la Vierge bien-heureuſe en meſme rang, en aſſignant à ceux-là la *dulie* tout ſimple-

ment, au lieu qu'on eſtime celle-cy digne de *l'hyperdulie*. Mais quoy qu'il en ſoit, latrie, dulie, hyperdulie, ce ſont cultes religieux, qui different ſeulement de quelques degrez entr'eux; ce qui ſcandaliſe tout à fait nos conſciences;car il nous ſemble que comme la difference des degrez au culte,induit bien neceſſairement la difference des degrés en l'excellence de l'objet, de ſorte que les perfections desSaincts n'égalent pas celles de la Vierge, & que celles de la Vierge ne vont pas au pair de Ieſus-Chriſt, ainſi la conformité en la nature du culte, induit pareillement la conformité de la nature de l'objet; de ſorte que ce ſont des Dieux & des Redempteurs à qui on addreſſe cette inuocation, mais d'vne dignité inferieure à noſtre Seigneur, & à la Diuinité eternelle de ſon Pere. On ne craint pas meſmes de dire qu'ils ſont *Dieux & Redempteurs*, quoy que ce ne ſoit qu'en quelque façon *& par participation*, comme Bellarmin les appelle. Comment donc pourrions nous conſiderer cette inuocation comme vn ſimple effet de la communion des Saincts, & comment y pourrions nous participer ſans crainte de polluer nos conſciences? Puis
apres

apres en cette communion que les Saincts & fideles ont entr'eux, nous implorons bien l'assistance des prieres de ceux à qui nous pouuons parler, si nous nous rencontrons en mesme lieu auec eux. Si l'interualle des lieux qui nous separent, n'empesche pas le commerce & la communication, nous le pouuons faire par lettres. Mais quant à prier ceux qui sont si esloignez de nous, qu'ils ne peuuent ny entendre nostre voix, ny receuoir de nos lettres, ny estre informez par aucun autre moyen de nos inclinations & de nos necessitez, c'est ce que nous ne pensons pas qu'aucun des Catholiques pratique. Ceux donc qui inuoquent les Saincts, s'imaginent qu'ils sont entendus d'eux, & qu'ils cognoissent leurs necessitez & les mouuemens de leurs consciences. Or comment cela se peut-il sans leur attribuer ce qui ne conuient qu'à la seule diuinité, c'est à sçauoir vne cognoissance infinie? Ie sçay bien encore qu'on allegue icy beaucoup de distinctiõs ingenieuses. Mais comme quand il est question d'vser d'vne drogue bien dãgereuse, apres diuerses precautions, & diuerses preparations, le meilleur, & le plus salutaire est de n'en prendre

du tout point, pource que la moindre petite omiſſion en tant de circonſpections, eſt capable de faire que vous vous empoiſonnerez, au lieu de prendre d'vn bon remede: ainſi en vne action de cette ſorte, apres toutes ces ſubtilitez, le plus ſeur & le plus expedient eſt de ne la faire du tout point, pource que ſi vous vous y trompez, l'erreur y eſt pernicieuſe. En effet, ſurquoy pouuons nous fonder aucune certitude de cette perſuaſion, que les Saincts qui ſont en Paradis nous entendent? Quel enſeignement en auons nous en la Parole de Dieu, quel exemple dans les experiences des choſes humaines? Quel raiſonnement tiré ou de la nature ou de l'eſtenduë de leur felicité eſt capable de nous en rendre certains? Quels Anges enuoyez des Cieux nous en ont iamais rendu teſmoignage? Et ſi ie ne ſuis point aſſeuré d'eſtre eſcouté de celuy que i'appelle à mon ſecours, à quoy faire rempliray-je la terre & les Cieux des clameurs de mes litanies? Enfin, ſoit qu'on conſidere l'inuocation des Saincts comme vn culte religieux, n'ayant point de commandement de la pratiquer, nous ne ſçauons ſi c'eſt choſe agreable à Dieu. Or Sainct Paul dit que faire vne

action ſans ſçauoir ſi elle eſt agreable à Dieu ou non, & pecher, c'eſt vne meſme choſe. Soit qu'on la conſidere ſeulement comme vn effet de la communion des Saincts, n'ayant aucune certitude qu'ils entendent nos oraiſons, la ſageſſe ny la pieté ne nous permet pas de faire des actions de cette nature à la volée. Si ie m'eſtois propoſé de diſputer de la Religion, ie m'arreſterois dauantage à reſoudre tout ce que l'on met en auant ſur cette matiere, & monſtrerois que tout ce qu'on a accouſtumé d'alleguer pour donner couleur à cette partie du ſeruice de l'Egliſe Romaine, eſt ſans ſolide fondement. Et ſi cét eſcrit eſtoit entrepris proprement & principalement à deſſein de conuertir à noſtre profeſſion ceux qui en ſont eſloignez, ie me mettrois en deuoir de prouuer bien fortement que c'eſt vne pratique qui ne s'accorde nullement auec le genie de la Religion Chreſtienne. Mais pource que ie n'ay deſſein ſinon de diminuer l'auerſion que tant de gens ont contre nous; il me ſuffit de dire que là où deux choſes qui nous doiuent eſtre en ſi ſouueraine recommandation, la gloire de noſtre grand Dieu, & noſtre ſalut eternel, nous empeſ-

chent seules sans autre consideration d'approuuer & de pratiquer ce culte en nostre Communion, nous meritons plustost loüange d'estre circonspects, & si l'on le veut ainsi, scrupuleux, par des motifs si importans, que non pas l'indignation de ceux à qui nostre creance est odieuse.

Le second point est celuy de l'adoration des images, sur lequel y a encore beaucoup plus de sujet de s'estonner que nostre creance & nostre pratique nous puisse attirer la haine de nos concitoyens; car non seulement nous n'auons dans la Parole de Dieu, ny aucun precepte, ny aucun exemple de les venerer, mais nous auons & des commandemens tres-precis, & des exemples tres-autentiques qui le nous defendent. La defense en est tres-expresse en ces paroles du second commandement de la Loy. *Tu ne te feras aucune image taillée, ny ressemblance des choses qui sont là haut au Ciel, ny icy bas en la terre, tu ne te prosterneras point deuant elles, & ne les seruiras point.* Et en celle-cy du quatriesme Chapitre du Deuteronome; *Vous prendrez bien garde sur vos ames, (car vous n'auez veu ressemblance aucune au iour que nostre Dieu a parlé à vous*

*en Oreb du milieu du feu :)* De *peur que vous ne vous corrompiez, & ne vous fasiez quelque image taillée, ou ressemblance qui vous represente chose quelconque, qui soit effigie de masle ou de femelle, ou effigie d'aucune beste qui soit en la terre, ou effigie d'aucun oiseau ayant aisle qui vole par les Cieux.* Et cela est repeté & dans le mesme Chapitre & en mille autres endroits. Les exemples en sont en ce que ç'a esté la constante & inuariable pratique des Iuifs, de n'auoir aucune representation de chose viuante qui peust le moins du monde attirer leur deuotion, & en ce que les premiers Chrestiẽs y ont encore eu plus d'auersion qu'eux, & s'en sont gardez auec vne souueraine diligence. Il est bien certain que ceux qui ont introduit la coustume de mettre des images en l'Eglise, & de les y honorer, ont apporté tout ce qu'ils ont peu de subtilité, pour nous faire croire que Dieu ne nous l'a pas defendu. Tantost on y distingue entre *idole* & *image*, & representatiõ de choses qui *sont*, & de celles qui *ne sont point* Tãtost on va chercher la forme des Cherubins dedans le Sanctuaire dessus l'Arche, & dãs les courtines dont le Tabernacle estoit couuert. Tantost on dit que ce cõmande-

ment estoit ceremonial & legal, & que nous n'y sommes plus astreints sous l'Euangile de Iesus Christ. Tantost on employe quelque autre artifice pour nous rendre la transgression de ce commandement moins scandaleuse & moins estrange. Mais on ne sçauroit tant faire pourtant, que cela nous deliure des pensées que cette sorte de deuotion iette dedans nos esprits; car quelle apparence que les Chrestiens de maintenant entendent mieux ces commandemens que les Iuifs, à qui ils ont esté donnez par Moyse mesme, pour estre la regle de leur pieté, ny que les premiers Chrestiens qui auoient receu le Christianisme de la bouche des Saincts Apostres? Ou qui a donné le pouuoir aux Chrestiens de ces derniers temps d'interpreter les loix de Dieu, que les Iuifs & les premiers Chrestiens ont receuës & executées tout simplement, sans entreprendre de les gloser d'aucune exposition telle qu'est celle dont à cette heure on les eneruë? Et s'il se trouue que ces interpretations ne soient pas selon le sens du Legislateur, qui nous garentira de la malediction que ces loix denoncent à ceux qui les violent? I'ay desia dit que ie ne veux

nullement entrer icy dans la Controuerse : mais cela n'empeschera pas que ie ne mette icy en auant les precautions sous lesquelles le Cardinal Bellarmin veut que les images soient venerées, afin de voir s'il y a raison de nous vouloir du mal, pource que nous n'y pouuons consentir. Il apporte donc premierement au second liure qu'il a escrit de cette matiere, trois distinctions qu'il estime prealables à la decision de la question, & à la reconciliation des diuerses opinions des Docteurs Catholiques Romains; puis apres il met en auant quatre ou cinq propositions, dans lesquelles il comprend toutes les regles de la deuotion des Chrestiens en cet esgard. Il distingue entre les choses qui se peuuent honorer *de par elles mesmes*, comme le Roy, & celles qui ne s'honorent sinon *par accident* seulement; comme la pourpre dont il est vestu. Item, entre les choses qui se peuuent honorer *à cause d'elles mesmes*, comme sont celles qui sont sainctes & sacrées de leur nature; & celles qui se peuuent honorer *à cause de certaines autres*, comme les signes des choses sacrées, à cause de la ressemblance qu'ils ont auec elles. Enfin, entre les choses qui se peuuent hono-

rer *proprement*, comme quand on fait de l'honneur à vn mort, que l'on porte effectiuement dans la pompe de ses funerailles: & celles qui se peuuent honorer *improprement*, comme quand on fait de l'honneur à vne image de cire qui represente le mort, dont le corps est en quelque lieu ailleurs. Ces propositions sont: *Que les images de Christ & des Saincts doiuent estre venerées, non pas seulement par accident, ny improprement, mais de par elles mesmes, & proprement, tellement que la veneration qu'on leur rend se termine en elles, entant qu'elles sont considerées en elles mesmes, & non pas seulement entant qu'elles suppleent à l'absence de l'original qu'elles representent*. En apres: *Que pour ce qui regarde la facon de parler de cette matiere, notamment dans les predications qui se font au peuple, il ne faut pas dire qu'aucunes images doiuent estre adorées de l'adoration de latrie*, qui est celle qu'on doit à la diuinité, *mais au contraire, il faut dire qu'il ne les faut pas ainsi adorer*. Neantmoins il adjouste en troisiesme lieu; *Que pour ce qui est de la chose mesme, on peut accorder que les images peuuent estre honorées ou seruies improprement ou par accident, du mesme genre de culte dont l'original mesme doit estre honoré ou seruy*. Ce

qui eſt vne merueilleuſe maniere de preſcher, que non ſeulement on cele au peuple la verité, mais qu'on luy preſche le contraire; car proprement ou improprement, par elles-meſmes ou par accident, tant y a qu'elles peuuent eſtre honorées du culte deub à la diuinité, ſi ce ſont images de la Diuinité meſme. Ce donc qui ſe peut & qui ſe doit faire en leur eſgard, pourquoy ne ſe doit-il pas dire? Ou pourquoy enſeignera-t'on au peuple le contraire de ce qu'il faut qu'il pratique? Il dit de plus, afin que perſonne ne s'y trompe; *Que l'image ne doit pas eſtre adorée par elle meſme & proprement, du meſme culte duquel on honore l'original, & partant qu'il ne faut adorer aucune image par elle meſme & proprement, du culte que l'on nomme de latrie.* Finalement il conclud, *Que le culte qui par ſoy-meſme & proprement eſt deub aux images eſt vn certain culte imparfait, qui ſe rapporte analogiquement & reductiuement à la meſme eſpece du culte qui eſt deu à ſon original.* Qu'on me die vn peu icy au nom de Dieu, comment nous pourrions faire entendre au peuple toutes ces diſtinctions, de *par ſoy* & *par accident*, *& d'à cauſe de ſoy, & d'à cauſe d'vne autre choſe*, de *proprement* & *d'impro-*

*ment*, *d'analogiquement* & *reductiuement*, & ce que luy est opposé, de *direct* & de *propre*, de *culte parfait*, & de *culte imparfait*, dont l'vn est deub à *l'original*, & *l'autre à la copie*? Qu'on me die encore au nom de Nostre Seigneur, quand nous aurons desployé toute l'addresse de nos esprits à l'interpreter au peuple, & que Dieu luy aura donné plus de capacité que d'ordinaire il n'en a pour le comprendre, lors qu'il faudra effectiuement se prosterner deuant les images, comment & luy & nous pourrons nous garder en nos esprits toutes ces distinctions, & comment pourrons-nous si bien partager les mouuemens de nostre deuotion, que nous ne soyons point sujets à nous y mesprendre? Car si par vn mesme acte de mon entendement i'honore l'image & son original, comment pourra estre mon adoration directe & reflexiue, propre & analogique par soy & par accident, propre & impropre, terminée en l'image & relatiue à l'original, de latrie & non de latrie tout ensemble? Et s'il faut que cela se fasse par diuers actes de mon esprit, qui se succedent les vns aux autres, comment pourray-je si bien en determiner les mouuemens, que quand i'adoreray l'image de

Iesus-Christ proprement & à cause d'elle-mesme, de cette sorte de culte qui luy conuient, ie ne fasse aucune reflexion sur son original, de peur de l'honorer d'vn culte inferieur à sa dignité ? Puis quand ie l'adoreray par accident, improprement & reflexiuement à son original seulement, comment pourray je si bien faire que mon ame ne s'attache nullement à elle pourtant, de peur de luy rendre l'honneur qui ne conuient qu'à la Diuinité mesme ? Ou est l'homme viuant qui ait sçeu si bien mesurer les operations de son esprit, & notamment en vne chose si ardente & si vehemente que doit estre la deuotion, que de ne confondre point ces idées ? Cependant le moindre peché en cela est mortel, la moindre inconsideration qui s'y commet, est vn adultere de l'ame : mais pour n'entrer pas plus auant dans cette dispute, ie me contenteray icy d'vne consideration, qui, ie m'asseure, nous exemptera de blasme enuers toutes personnes raisonnables. Ceux de la bonne volonté de qui nous auons le plus de besoin en diuerses occasions, sont les Iuges & les Magistrats, à qui est commise l'administration de la Iustice en ce qui nous regarde. Et la Loy, selon

laquelle ils nous doiuent iuger, sont les Edicts de nos Roys, & generalement toutes les constitutions qui ont esté faites en faueur de nos Eglises. Ie voudrois donc qu'ils me supportassent en la hardiesse que ie prendrois de leur demander, en cas qu'ils y eust quelque article dedans les Edicts par lequel quelque chose nous fust aussi clairement defenduë, que l'vsage des Images en matiere de pieté est deffendu à tous les hommes par la Loy de Dieu, s'ils nous receuroient à excepter contre la deffense par des distinctions & des interpretations semblables à celles qu'on apporte à ce commandement. Certes tout ce que nous pourrions attendre d'eux de plus moderé seroit, que ce n'est pas à nous à interpreter les Loix, mais à celuy qui les a faites, & que si on nous donne la liberté d'eluder par nos distinctions la volonté du Souuerain, nous auons assez d'inuention & de subtilité pour le faire : en vn mot, qu'il se faut tenir aux termes precis de la Loy, & la pratiquer exactement sans toutes ces chicaneries. Et là dessus on nous feroit incontinent des deffenses qui couperoient dans la racine toutes nos specula-

tions, & qui tireroient apres elles des chastimens bien rigoureux, si nous auions la hardiesse de rien entreprendre allencontre. Nous supplions donc ces Messieurs par la charité de Nostre Seigneur, qu'ils ne nous vueillent point de mal de ce que nous ne faisons point enuers Dieu, ce qu'ils ne pourroient souffrir que nous fissions enuers eux, & si nous redoutons encore plus la seuerité de ses iugemens, que nous ne faisons la leur en de telles occurrences. Comme tant s'en faut qu'ils nous blasmassent d'estre religieux obseruateurs de la Loy de nostre Prince, & timides à l'interpreter, qu'au contraire ils nous en loüeroient, & iugeroient nostre modestie digne de recommandation; ils ne nous doiuent point sçauoir mauuais gré de ce que nous sommes scrupuleux en ce qui est de l'obseruation des loix du Souuerain iuge du monde; car la Majesté des Roys qui est imprimée dans leurs loix, est à respecter tant & plus; mais la Majesté du grand Dieu, dont il a mis l'emprainte en ses commandemens, l'est sans contredit beaucoup dauantage.

On pourroit icy douter si ie deurois mettre la doctrine du Purgatoire au nombre

des poincts sur lesquels nous auons à faire nostre Apologie, pource que nous ne les croyons pas; car il est bien vray qu'elle est extremément éloignée de nostre croyance, & est vray encore qu'elle est peut estre vne de celles pour la rejection desquelles nous auons le plus encouru de haine à l'esgard de quelques-vns. Mais ce ne sont pourtant pas ny les peuples, ny les Magistrats, ny les Grands, qui nous veulent du mal à cette occasion; ce sont les Ecclesiastiques, & les Moines, & l'Euesque de Rome notamment, à qui le renuersement de ce dogme peut autant preiudicier, que son establissement leur a apporté d'accommodement & d'vtilité. Car c'est là dessus que sont basties tant de bonnes & riches fondations, c'est de là que germe la necessité de tant de Messes, c'est ce qui a donné credit aux Indulgences & aux Pardons, & sans cette opinion, le thresor des Satisfactions, dont le Pape garde la clef, seroit entierement inutile. Quant aux autres de cette communion, il y en a vne infinité qui ne croyent du tout point de Purgatoire: & de ceux qui le croyent, la plus-part le craignent plus qu'ils ne l'aiment; de sorte qu'ils ne doiuent point trouuer mau-

uais, que nous ayons cherché dans la Parole de Dieu le moyen de nous en affranchir. Neantmoins pource que les Ecclesiastiques & les Religieux ont vne grande puissance sur les esprits des autres ordres de cette communion, & que la haine qu'ils ont conceuë contre nous à cause de l'abolition du Purgatoire, les rend plus ardens & plus animez à allumer celle que les autres nous portent pour d'autres occasions, il vaut mieux en dire quelque chose en passant, à ce que nostre iustification en soit plus complette. Certainement s'il y auoit en l'Escriture seulement quelque ombre apparente d'enseignement qu'il nous faut attendre quelque telle sorte de tourment apres cette vie, il faudroit tascher de resoudre nos esprits à en receuoir la persuasion, bien qu'elle doiue estre accompagnée de beaucoup de douleur & de chagrin. Car bon Dieu qu'est-ce que cela, qu'apres tant de miseres qu'on a souffertes en ce monde icy, & au milieu des angoisses de la mort qui a accoustumé d'estre si espouuantable, on nous vienne troubler l'imagination de l'apprehension d'vn feu horriblement cuisant, dans les flammes duquel nos ames doiuent estre tourmentées durant ie ne

ſçay combien de ſiecles ? Nous admirons la fermeté du courage des Martyrs, qui ont pû ſe reſoudre à la ſouffrance du feu pour deux ou trois heures tout au plus, & quand nous les nous repreſentons roſtir ſans ſe deſeſperer, l'idée ſeule de ce ſupplice d'vn coſté, & de leur conſtance de l'autre, comble tout enſemble nos eſprits de tremeur & de merueille. Que doit-ce donc eſtre de ceux à qui on fait voir en mourant cét effroyable abiſme ouuert, où le feu eſt incomparablement plus ardent que celuy que les Martyrs ont eſprouué deſſus leurs buſchers, & auquel il n'y en a pas vn qui ne ſe doiue preſumer eſtre condamné pour tant d'années ? Mais puis que la Parole de Dieu n'en parle point, & qu'il n'y a Docteur en la terre qui en oſaſt entreprendre la preuue par elle ſans la Tradition, quel mal nous peut-on raiſonnablement vouloir ſi nous nous ſommes par la grace de Dieu deliurez de cette geſne? Car pour ce qui eſt de la Tradition, i'ay deſia dit ailleurs que c'eſt choſe qui ne nous touche pas beaucoup, à cauſe de l'éloignement & de l'obſcurité de ſes ſources, & de la conteſtation que nous voyons eſtre entre les ſçauans touchant la pureté ou impureté de

de ses ruisseaux, chacun des partis pretendant que la Tradition est pour luy. Ioint qu'il y a beaucoup plus de raison de croire que le Purgatoire est vne inuention de l'esprit humain, & vne imitation des Payens, dans les escrits desquels les Docteurs de l'Eglise Romaine ne nient pas qu'il ne soit tout du long, comme dans Virgile & dans Platon, que non pas vne doctrine du Christianisme. La Religion Chrestienne estãt en toutes ses autres parties destinée à la joye & à la consolation de nos esprits, & propre pour les asseurer contre la crainte de la mort, & de tout ce qui peut venir en suite, il n'y a du tout point d'apparence qu'en celle-cy elle se soit estudiée à remplir nos cœurs d'alarme & d'espouuantement. Ie diray quelque chose de plus. Quoy que la Parole de Dieu n'en enseignast rien disertement, & que la Tradition y fust encore plus douteuse, quoy que le reste de la Religion ne s'y accordast pas ouuertement, si nous voyions que l'abolissement du Purgatoire apportast quelque diminution à la gloire de Dieu, & de Nostre Sauueur, nous essayerions de faire en sorte que le zele que nous auons pour eux, l'emportast

pardessus le desir que nous auons de nous procurer contentement & satisfaction à nous-mesmes. Car si l'on prend à gloire d'endurer quelque chose pour l'honneur des Princes Souuerains, il seroit beaucoup plus raisonnable que nous seruissions à celuy de Nostre Sauueur, & que pour cela nous nous disposassions aux souffrances les plus redoutables. Mais quoy ? Nous protestons en la sincerité de nos cœurs, qu'outre l'interest de nostre consolation & de nostre paix, c'est celuy principalement de la gloire de Nostre Seigneur, qui nous a fait entreprendre la destruction de cét edifice. Nous voyons que l'Escriture le nomme *nostre Sauueur*, & ce doux & precieux Nom resonne perpetuellement en la bouche de son Eglise. Elle dit qu'il a fait la *purgation de tous nos pechez*, & n'excepte de cette expiation aucune de nos offenses. Elle proteste qu'il nous a deliurez de la *malediction*, & que *desormais il n'y a plus de condamnation* pour nous. Elle nous represente Nostre Seigneur introduisant le Larron *en Paradis* dés le iour mesme de sa mort, & nous promet qu'au *déloger de ce corps*, nous serons recueillis dans le *domicile celeste*. En vn mot elle esleue nos

esprits vers la bien-heureuse immortalité, & nous réjoüit à la mort de l'esperance qu'elle nous en donne. De sorte que nous croirions trop preiudicier à l'honneur de ce Redempteur, & à l'efficace de sa Croix; si nous croyions que nous eussiõs encore à souffrir quelques tourmens, & à faire quelque satisfaction pour nos crimes. En effet en l'Eglise Romaine on exempte les Martyrs du Purgatoire par vn priuilege special. Si donc l'on pretend qu'ils en doiuent estre dispensez à cause de ce qu'ils ont enduré, pourquoy ne le ferons nous pas en vertu de la mort de Christ, laquelle nous est imputée? Est-elle moins digne de nous obtenir vne entiere exemption de toute la peine de nos pechez, que les souffrances des Martyrs? Ou l'imputation que Dieu nous en a fait afin de nous rachepter par là, est-elle moins efficace à nous en deliurer, que si nous l'auions actuellement endurée? Mais pour n'aller pas plus auant en la dispute, il me semble que Messieurs les Magistrats se doiuent interesser auec nous en la deffense de cette verité; car ils condamneroient d'iniustice vn creancier qui se voudroit faire payer deux fois d'vne mesme debte: & se con-

damneroient eux-mesmes d'inhumanité, s'ils punissoient deux fois vn mesme crime selon la seuerité des Loix. Or nos pechez sont comme debtes, Dieu comme le creancier, Iesus-Christ comme nostre caution. Nos pechez sont veritablement des crimes, Dieu le Iuge de l'vniuers, Iesus-Christ le pleige de tous les fideles. De sorte que leur pratique inuiolable en l'administration de la Iustice, & la creance qu'ils doiuent auoir que Dieu n'est pas moins iuste ny moins équitable qu'eux, les conuie à prendre nostre party dans la controuerse que nous auons auec les Moines & les autres Ecclesiastiques pour cette creance; car quant à la nouuelle inuention de quelques-vns, que les peines du Purgatoire ne sont pas tant satisfactoires en elles mesmes, qu'applicatiues de la satisfaction de Iesus-Christ, c'est vne distinction que Messieurs les Magistrats ne doiuent iamais gouster. La raison en est, qu'ils ne souffriroient nullemẽt que ny le payement, ny la peine qu'vn autre a fait, ou soufferte en qualité de pleige & de caution, fust appliquée au premier & vray debteur par vn autre second payement, ou par vn autre nouueau supplice. Asseuré,

ment ſi la Iuſtice humaine receuoit les cautions en matiere de crime, elle ne ſouffriroit pas que ſi Meuius auoit eſté pendu au bois pour le forfait de Titius, de ſorte que par ce moyen il euſt eſté pleinement ſatisfait aux Loix, la ſatisfaction renduë par Meuius fuſt appliquée à Titius par la ſouffrance du foüet, ou par quelques années de galeres.

---

## SECTION V.

*Que pour ne croire pas ny la Tranſſubſtantiation, ny le Sacrifice de la Meſſe, ceux de la Religion ne meritent point l'auerſion de perſonne.*

De cette grande multitude d'articles pour leſquels il y a tant de diſputes entre les Chreſtiens depuis ſix ou ſept-vingts ans, ie n'en produiray plus que trois, pour n'eſtre pas long : la doctrine de de la Tranſſubſtantiation : celle du Sacrifice de la Meſſe, & celle de l'authorité de l'Eueſque de Rome : à quoy i'adiouſteray quelques conſiderations ſur noſtre ſeparation de ſa communion. Car ſi ie puis mon-

ſtrer, comme ie l'eſpere, qu'il n'y a nulle raiſon de nous haïr à l'occaſion de ces trois ou quatre chefs, ie me fais fort de la reconciliation de nos plus grands aduerſaires en tout le reſte. Pour ce qui eſt de la Tranſſubſtantiation, le plus grand, & peut-eſtre l'vnique ſujet de la haine que noſtre creance nous attire ſur ce poinct, eſt que nous ne voulons pas rendre au Sacrement l'honneur que l'on penſe luy eſtre deub comme au Seigneur Ieſus-Chriſt Dieu & Homme tout enſemble. Nous ne l'accompagnons pas en proceſſion, nous ne nous proſternons pas deuant luy quand nous le rencontrons, nous ne l'allons pas adorer deſſus les Autels dans les Egliſes, en vn mot nous ne le tenons nullement pour Dieu; ce qui offenſe merueilleuſement ceux qui l'adorent. Veritablement ſi c'eſtoit faute d'affection enuers Noſtre Seigneur qui nous portaſt à refuſer au Sacrement l'honneur qu'on deſire de nous, nous ne nions pas que nous ne meritaſſions d'eſtre en horreur à tous les Chreſtiens. Car quel honneur ne doit-on point à celuy qui eſt Dieu benit eternellement? Et de quel amour ne doit-on point recognoiſtre la charité qui l'a induit à vouloir,

mourir pour nous entant qu'il eſt Homme? Mais puis qu'on ne nous peut accuſer de cela, & qu'au contraire c'eſt l'extreme reſpect & la deuotion ardente que nous auons pour Ieſus-Chriſt, qui ne nous peut permettre de rendre ces honneurs à autre qu'à luy, il me ſemble qu'il eſt euident que c'eſt à tort qu'on nous haït pour ce ſujet, iuſques à ce qu'on nous ait monſtré que c'eſt opiniaſtreté & obſtination d'eſprit qui nous empeſche de croire que Noſtre Seigneur ſoit par Tranſſubſtantiation en l'Euchariſtie. Ce que les Athées ſont en execration à tout le monde, c'eſt tres-iuſtement, pource que Dieu ayant eſpandu par tout au Ciel & en la Terre tant de preuues indubitables de ſa Diuinité, & la façon meſme de laquelle les hommes ſont compoſez, auec les facultez dont ils ſont doüez, leur en fourniſſant des argumens irrefragables, ils ne peuuent reuoquer en doute vne verité ſi conſtante, & dont la nature meſme a mis tant de ſemences en nos eſprits, ſinon par vne obſtination volontaire, & qui decouure manifeſtement la haine qu'ils ont contre Dieu. Car ils ne croyent pas qu'il y ait vn Dieu, pource qu'ils ne le veulent pas croire; & ne

le veulent pas croire, pource qu'ils voudroient qu'il n'y en euſt point. Ce que les Heretiques qui nient que Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt ſoit Dieu, ſont en deteſtation à tous les Chreſtiens, c'eſt tres-iuſtement encore. Pource qu'il y a dans la Parole de Dieu tant & de ſi éuidens teſmoignages de la Deïté de Ieſus-Chriſt, que ceux qui font profeſſion de receuoir cette parole, ne peuuent rejetter cette verité ſinon par vne incredulité affectée, qui monſtre ou vne tacite haine, ou vn meſpris tout ouuert de la Majeſté de ce grand Sauueur. Ce que les Iuifs ne le receurent pas autresfois pour le Meſſie que les Prophetes auoient promis, & que maintenant encore ils ne le recognoiſſent point pour leur Redẽpteur, c'eſt vn crime qui merite la vengeance qu'ils ont foufferte de la main de Dieu, & l'indignation qu'ils eſprouuent de la part des hommes. Ce bon & glorieux Seigneur a touſiours monſtré dans ſa perſonne, & dans ſa doctrine, & dans ſes actions, & monſtre tous les iours en la verité de ſon Euangile, en la conduite de ſon Egliſe, & au gouuernement de l'vniuers; tant & de ſi expreſſes

marques qu'il eſt celuy dont les Saincts oracles auoient parlé, qu'il ne peut auoir eſté mecognu, & ne peut encore eſtre rejetté, ſinon par ceux qui ſont aueuglez de quelque paſſion deſeſperée. Mais quant à nous, i'atteſte icy la conſcience de tous les hommes, ſi on nous peut accuſer de quelque choſe de tel ſans vne trop grande iniuſtice. Pour faire que noſtre Seigneur ſoit en l'Euchariſtie de la façon qu'on le pretend, il eſt neceſſaire que Dieu y produiſe ie ne ſçay combien de miracles ſi grands & ſi extraordinaires, qu'il n'en a iamais fait de ſemblables, ny par les Prophetes, ny par les Apoſtres, ny par la main meſme de ſon Fils: Car deſia de conuertir du pain, qui eſt vne ſubſtance inanimée, en vn corps humain & viuant, & doüé d'vne ame agiſſante & raiſonnable, c'eſt à quoy tous les ſiecles precedens n'auoient rien veu de pareil. A la verité Dieu a formé le premier homme de la terre, & a donné à cette matiere des diſpoſitions & des organes qu'elle ne pouuoit auoir que par vn miracle ſignalé. Mais il crea de rien l'ame qu'il y vouloit inſpirer, & ne la tira pas de cette matiere terreſtre. Icy il faut que le corps & l'ame de noſtre Seigneur vien-

nent de la ſubſtance du pain, ſi, comme le Concile de Trente l'a definy, toute la ſubſtance du pain eſt conuertie en toute la ſubſtance du corps du Sauueur du monde. Apres cela, il faut que Dieu conuertiſſe cette ſubſtance en vne autre, laquelle exiſtoit deſia auant que cette conuerſion ſe fiſt, à quoy il n'y a encore iamais rien eu de ſemblable : Car s'il a conuerty la verge d'Aaron en ſerpent, ce ſerpent n'eſtoit point auparauant : & s'il a changé l'eau des nopces de Cana en vin, ce vin n'eſtoit point non plus auant cette tranſmutation. Au lieu que le corps de noſtre Seigneur exiſte il y a deſia plus de ſeize ſiecles. De plus, il faut qu'il faſſe qu'vn corps humain qui garde toutes ſes dimenſions, de long, de large, & de profond, ne tienne point de place pourtant; ce dont il n'y eut iamais aucun exemple: Car iuſques à la Tranſubſtantiation on auoit touſiours mis cette difference entre les eſprits & les corps, qu'aux vns on ne donnoit point de certain eſpace pour occuper, pource que les ſubſtances ſpirituelles n'ont ny quantité ny parties : mais quant aux autres on leur auoit touſiours aſſigné vn certain lieu, dont ils rempliſſoient les eſpaces par l'e-

ſtenduë des parties deſquels ils eſtoient composez. Outre cela, il eſt neceſſaire qu'il faſſe qu'vn ſeul & meſme corps, qui ne ſouffre point de diuiſion, ſoit en pluſieurs & comme infinis lieux diſtans l'vn de l'autre tout à la fois. Ce qui n'eſtoit iamais tombé en l'imagination des hommes: car on auoit touſiours creu que comme les lieux diſtans de quelque interualle, sont auſſi differens en nombre, & ſe comptent par vn, & deux, & trois, ſelon la multitude qu'on s'en imagine, ainſi les corps qui ſont en ces lieux differens, different en nombre auſſi, & ſe compte de meſme que les lieux où ils ſe trouuent. Au lieu que ſi ce qu'on dit de cette Tranſſubſtantiation eſt vray, on peut bien compter les lieux où eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais non luy, pource qu'il demeure touſiours vn, en quelque multitude de lieux qu'il ſe trouue en meſme moment. Il faut encore que Dieu faſſe que les accidens d'vne ſubſtance telle qu'eſt le pain & le vin, comme ſont la figure, & la couleur, & la ſaueur, ſubſiſtent apres que la ſubſtance eſt abolie, ſans auoir aucun fondement de leur exiſtence, ny au corps de Chriſt, ny en aucun autre ſujet. Ce qui ne s'eſt iamais veu

en aucune autre occaſion : car on auoit touſiours creu que la couleur, & la figure, & le gouſt, dependoient tellement de la ſubſtance en ce qui eſt de leur exiſtence, qu'ils ne pouuoient demeurer ſinon dans vn certain ſujet. Et ce qui n'eſt pas moins merueilleux, il faut pardeſſus tout cela que Dieu faſſe que les accidens d'vne ſubſtance telle qu'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, exiſtent & reſident veritablement en leur ſujet, ſans neantmoins l'affecter en aucune ſorte, de la façon de laquelle les accidens affectent naturellement la ſubſtance dans laquelle ils ſont; car le corps de Chriſt y doit auoir vne couleur, qui neantmoins ne le rend ny coloré ny viſible; il y doit auoir vne ſolidité, qui neantmoins ne le rend nullement palpable: il y doit auoir vne figure, qui neantmoins ne donne à ſes membres aucune configuration : & ainſi de tous les autres accidens qui l'accompagnent. Or depuis le commencement du monde on n'auoit rien cognu de tel, & n'y auoit eu iuſques à la Tranſſubſtantiation ſubſtance aucune en l'Vniuers, que l'on ne qualifiaſt ſelon les accidens & les qualitez dont elle eſt enuironnée. Enfin, il faut que Dieu

faſſe qu'vn ſeul & meſme corps de noſtre Seigneur, ait vne exiſtence naturelle dans le Ciel, & vne autre Sacramentelle en la terre, vn eſtat glorieux là haut, & vn autre contemptible icy bas; & qu'il ſe voye, & qu'il ſe ſente, & qu'il ſe croye aſſis en magnificence à la dextre de Dieu, & que neantmoins il ſe voye, & ſe ſente, & ſe croye entre les mains d'vn Preſtre en meſme temps : ce dont aucun des ſiecles precedens n'a iamais fait l'experience; car iuſques à la Tranſſubſtantiation on auoit touſiours creu que chaque choſe, qui n'eſt qu'vne, n'a qu'vne eſſence, ny qu'vne exiſtence par conſequent; & que ſi elle a quelque connoiſſance & quelque ſentiment de ſoy, elle ne peut pas iuger autrement d'elle meſme ſans commettre des extrauagances. Iuſques là que les Comiques en ont fait des riſées autrefois, qu'on a encore depuis peu portées deſſus le theatre en noſtre langue. Or n'auons nous que trois voyes de nous perſuader la verité des choſes, ſoit naturelles ou miraculeuſes : c'eſt à ſçauoir les Sens, la Raiſon, & la Foy. Les Sens ſont pour diſcerner les choſes ſenſibles, comme les

couleurs, & les figures, & les ſons, & les odeurs, & les ſaueurs, & toutes les qualitez qui tombent ſous l'attouchement. La Raiſon eſt pour cognoiſtre les choſes intellectuelles deſquelles nous ſommes naturellement capables, pour les comparer les vnes aux autres ſelon les rapports & les proportions qu'elles ont entr'elles, & voir comment elles s'ajuſtent, & comment elles ſe contrarient, pour les affirmer ou les nier, prononcer cela eſt vray ou cela eſt faux, ſelon que nous en apperceuons ou l'accord ou la repugnance. La Foy eſt pour acquieſcer à l'authorité diuine dans les choſes qui ſurpaſſent ou la comprehenſion, ou au moins certes l'inuention de noſtre intelligence, & qu'à cette occaſion Dieu nous a voulu reueler. Voyons donc ſi l'on nous peut accuſer au ſujet dont il s'agit de n'vſer pas comme il faut de quelqu'vn de ces principes de nos cognoiſſances. Pour ce qui eſt des ſens, tous les noſtres nous perſuadent le contraire de ce qu'on nous dit de la Tranſſubſtantiation. Nous ny voyons, ny entendons, ny flairons, ny gouſtons, ny touchons rien qui ne nous atteſte que c'eſt du pain & du vin, & non le corps & le ſang du Sauueur du monde.

Les ſens de ceux qui croyent la Tranſſubſtantiation en iugent de meſmes que les noſtres, & depuis l'inſtitution de la premiere Cene du Seigneur iuſqu'à maintenant, il en a touſiours eſté ainſi, & en ſera touſiours ainſi iuſques à la conſommation des ſiecles. Ie ne ſçay ſi on appelle opiniaſtres ou inſenſez ceux qui ne ſe laiſſent pas perſuader à l'experience qu'ils font de la nature des choſes par le moyen de leurs ſens. Ariſtote diſoit qu'à ceux qui ne croyent pas que le feu ſoit chaud, il ne faut que le leur faire toucher; ſi apres cela ils perſiſtent encore en leur opinion, il n'importe pas beaucoup comment on les nomme. Mais tant y a que quant à nous on ne nous peut pas accuſer ny de cette folie, ny de cette obſtination, de reſiſter determinément à la depoſition de nos ſens, puis que nous iugeons des choſes conformément à la realité des qualitez qu'ils nous en repreſentent; car nul ne nie que ce ne ſoient là veritablement les accidens du pain & du vin, comme nos yeux & noſtre gouſt, & nos autres ſens nous en atteſtent. Pour ce qui eſt de la raiſon, c'eſt vne faculté ſuperieure aux ſens à la verité, & qui eſt deſtinée à nous raddreſſer de leurs erreurs

quand il leur arriue d'en commettre. Ainsi, encore que nos yeux iugent qu'il y a de veritables couleurs en l'arc-en-Ciel, ou qu'vn baston que nous auons mis droit en l'eau, y deuient vn peu courbé, ou qu'vne longue allée se fait plus estroite à mesure qu'elle s'esloigne de nous, nostre raison nous fait croire le contraire pourtant, & nous persuade que cela vient des diuerses reflexions & positions de la lumiere, de la diuersité des deux moyens qui nous rapportent la representation de l'objet, & de ce que les rayons que l'on appelle visuels font en nos yeux les angles de leur rencontre plus ou moins aigus, à proportion de la distance de l'objet où ils se portent. Et on appelle opiniastres & obstinez ceux qui s'attachent tellement à ce faux iugement des sens, qu'ils ne veulent pas deferer à vne raison claire & euidente. Il est vray que pource que de son costé la raison n'est pas infaillible, & qu'assez souuent il luy arriue de se tromper, on redresse aussi ses manquemens par le tesmoignage des sens. Comme quand vn Philosophe s'estant autrefois imaginé par ie ne sçay quelle bizarre speculation de sa raison, qu'il n'y auoit point de mouuement, quelqu'vn

qu'vn se leua deuant luy, & se mit à se promener en sa presence. Et c'est encore ainsi que les Peripateticiens disputent en beaucoup de choses contre les Sceptiques, en leur faisant voir à l'œil & toucher à la main la certitude des choses dont ils pensent pouuoir douter par le discours de la raison. Ainsi ces deux facultez s'entr'aident l'vne à l'autre, & s'instruisent mutuellement. Tellement que comme ceux là sont tenus pour des acariastres, qui sans vouloir escouter aucune raison, deferent absolument tout à leurs sens; ainsi tient-on pour des aheurtez ceux qui sur quelque vaine imagination de raison reiettent l'attestation des sens dans les choses les plus euidentes. Mais quoy qu'il en soit, on ne nous peut icy imputer ny l'vn ny l'autre; car puis que nos sens ne se trompent point en ce qui est de la Transsubstantiation, & que veritablement ils nous rapportent les qualitez des choses telles qu'elles sont, nous n'auons pas besoin que la raison vienne à leur secours pour corriger leurs manquemens, & nous ne deferons à leur tesmoignage sinon comme il faut, en croyant que ce sont les qualitez du pain & du vin, & non les accidens d'vne autre

ſubſtance. Et quand il y auroit quelque choſe à corriger au iugement que nos ſens en font, nous ne pouuons eſtre accuſez d'opiniaſtreté, comme ſi nous n'vſions pas aſſez de noſtre raiſon pour le faire ; car nous n'vſons de noſtre raiſon ſinon ſur les ſujets qui luy ſont proportionnez, & ne ſouſmettons point à ſon examen les choſes qui ſont au deſſus d'elle. Or n'y a-t'il comme ie croy perſonne en la communion de Rome, qui vouluſt dire que les myſteres & les miracles de la Tranſſubſtantiation fuſſent proportionnez à noſtre raiſon, ny qui conſentiſt qu'il nous fuſt permis de croire ce qu'elle nous en dicte. Au contraire, on nous blaſme de ce qu'en ces myſteres nous voulons trop eſcouter la voix de la raiſon, & de ce que nous ne deferons pas aſſez à vne authorité ſuperieure. Pour ce qui eſt de l'authorité, nous en parlerons tantoſt : mais tant y a que ce ſeroit vne choſe bien eſtrange que ceux qui ne donnent icy du tout rien ny au ſens ny à la raiſon, nous accuſaſſent d'eſtre opiniaſtres & arreſtez à nos imaginations, en ce que nous taſchons d'examiner les choſes par la voye des ſens & de la raiſon, puis que d'ordinaire on nomme de ce

nom ceux qui ne les veulent pas entendre. Au fonds, nous faiſons tout ce que nous pouuons pour comprẽdre comment vne choſe qui eſt, peut eſtre conuertie en vne autre qui eſt auſſi, ſans que celle-cy ſoit premierement abolie, ny qu'elle acquiere vn nouuel eſtre, & nous n'y pouuons reüſſir. Nous faiſons tout l'effort dont nos entendemens ſont capables, pour entendre comment vn corps humain peut eſtre d'vne iuſte & naturelle grandeur, & que neantmoins il ne ſoit point beſoin d'eſpace pour le contenir, & nous n'en pouuons trouuer le moyen. Nous partageons tant qu'il nous eſt poſſible les penſées de nos eſprits pour conceuoir qu'vn corps ſoit en diuers lieux ſeparez, & que neantmoins ce ne ſoit qu'vn meſme corps, & nous n'en pouuons venir à bout. Nous faiſons en noſtre penſée toutes les abſtractions imaginables pour ſeparer les accidens d'auec leur ſubſtance, & pour leur donner quelque ſubſiſtance à part, & nous ne pouuons ſi bien faire qu'ils ne ſe diſſipent. En vn mot, nous taſchons d'ajuſter noſtre intelligence à toutes ces merueilles là, & touſiours noſtre raiſon y fait vne inuincible reſiſtance. Nous faiſons

encore dauantage, afin d'esloigner d'autant plus de nous tout soupçon d'obstination. Nous cherchons dedans les escrits des Docteurs de l'Eglise Romaine quelques aides à nostre conception, & nous y trouuons à la verité force subtilitez, force distinctions, force speculations Scholastiques, par lesquelles ils essayent de diminuer l'étrangeté que nostre raison trouue là dedans : Mais plus nous nous y alambiquons l'esprit, & moins nous y trouuons de satisfaction : plus nous nous efforçons de les saisir, & plus eschappent-elles à nostre comprehension, & s'éuanoüissent en fumée. Nous accuserions volontiers la tardiueté de nos esprits; dont le mouuement ne seroit pas assez agile pour attraper des choses si minces, & qui ont si peu de solidité; sinon que nous trouuons que nous sommes faits comme les autres, & qu'en toutes autres matieres nous ne voyons pas que ces Messieurs aillent plus auant que nous, & que depuis plus de cent ans qu'il y a eu de toutes sortes de gens parmy nous, & plusieurs doüez d'vn tres-excellent entendement, & tres-exercité en toutes choses, quelqu'vn sans doute les eust entenduës si elles eussent esté intelli-

gibles. Ce qui nous fait croire que ceux mesmes qui les proposent, le font, comme disoit l'Archeuesque de Cologne au Concile de Trente, ***non intendendo la materia, mà per consuetudine & habito di Scola.*** Asseurément, s'ils en vouloient dire la verité, ils aduouëroient que ce n'est qu'vne routine d'Escole, en laquelle leur memoire agit, & leur imagination court apres certains petits fantosmes, où quand la raison fait veritablement son office, elle ne trouue pas mesme la moindre ombre d'vn vray corps. N'y eust-il que cette proposition là, qu'vn seul & mesme homme peut s'acheminer à l'Orient & à l'Occident en mesme moment, & venir enfin en tournant par diuers chemins au deuant de luy-mesme, & se trouuer luy-mesme front à front, & s'il continuë d'aller, se penetrer par toutes les parties de son corps, & auoir, comme Ianus, des visages à double rencontre, puis en continuant son chemin se separer de soy-mesme encore, & s'il luy prend enuie d'aller au Septentrion & au Midy en mesme temps, ne sentir au Midy la chaleur du Soleil sinon à proportion de ce que la froideur du Septentrion luy fera de la resistance, il y en auroit

assés pour nous faire croire qu'ils s'egayēt, & qu'ils nous debitent ces gentillesses comme on fait la Metamorphose d'Ouide aux petits enfans. A cela donc que ferions nous? Car puis que nostre conscience nous rend tesmoignage que ce n'est pas opiniastreté qui nous empesche d'accommoder nostre raison à tout cela pour en receuoir la persuasion, quel sujet de mauuaise volonté peut-on auoir contre nous si nous ne nous y pouuons resoudre? Reste donc maintenant la Foy, qui a pour objet la reuelation de la Parole de Dieu, dans laquelle si nous sçauions certainement que ce mystere eust esté reuelé comme on le pretend, alors certes nous trouuerions nous bien enserrez entre nos sens & nostre raison d'vn costé, & la reuelation de Dieu de l'autre; car il est bien vray que son authorité est absolument souueraine, & que c'est crime que d'y resister. Mais neantmoins pource qu'en toutes les autres parties de la Religion, il se sert du ministere de nos sens pour nous instruire, & que mesmes il n'y reiette nullement l'entremise de nostre raison, il y auroit beaucoup de sujet de s'estonner qu'il en ruinast entierement les fon-

ctions & les operations en cette matiere. Enfin pourtant nous recognoissons qu'il faudroit que l'vn & l'autre cedast à la Foy, si le tesmoignage de la reuelation estoit entierement irrefragable. Or est-il vray que nostre Seigneur a dit, *Cecy est mon corps*; & nul des Chrestiens ne le conteste. Mais aussi nul ne sçauroit-il nier que cette parole ne puisse auoir deux sens; l'vn propre, cõme l'Eglise Romaine la prend; l'autre metaphorique & figuré, comme les Reformez l'entendent; car qui peut douter que comme ces mots, *la Pierre estoit Christ*. 1. Cor. 10. ont cette intelligence en Sainct Paul, *la Pierre estoit la figure de Iesus-Christ*, ceux-cy, *le pain est le corps de Christ*, ne puissent auoir celle-cy pareillement, *le pain est la representation*, ou comme dit S. Augustin, *la figure du corps de Christ*, & qu'ils ne presentent ainsi à l'intellect vne idée fort raisonnable? De fait Bellarmin disputant contre toutes les autres interpretations qu'on apporte à ces paroles de nostre Seigneur, dit nettement qu'il n'y a que celle de l'Eglise Romaine ou la nostre qui leur puissent conuenir, & ne conteste nullement que si on n'a esgard sinon à la forme de s'enoncer, cette propo-

ſition, le pain eſt le corps de Chriſt, ne puiſſe receuoir vne expoſition metaphorique. On ne peut donc nous accuſer d'obſtination contre cette reuelation, iuſques à ce qu'on nous ait clairement iuſtifié lequel des deux il faut embraſſer à l'excluſion de l'autre: Car nous voyons que de tous les miracles que Dieu a faits, aucun n'a iamais dementy le teſmoignage des ſens. Au contraire, il a neceſſairement falu qu'ils ayent tres-viuement & tres-certainement conuaincu les ſens pour ſe faire croire miracles. Il y a plus. Iamais Dieu n'a fait aucun miracle qui ait choqué la raiſon: Car il eſt bien vray que tous les miracles ont quelque choſe au deſſus de la raiſon, en ce que la raiſon eſtant la faculté qui eſt deſtinée à comprendre les proportions naturelles qui ſont entre les choſes, & particulieremẽt entre les cauſes & leurs effets, comme entre la chaleur du feu & l'action de bruſler, nous voyons que certains tels effets ſe produiſent ſans telles cauſes, & ne voyons point de telles naturelles proportions entr'eux, & la cauſe qui les produit, qui eſt l'operation de la Diuinité; car cette puiſſance de Dieu n'eſt point determinée à certaine ſorte d'effets par

aucune qualité, cõme le feu l'est à brusler par sa chaleur, & le Soleil à esclairer par sa lumiere. Elle est au dessus de cette determination, & contient tellement en soy par eminence toutes sortes de facultez & de vertus, que neantmoins quand elle se desploye en quelque operation, nous n'en conceuons en façon du monde la maniere. Mais tant y a que si vous mettez à part la consideration de la cause qui produit les miracles, & que vous les consideriez en eux-mesmes quand vne fois ils ont esté faits, il ne s'en est iamais fait aucun dont la constitution ne se soit parfaitement bien accordée auec la raison. L'eau qui fut conuertie en vin, auoit apres sa transmutation vne certaine quantité qui remplissoit certains vaisseaux; elle estoit en vn certain lieu determiné, & n'estoit nullement en l'autre; elle auoit le goust & la force du vin, & verifioit sa trãsmutation par là, elle auoit perdu les accidens de l'eau, & ils n'y subsistoient plus sans substance: bref, la raison admiroit bien la cause de ce miraculeux euenemẽt, mais en l'euenement mesme il n'y auoit rien d'extrauagant, ny hors des termes de la constitutiõ du vin, telle qu'elle doit estre

par les loix de la nature. Au lieu qu'en la Transſubſtantiation ce n'eſt pas tant la vertu à laquelle on attribuë l'effect, qui donne de l'admiration, que l'eſtre meſme de la choſe produite, qui choque toutes les reigles de la raiſon & de l'intelligence. Ioignez à cela que Noſtre Seigneur ſemble auoir pris plaiſir à ces façons de parler, tant il s'en ſert ordinairement. Il dit qu'*il eſt la porte*, qu'*il eſt le chemin*, qu'*il eſt le ſep*, que ſon pere *eſt le vigneron*; & le Vieil & le Nouueau Teſtament n'ont rien de plus frequent que cette locution, par tout où il s'agit de choſes qui ſont deſtinées à la repreſentation des autres. Les ſept vaches *ſont ſept années*, & les ſept eſpics pareillement: les ſept chandeliers d'or *ſont ſept Egliſes*, & les ſept eſtoiles *ſont ſept Anges*: & ces façons de s'exprimer ſont vſitées en toutes langues. La Carte de la France *eſt la France*, au langage de tout le monde, & l'image du Roy *eſt le Roy*; le Crucifix *eſt Ieſus-Chriſt*, & quand il nous arriue de parler ainſi, nul ne ſe figure des miracles. Peut-on donc accuſer d'opiniaſtreté ceux qui aiment mieux embraſſer vne interpretation facile, vſitée en toutes nations, familiere & commune dans les

propos de Noſtre Seigneur, & qui n'a rien de contraire aux ſens, ny de repugnant à la raiſon, qu'vne qui ne peut ſubſiſter ſi Dieu ne renuerſe la nature des choſes tout à fait, s'il ne démonte tout ce qu'il y a de certitude au iugement de la raiſon, & s'il ne met en trouble & en erreur tout ce qu'il y a de plus aſſeuré dans les fonctions de nos ſens pour la cognoiſſance des choſes? Mais quoy? Il ne faut que rapporter icy les paroles du Cardinal Cajetan, perſonnage de grande reputation en ſa communion, pour nous abſoudre pleinemẽt d'eſtre obſtinez en cette matiere. *C'eſt vne choſe qu'il faut ſçauoir*, dit-il en eſcriuãt ſur la Somme de Thomas, *que de l'authorité de l'Eſcriture Sainte touchant l'exiſtence du Corps de Chriſt au Sacrement, on n'a autre choſe d'exprés ſinon la parole du Sauueur diſant*, Cecy eſt mon Corps; *car il faut que ces paroles ſoient vrayes. Et d'autant que les paroles de l'Eſcriture Sainte s'expoſent en deux façons; c'eſt à ſçauoir, ou proprement ou metaphoriquement, le premier erreur ſur ce ſujet a eſté de ceux qui interpretent ces paroles de Noſtre Seigneur metaphoriquement, lequel erreur le Maiſtre des Sentences traite en la diſtinction* 10. *liu.* 4. *qui auſſi eſt rejetté en cét article* de Thomas: *& la force de*

*la raison pourquoy on le rejette consiste en ce que les paroles de Nostre Seigneur sont par l'Eglise entenduës proprement , & partant il faut qu'elles soient verifiées proprement. Or ie dy par l'Eglise , pource qu'il ne paroist rien en l'Euangile qui force à entendre ces paroles proprement: car par ces mots que le Seigneur a adioustez,* Qui est donné pour vous en remission des pechez, *on ne peut pas conclure euidemment que les paroles precedentes doiuent estre entenduës proprement ; car cette parole,* qui, *n'est pas employée pour monstrer la conionction de l'attribut auec le suiet, mais pour monstrer l'attribut, c'est à dire ,* mon corps *, ce qui n'empesche pas que la proposition precedente ne se trouue vraye, estant prise en vn sens metaphorique seulement. Comme là où l'Apostre dit,* Or la pierre estoit Christ, *quand il eust adiousté,* Qui a esté crucifié pour nous, qui est ressuscité pour nous, qui est monté au Ciel, *en disant,* Or la pierre estoit Christ , qui a esté crucifié pour nous, &c. *cette proposition precedente ,* Or la pierre estoit Christ, *ne laisseroit pas de s'entendre metaphoriquement & non proprement: & semblablement en ce qui se propose & dont il s'agist, en ces paroles de Nostre Seigneur,* Cecy est mon Corps, qui sera liuré pour vous, *de cette addition ,* qui sera liuré pour vous, *la*

*premiere proposition n'est pas restreinte à vn sens propre, mais ne laisseroit pas d'estre vraye quand mesme elle seroit prise en vn sens metaphorique seulement.* Et c'estoit l'opinion de quelques Theologiẽs au Concile de Trente, qu'il ne falloit pas fonder la doctrine de la Transsubstantiation dessus ce passage, comme s'il estoit inéuitablement necessaire de l'interpreter ainsi, mais sur la tradition de l'Eglise en vertu & par l'authorité de laquelle elle l'a ainsi entendu. Pourquoy donc nous accuseroit-on d'opiniastreté, en ce que nous ne pouuons gagner sur nous d'entendre ces paroles en ce sens, veu que par l'adueu mesme de quelques Theologiens celebres en la communion de Rome & de quelques Cardinaux, elles se peuuent prendre en vn qui n'est pas moins clair ny moins certain, & qui s'accorde mieux auec la raison en toutes manieres ? Car quant à ce qui est de l'authorité de la Tradition, nous auons vne infinité de preuues en l'Antiquité, que plusieurs siecles depuis la naissance du Christianisme, l'Eglise n'a rien crû de tel. Quãd les preuues en seroient moins euidentes qu'elles ne sont, il y en a assez pourtant pour rendre, notamment en ce poinct, la

Tradition douteuſe. Quand elle ſeroit moins douteuſe, nous voyons vne ſi grande difference entre la probabilité qu'il y a que les hommes ſe ſoient trompez, & que Dieu faſſe tant & de ſi prodigieux miracles tous les iours, que nous ne pouuons comprendre comment on nous pourroit condamner, ſi nous ne croyons pas ſi toſt des choſes de cette nature, dont il n'y a aucun exemple dans tous les ſiecles precedens, que nous croyons que les hommes ſe ſont abuſez, veu que nous auons tant d'experiences de leur inclination à l'erreur en tous temps & en toutes choſes. Neantmoins s'il n'eſtoit queſtion que de la vie ciuile, ou d'vne loy politique ſeulement, peut eſtre que le deſir & l'intereſt que nous auons de nous reconcilier la bien-veillance de nos ſuperieurs & de nos compatriotes, nous porteroit à quelque condeſcendance. Non que nous peuſſions obtenir de nous-meſmes de croire la Tranſſubſtantiation; car nous ne ſommes ny les maiſtres de nos ſens, qui nous rapportent les choſes telles qu'elles ſont, & non telles que peut-eſtre les voudrions nous bien eſtre: ny les dominateurs de noſtre raiſon, pour luy commander de croire

ce qu'elle void contredit par des preuues aussi éuidentes que des demonstrations ; ny les Autheurs de nostre foy, pour luy faire embrasser d'autres objets que ceux qu'elle void & qu'elle cognoist certainement estre de reuelation diuine. Mais au moins ferions-nous peut-estre quelque espece de semblant que nous n'y auons point d'auersion, & dissimulerions tant que nous pourrions le mescontentement de nostre raison, pour nous accommoder en vne mesme communion auec ceux qui font profession de croire toutes ces merueilles. Il y a quelquesfois certaines opinions populaires ausquelles les sages ne s'opposent pas ouuertement, quoy qu'ils les reprouuent en l'interieur, pource qu'il est ou inutile, ou mesme assez souuent dangereux de nager contre les torrens, & que c'est mal vser de la raison, que de l'exposer à estre foulée aux pieds par ceux qui sont aueuglez de leurs preiugez, ou à qui la nature n'a pas donné assez de capacité pour l'entendre. Si mesmes il n'estoit question que d'vn erreur qui ne fust pas de grande consequence en la Religion, & particulierement qui n'apportast aucune alteration au culte de la Diuinité, peut-estre y con-

niuerions nous encore, & que l'amour de la Paix l'emporteroit pardessus celuy de la Verité, au moins pour ne pas rompre la communion, & pour laisser dans leurs sentimens ceux qui nous laisseroient dans les nostres; car il faut supporter beaucoup de choses en autruy, quand de sa part il ne vous astreint à rien qui choque l'honneur de Dieu, & la paix de la conscience. Mais il y va du seruice de Nostre Seigneur, qu'il nous est absolument impossible de deferer au Sacrement, tel qu'on le desire de nous, tandis que nous ne sommes pas persuadez de la Transsubstantiation, sans que nostre conscience nous conuainque d'vne idolatrie inexcusable. Et il y va du salut eternel & de nos corps & de nos esprits, dont nous croirions qu'vne telle action commise contre nostre conscience nous priueroit iustement, pour estre precipitez dans vne perdition entierement irremediable. Partant nous supplions tout le monde de considerer auec quelle équité on peut desirer de nous vne si pernicieuse & si criminelle complaisance. Nous estimons qu'en la communion de Rome il y a vn peril manifeste pour le salut, à cause qu'on y adore du culte de la Diuinité ce qui n'est pas Dieu.

Dieu. On s'excuſe ſur ce qu'on croid qu'on n'y adore rien de cette eſpece de culte, qui ne ſoit Dieu veritablement. Et ſi on ne le croyoit ainſi, on proteſte qu'on n'y adoreroit pas le Sacrement. Cette excuſe ne peut eſtre bonne, ſinon que les preuues ſur leſquelles on fonde cette creance, ſoient ſi certaines & ſi euidentes, qu'il n'y ait pas moyen d'y reſiſter. C'eſt donc à ceux qui ont receu cette perſuaſion, que l'Hoſtie eſt vrayement Dieu, à les bien examiner, afin de ne ſe pas tromper en vne choſe de telle importance. Ceux de la communion de Rome nous croyent perdus ſans reſource, pource que nous n'adorons pas le Seigneur Ieſus au Sacrement. Nous nous excuſons ſur ce que nous ne croyons pas qu'il y ſoit, & proteſtons que ſi nous en auions vne autre opinion, nous ne manquerions nullement de luy rendre toute ſorte de veneration, ſelon ſa dignité incomprehenſible. C'eſt à nous à nous bien examiner, à ce que ne ſoit ny paſſion ny opiniaſtreté qui nous empeſche de voir la verité des preuues qu'on nous allegue. Et ie m'aſſeure que ce que ie viens de repreſenter nous garantit aſſez de cette imputation. Comme donc ce ſeroit

iniustice à nous si nous voulions obliger les Catholiques à n'adorer pas le Sacrement, que premierement nous ne leur eussions monstré par des preuues indubitables qu'il n'est pas Dieu, puis que nous sommes ainsi disposez que si nous croyions qu'il fust Dieu, nous l'adorerions sans doute: ce ne peut estre iustice à eux de nous vouloir obliger à adorer le Sacrement, iusques à ce qu'ils nous ayent persuadé qu'il est Dieu, puis que telle est la disposition de leurs esprits, qu'ils ne l'adoreroient iamais s'ils n'auoient de luy cette creance.

Le Sacrifice de la Messe est vne doctrine que nous ne pouuons receuoir, principalement pour deux raisons. L'vne, qu'elle presuppose la Transsubstantiation, laquelle nous ne croyons pas. L'autre, que nous tenons ce sacrifice non seulement pour inutile, car ce seroit peu de chose s'il n'y auoit rien de plus; mais encore pour iniurieux à l'honneur du sacrifice de la Croix du Sauueur du mõde. Et quant à la premiere de ces raisons, puis que nous ne pouuons croire la Transsubstantiation, & qu'il n'y a nulle pertinente raison de nous blasmer à cette cause, il vient necessairement en consequence que la rejection du sacrifice

ſoit à noſtre eſgard exempte de blaſme ; car puis que de l'adueu de nos aduerſaires il ne peut eſtre de ſacrifice de la Meſſe ſans Tranſſubſtantiation , & puis que, comme ie viens de monſtrer, il n'y a point d'opiniaſtreté à ne croire point la Tranſſubſtantiation, ny de ſujet de mauuaiſe volonté de la part des gens raiſonnables, il n'y en peut auoir non plus à ne croire point le Sacrifice qui a ce dogme pour fondement. Quant à la ſeconde, afin qu'on n'ait pas cette opinion de nous que nous ſoyons mal-aiſez à contenter, & que nous cherchions de gayeté de cœur matiere de diuiſion & rupture , apres qu'on nous aura monſtré qu'il faut neceſſairement receuoir la doctrine de la Tranſſubſtantiation : car c'eſt vne prealable ineuitable, nous nous ſatisferons volontiers ſi on nous reſpond ſuffiſamment à cette difficulté ſur le Sacrifice : car bien qu'il y ait vne infinité d'autres preuues de noſtre doctrine en cette matiere , & que l'Epiſtre aux Hebrieux y fourmille de paſſages euidens, la ſolution de cette ratiocination ſuffira pour mettre à couuert l'intereſt de la Croix du Sauueur du monde. Ou bien le Sacrifice fait en la Croix nous a pleinement racheptez de

nos pechez, ou non. S'il nous en a rachepteȥ, c'est chose inutile de tascher de faire vne chose desia faite ; & iniurieuse à celuy qui l'a entreprise, comme si elle ne l'estoit pas. S'il ne nous en a pas racheptez, c'est ou pource qu'il ne l'a pas pû, ou pource que Christ ne l'a pas voulu. S'il ne l'a pas pû, comment l'expiation qui n'a pû se faire en la Croix, se pourra-t'elle paracheuer en l'Euchariſtie : Et quelle asseurance auons nous de nostre redemption, si la mort de Nostre Seigneur n'a pû satisfaire pleinement à la iustice de Dieu son Pere ? S'il l'a pû & qu'il ne l'ait pas voulu, qui asseurera que ce qu'il n'a pas voulu faire en la Croix, il le vueille faire en la saincte Cene ? La celebration de ce Sacrement porte-t'elle plus de marques de la bonne volonté qu'il a pour nostre redemption, que la souffrance d'vne Croix maudite & ignominieuse ? Il est vray qu'on distingue encore icy entre sacrifice de redemption & sacrifice d'application & de representation. Mais cela ne satisfait pas à nostre demande ; car ou bien ces representations & ces applications sont vne effectiue & actuelle propitiation de nos pechez, en satisfaisant à la Iustice de Dieu, ou non. Si

on pretend qu'elles en font, il faut retourner à respondre à la raison precedente, & soudre cette difficulté, si Christ nous a racheptez, ou ne nous a pas racheptez en la Croix. Si on ne le pretend pas, pourquoy ceux qui distinguent aussi nous veulent-ils persuader ce qu'ils ne se persuadent pas eux-mesmes? Et puis qu'ils ne croyent pas qu'en la Messe il se fasse aucune reelle expiation, quel sujet d'indignation peuuent-ils auoir contre nous si nous n'y pouuons non plus consentir? Qu'ils nous souffrent donc s'il leur plaist mettre toute nostre esperance en la Croix de Nostre Sauueur, & ne recognoistre autre oblation propitiatoire de nos pechez, sinon celle qu'il y a offerte. Qu'ils ne nous vueillent point de mal si nous ne pouuons digerer qu'on adjouste à la plenitude de sa satisfaction, comme si la redemption que nous auons en elle estoit imparfaite. Qu'on ne nous impute point comme vn deffaut de pieté, que nous ne donnons point de compagnons à Nostre Seigneur Iesus en sa charge de Sacrificateur. Qu'on ne nous tourne point à crime cette respectueuse timidité qui nous empesche de nous ingerer à faire des oblations ausquelles nous ne voyons

point que la vocation de Dieu nous appelle. Bref, qu'on ne trouue ny estrange, ny mauuais si ayant deuant nos yeux de si memorables exemples de la vengeance de Dieu sur ceux qui ont osé entreprendre sur la sacrificature d'Aaron, que les flammes de Dieu les ont consumez, & que pour les engloutir la terre s'est entrebaillée, nous craignons de rien attenter à la sacrificature de Christ, dont la saincteté est plus grande sans comparaison, & la majesté plus inuiolable.

## SECTION VI.

*Que ceux de la Religion ne sont point dignes d'auersion, ny pour ne deferer pas à l'authorité de l'Euesque de Rome comme il le veut, ny pour s'estre separez de la communion de l'Eglise Romaine.*

LA cause de cette auersion qu'vne grande partie des peuples, & quelques-vns de ceux qui sont en authorité, & quasi generalement tous les Ecclesiastiques ont contre nous, peut bien estre en ce que

nous ne croyons pas toutes les choſes qui ſont receuës en la Religion de Rome; mais ie ſuis tres-aſſeuré que quant au Siege Romain, la haine implacable qu'il nous porte, & les perſecutions qu'il ſuſcite cõtre nous par tout où il le peut, ont pour principal, & peut-eſtre pour vnique motif, que nous ne voulons pas recognoiſtre ſa puiſſance; car il voudroit qu'il luy en euſt couſté le Purgatoire , & la Tranſſubſtantiation , & le Sacrifice de la Meſſe encore , & tout ce que le commun tient de plus ſacré & de plus inuiolable en ſa Religion, & que toute l'Europe fuſt bien reünie deſſous ſon authorité , tellement que le party Catholique & le Reformé luy preſtaſſent leurs forces conjointement pour s'aſſujettir l'Afrique & l'Aſie. Apres cela il voudroit diſpoſer des parties les plus éloignées de l'Orient & de l'Occident , & de fait il a entrepris en ces derniers temps de donner le droict de conqueſter les vnes & les autres Indes. Et ie ne parlerois pas ſi hardiment de ce genie de domination, qui depuis Romulus iuſqu'à maintenant a touſiours eſté inſeparablement attaché au Capitole , ſi les Cours Souueraines de cét Eſtat ne l'auoient expreſſément remarqué , & ſi elles

ne s'estoient opposées à ses entreprises par la generosité de leurs Arrests encore depuis peu d'années. Or si l'ambition de ce Siege le porte à nous haïr à cette occasion, tant s'en faut que ceux qui ne sont pas menez de mesmes interests, doiuent imiter sa passion, que toutes sortes de gens nous deuroient aimer de ce que nous combattons sa puissance. En effet, il en affecte de deux sortes. L'vne temporelle, dessus les Estats politiques : & l'autre spirituelle, sur les consciences des Chrestiens. Quant à ce qui est de celle-cy, il faut que ie repete icy ce que i'ay desia dit ailleurs, que mon intention n'est pas d'entrer dedans la Controuerse. Ie diray seulement qu'on ne doit pas trouuer estrange si nous ne luy voulons pas deferer toute l'authorité qu'il s'attribuë en cét esgard, puis que plusieurs de sa communiõ la trouuent exorbitante. Pour exemple, si on l'en croyoit, il auroit pareil pouuoir de pardonner les pechez que Nostre Seigneur Iesus, non pas comme ministre de sa grace & de sa paix, qui dit, *Si vous croyez & si vous vous repentez, vos pechez vous sont pardonnez*, ce qui est la voix de l'Euãgile; mais comme Prince Souuerain en l'Eglise de Dieu, à qui il

appartient de retenir & de remettre les pechez auec plenitude de puissãce. Or qu'elle apparence y a-t'il de souffrir cette presomption en vn homme mortel, que chacun sçait estre pecheur comme nous, & qui quelquesfois surpasse les autres pecheurs en atrocité de crimes? S'il ne met pas en auant cette plenitude de puissance ordinairement si cruëment, que de ne faire despendre la remission des pechez d'aucune condition, quoy que chacun sçait que, *Sic volo, sic iubeo*, est la plus ordinaire loy de son Empire, les conditions sous lesquelles il la promet ne monstrent pas moins sa presomption, que s'il le faisoit d'vne authorité absolument souueraine; car il ne dit pas, *si vous croyez, & si vous vous repentez, vos pechez vous seront pardonnez*, en quoy il se monstreroit Seruiteur de Iesus-Christ; mais, *si vous dites tant de fois vne telle oraison, si vous venerez les reliques d'vn tel Sainct, si vous visitez telle ou telle Eglise.* A ce qu'il paroisse que c'est luy qui a le droit & l'authorité de faire des loix, à l'obseruation desquelles il attache & la promesse de la remuneration, & la menace de la punition, comme bon luy semble. Il est vray qu'il ne dit pas ouuertement qu'il

abroge la loy de Christ. Mais tant y a que puis qu'il en ordonne de nouuelles ausquelles nostre Seigneur n'a iamais pensé, & qu'il promet à ceux qui les obserueront la mesme remuneration que celle que Iesus-Christ fait esperer à ceux qui garderont les siennes, il s'attribuë en l'Eglise vne puissance aussi absoluë que celle de Iesus-Christ. Or de qui est-ce que cela ne choque point l'entendement, qu'vn simple homme, & mortel, & pecheur, s'en vueille tant faire accroire? Il passe mesmes en quelque façon au delà de nostre Seigneur en la distribution de ses recompenses; car ou bien nostre Seigneur a promis vne mesme remuneration vniuersellement à tous les croyans, ou s'il y a mis quelque inegalité, tant y a qu'il en a remis la reuelation au dernier iour, & qu'il n'a point designé les personnes particulieres à qui vne plus grande mesure de gloire est assignée. Au lieu que l'Euesque de Rome pretend auoir le droict de distribuer les couronnes de là haut, en faisant les vns *Saincts*, & se contentant de faire les autres *Bien heureux*, & leur assigne leur culte religieux proportionné à l'eminence de ces degrez, ainsi qu'il plaist à sa *Sainteté* & à

ſa *Beatitude* Pontificale. Qui nous accuſera d'incredulité ou d'opiniaſtreté ſi nous ne pouuons croire que ceux-là diſpenſent la gloire & la felicité de là haut, de qui leurs propres hiſtoriens diſent qu'ils n'y ont point de part; & que Baronius & Genebrard ne traittent point autrement que comme des Apoſtats & des monſtres? Il ne ſe contente pas de faire plus que noſtre Seigneur n'a fait en cela, il deffait ce que noſtre Seigneur a fait & conſtitué en autres choſes. Ie vous prie à quoy faire les Diſpenſes qu'il diſtribuë ainſi qu'il luy plaiſt, ſinon à monſtrer qu'il a le droit, ou de permettre ce que Ieſus-Chriſt a defendu, ou de defendre ce que Ieſus-Chriſt auoit laiſſé libre? Car ſi ce dont il diſpenſe a eſté defendu de Dieu, il entreprend ſur l'authorité de ſes loix. Si ce dont il diſpenſe auoit eſté laiſſé en noſtre liberté, la defenſe qu'il en auoit faite luy-meſme, & dont il nous veut diſpenſer, eſt vn attentat à la liberté que Dieu auoit laiſſée à nos conſciences. Or quelle ombre de veriſimilitude y peut-il auoir en cela, que le Sauueur nous ait laiſſé ſes loix pour regle de noſtre conduite quand il eſt monté au Ciel, & qu'il ait donné aux hommes mor-

tels la puissance de les enfraindre? Mais infraction des loix de Dieu, qu'il y ait en ces Dispenses, ou non, tant y a que nous ne pouuons digerer, & nul ne le doit trouuer mauuais, que l'Euesque de Rome donne des loix à nos consciences. Si quand il en establit quelques-vnes, il disoit; Ie n'auance rien de mon chef, & ne veux point *dominer sur les heritages du Seigneur*, ainsi que Sainct Pierre l'ordonne; Ie mets seulement en auant ce que nostre Seigneur nous a laissé en sa Parole : Nous aurions en cela la voix d'vn seruiteur qui fait profession de ne vouloir rien faire valoir sinon la volonté de son Maistre. Ainsi ce seroit à nous à chercher en cette parole si ce qu'il diroit y seroit fondé, pour disposer nos consciences à respecter comme il faut l'authorité de ce grand Dieu, à qui seul, en ce qui est de la Religion, elles doiuent obeïssance. Mais ou bien il ne nous parle du tout point de la Parole de Dieu en ses loix, ou il veut que s'il y en fait mention, nous nous en rapportions entierement à son interpretation : de sorte qu'il vaudroit autant qu'il les nous donnast absolument de son chef, que de nous y alleguer la Parole de Dieu, & neantmoins ne vouloir

pas que nous les examinions, pour voir ſi elles y ſont conformes. Or quoy ? Que peut auoir l'Eueſque de Rome qui donne telle authorité à ſes conſtitutions, que nous y ſoûmettions nos ames ? Eſt-il Dieu pour regner dedans nos eſprits, comme les Rois de la terre regnent deſſus nos corps? Ou de quelles preuues peut-il ſouſtenir vne ſi haute pretention, que Dieu luy ait reſigné ſon authorité, pour auoir vn empire abſolu deſſus les ames des hommes? Enfin, i'atteſte nos plus paſſionnez aduerſaires, s'il eſt raiſonnable de nous condamner pour ne ſouffrir pas qu'il empiete la dominatiō abſoluë deſſus nos conſciences. Si nous demandons à l'Eueſque de Rome les titres ſur leſquels il fonde ſa vocation, & cette puiſſance illimitée qu'il pretend ſur l'Egliſe de Dieu, il nous produit quelques textes de l'Eſcriture : Comme, *Tu es Pierre*, & *Pais mes brebis*, & ſemblables. Si nous voulons dire quelque choſe ſur l'intelligence de ces mots, il nous dit qu'il les faut entendre, non ſelon noſtre ſens, mais ſelon ſon interpretation. Si nous voulons reuoquer en doute l'authorité de ſon interpretation, il nous dit que tant s'en faut que nous deuions en de-

mander quelque autre preuue que le tesmoignage qu'il luy rend, que la Parole de Dieu mesme ny ne peut, ny ne doit auoir aucune authorité enuers nous, sinon celle qu'il luy donne par son tesmoignage. Que sans cela on n'en feroit pas plus de cas que des fables d'Esope, ou de l'Alcoran de Mahomet, & qu'enfin apres toutes questions, toutes interrogations, toutes ratiocinations, il faut croire ce qu'il a dit, pource qu'il l'a dit, & ne croire pas à Dieu mesme qui parle dans le Vieil & dans le Nouueau Testament, sinon autant qu'il plaira au souuerain Pontife de Rome. Qui se persuadera qu'vn homme soit plus croyable que Dieu, ou que les Constitutions du siege Romain portent plus de marques de diuinité que les escrits des Prophetes & des Apostres? On tient en la communion Romaine que l'Eglise ne peut errer: mais quand il faut expliquer en qui reside cette grace de l'infallibilité, les opinions se partagent. Les vns disent qu'elle reside au Concile, qu'ils esleuent au dessus du Pape à cette occasion: les autres soustiennent qu'elle reside au Pape, qu'à cette raison ils mettent au dessus du Concile. La Sorbonne a esté autrefois de ce premier senti-

ment, & a esté suiuie par ce qu'il y auoit de plus sain & de plus sçauant en cette communion. Les Iesuites qui sont venus depuis ont pris determinément l'autre party, & ont tiré beaucoup de gens apres eux, & peut-estre quelques-vns de la Sorbonne mesme. Ceux-cy accusent les autres de rebellion contre le chef de l'Eglise de Iesus-Christ : ceux-là accusent le Pape de presomption, & d'entreprendre dessus les droits de l'Eglise. Et pource que le Pape n'oze hasarder la decision de cette question, & qu'à son aduis il est beaucoup plus expedient de gaigner pied à pied dans les esprits par les escrits de ses Docteurs, & par l'entremise de ses emissaires, que de s'exposer au iugement d'vn Concile, qui selon l'apparence se porteroit à la defense de ses propres droits; il souffre en sa communion ceux qui ne luy accordent pas cette puissance souueraine. Pourquoy donc nous haïroit-on pource que nous la luy refusons, & que nous nous opposons encore plus vigoureusement qu'aucun à sa tyrannie ? Quant à ce qui est de la puissance temporelle qu'il pretend auoir dessus les Rois, les esprits n'y sont pas moins partagez, & la qualité de ceux qui y ont inte-

reſt rend la diſpute plus eſclatante ; car il eſt queſtion de la ſouueraineté des Potentats, que le Pape & ſes adherans pretendent eſtre ſoumiſe à ſa domination, au lieu que les Princes & leurs bons ſujets la maintiennent eſtre abſolument independante. Et icy encore veritablement nous meritons la bien-veillance des gens de bien, & qui ſont affectionnez comme il faut à leurs Princes & à leur Patrie ; car bien que ceux qui fauoriſent les deſſeins du Pape en cet eſgard, diſent de cette puiſſance temporelle qu'il affecte ſur les Eſtats, qu'elle ne luy conuient qu'indirectement ſeulement, pource qu'elle ne luy a eſté donnée ſinon pour ſeruir à la manutention de l'autre, & pour la faire valoir, ſi eſt-ce que directement ou indirectement, il aſſujettit tant qu'il peut les Couronnes à ſa Tiare. Les Parlemens à la verité s'oppoſent ouuertement à cét attentat ; la Sorbonne par ſes Decrets, les a ſecondez où l'occaſion l'a requis ; &, ce qui vaut mieux que ny les Arreſts, ny les Decrets, nos Rois, où la neceſſité l'a voulu, n'ont iamais manqué d'y dégainer leur eſpée. Mais on nous permettra pourtant de dire, que la façon dont nous nous ſommes pris

à en

à en arrester les progrez, est de toutes la plus efficace, si on nous vouloit entendre. Tandis qu'on permet à l'Euesque de Rome de se preualoir de cette puissance spirituelle & directe qu'il vsurpe effectiuement, quoy que le droit ne luy en ait point encore esté octroyé par les Conciles, & tandis qu'on souffre qu'il en espande la creance par tout, & mesmes dans les Conseils des Rois, il raisonne tousiours assez probablement qu'elle luy auroit esté donnée inutilement, si l'autre pour la soustenir ne venoit en consequence. Et s'il est vray qu'il soit le Vicaire de nostre Seigneur enuers les Chrestiens, pour leur donner des loix selon lesquelles ils se reglent en ce qui est de la pieté & de la vertu, il semble qu'il ait quelque apparence de raison de vouloir estre son Lieutenant, en ce qui est de l'vsage de la puissance temporelle; car si nous considerons nostre Seigneur comme Mediateur seulement, l'authorité que son Pere luy a donnée dessus toutes choses a ces deux relatiõs, qu'entant qu'elle s'estend dessus les consciences des hommes, pour les former aux vertus qui sont necessaires au salut, elle luy appartient directement, pource que sa char-

ge de Mediateur regarde directement le salut & la redemption de l'ame. Mais entant qu'elle s'estend sur les choses de la vie presente, & dessus l'authorité des Rois, elle ne luy a esté donnée sinon, pour le dire ainsi, aucunement indirectement, afin de gouuerner tellement toutes choses icy bas, que rien ne puisse empescher le salut de son Eglise, pour laquelle seule il est Mediateur actuellement. Comme donc elle luy a esté donnée à cet effet, & comme sa charge de Mediateur n'a peu s'en passer, celuy qui s'attribuë l'honneur d'estre son Lieutenant en vne partie de son authorité, n'est pas sans quelque couleur de raison enuers ceux qui la luy veulent accorder, de pretendre encore la communication de l'autre. Et il sçait si bien mesnager cette probabilité de son raisonnemēt, & a tant de gens à sa deuotion pour gouuerner les esprits de la pluspart de la Chrestienté, qu'elle passe pour demonstration enuers vne infinité de personnes. Ainsi les Parlemens, par l'affection qu'ils portent à l'authorité des Rois, & par le iuste interest de la leur propre, conseruent les bons sentimens, & les authorisent tant qu'ils peuuent. La Sorbonne, ou par zele à la

Royauté, ou par l'amour de ſa propre liberté, ou par quelque autre telle conſideration, ne s'eſt point iuſques icy abſolument laiſſée corrompre. Enfin, la puiſſance & la generoſité de nos Rois a touſiours vaillamment ſouſtenu les droits de leur Eſtat, & la ſplendeur de leur Couronne. Mais cela n'empeſche pas qu'il n'y ait dedans tous les Ordres, quantité d'eſprits infectez de cette pernicieuſe opinion, que les Papes ſont au deſſus des Rois, & que leur authorité eſt dependante de la ſienne. De façon que s'il arriuoit quelques faſcheux temps, comme nos peres en ont veu, où les bons ſentimens ne fuſſent pas armez de toute la puiſſance qu'ils ont maintenant, il ne faut pas douter que les mauuais n'en priſſent l'occaſion pour eſclorre. Quant à nous, nous auons porté la hache à la racine de cette ambition, en oſtant à l'Eueſque de Rome la puiſſance ſpirituelle qu'il pretend, & auons par ce moyen rendu nos ames impenetrables à toutes ſortes d'opinions, qui ſeroient pour y choquer tant ſoit peu la fidelité que nous deuons à nos Princes; car ne recognoiſſans au monde, hors noſtre Seigneur Ieſus, homme quelconque au deſſus d'eux, on ſe

peut bien aſſeurer que noſtre obeïſſance & noſtre fidelité demeure abſoluëment inuiolable. Tellement qu'en cette partie en laquelle on nous accuſe de n'eſtre pas aſſez bons Chreſtiens, noſtre doctrine nous oblige à eſtre parfaitement bons François; au lieu qu'autant qu'on s'éloigne de noſtre ſentiment en cela, autant donne t'on ſans y penſer, d'ouuerture & d'auantage à l'ambition eſtrangere. Mais certes c'eſt à grand tort qu'on nous accuſe de n'eſtre pas bons Chreſtiens en cét eſgard. C'eſt le zele que nous auons à la gloire de Ieſus-Chriſt, qui nous rend irreconciliables auec l'Eueſque de Rome, & cela pour trois raiſons principales. La premiere eſt, que de ce ſiege là, comme d'vne ſource feconde à merueille, ſont venuës en l'Egliſe toutes ces doctrines que nous ne pouuons croire, & que nous eſtimons ne s'accorder nullement auec la Religion de Ieſus-Chriſt. Ou ſi ce ne ſont les Eueſques de Rome qui les ayent inuentées, ils les ont receuës auec tant d'auidité, ils les ont prouignées auec tant de ſoin, ils les ont defenduës auec tant de chaleur, ils les ont tellement appuyées de leur authorité, & ont excité tant de perſecutions contre

ceux qui ont voulu y resister, que sans leur faire tort on leur en peut bien attribuer l'origine. Ayans donc en l'ame vne persuasion si profonde, que ces dogmes ont gasté la pureté de l'Euangile de Christ, comment pourroit-on trouuer mauuais que nous ayons cette implacable animosité contre celuy que nous en croyons estre la cause ? La seconde est, que comme nous l'auons veu cy-dessus, il s'attribuë quantité de choses, qui n'appartiennent sinon à nostre seul Redempteur, & dont la communication à qui que ce soit, ou ruïne, ou au moins esbranche trop notablement la Souueraine authorité que son Pere luy a donnée; car il veut regner dedans les consciences des Chrestiens, quoy que ce soit l'empire de la seule Diuinité, où l'homme mortel ne doit rien attenter, & où il ne sçauroit atteindre. Il ordonne comme i'ay dit, de toutes choses à sa fantaisie, & denonce eternelle damnation à ceux qui n'obeïront pas; il pardonne comme il luy plaist, & veut qu'on soit aussi asseuré de son pardon, que si on l'auoit receu de la bouche de Dieu mesme. Il determine de ce qu'il faut croire, & commande qu'on y adjouste foy comme aux oracles diuins

Il diſpenſe de ce qu'il veut, & meſmes des commandemens de Dieu, & pretend que ſa diſpenſe met à couuert des menaces du Souuerain Iuge du monde. En vn mot, ſi Ieſus-Chriſt eſtoit deſcendu du Ciel, il ne requerroit pas de nous vne plus entiere ny plus abſoluë obeïſſance à ſes ordonnances. Or nous ne croirions pas eſtre bons Chreſtiens ſi nous conſentions à cet attentat, & penſerions trahir indignement la gloire de noſtre bon Maiſtre. La troiſiéme finalement eſt, que par quelque rencontre que ce ſoit, il eſt arriué qu'vne infinité de choſes que nous voyons auoir eſté predites d'vn certain ennemy iuré de Chriſt, ſe rapportent merueilleuſement à ce qui paroiſt en l'Eueſque & en la Cour de Rome. Et pource qu'il eſt dit que cét ennemy doit eſtre manifeſté aux derniers temps, & que deſormais apres ſeize ou dix-ſept cens ans tous ces temps doiuent eſtre eſtimez faire partie de ces derniers, toutes choſes de cette nature nous ſont ſuſpectes ; car nous ne nions pas qu'il n'y ait quelquesfois de la fallace dans les apparences, & qu'il y a beaucoup de choſes qui ont quelque reſſemblance de ce qu'elles ne ſont pas, & d'autres qui ſont ce dont elles ne portent

pas les marques bien euidentes. Nous ſçauons meſmes que lors qu'il eſt queſtion de l'interpretation des Propheties, on eſt ſujet à s'y tromper auant qu'elles ſoient eſclaircies par les euenemens, & qu'encore apres les euenemens, on ne rencontre pas touſiours à les parfaitement adjuſter enſemble. Mais tant y a que la deffiance eſtant la mere de ſeureté, & les Chreſtiens s'eſtans bien paſſez de Pape au commencement, nous aimons mieux nous en paſſer, & nous abſtenir de toute communion auec qui que ce ſoit, qui ait quelque air de cet aduerſaire. En quoy l'on peut penſer que nous ne ſommes menez d'autre conſideration ſinon du zele de noſtre Seigneur, & du deſir de noſtre ſalut, qui nous deuroient ſans doute excuſer, quand il y auroit, ce que nous ne croyons pas, quelque choſe d'vn peu ſcrupuleux en noſtre conduite.

Ie penſerois auoir ſatisfait aux plaintes les plus importantes qu'on faſſe ordinairement contre nous à l'égard de ce que nous ne croyons pas, ſinon qu'on nous accuſe encore de n'auoir pas aſſez deferé à l'authorité de l'Egliſe, & de ne recognoiſtre pas aſſez les bien-faits que nous en auons

receus ; car quoy qu il en soit, on dit que c'est elle qui nous a enfantez à Dieu par le Baptesme, & qui nous a donné la connoissance de Iesus-Christ. C'est à elle à qui Dieu auoit donné l'authorité de nous gouuerner comme à nostre mere, & à qui il auoit remis le soin de nostre education. Et neantmoins nous nous sommes separez d'elle comme d'auec vne estrangere, & luy faisons tout ouuertement la guerre, comme si c'estoit vn ennemy. Au lieu de supporter doucement ses defauts, en cas qu'elle en eust, & de respecter plustost ses rides, que de luy insulter, pource que l'aage de tant de siecles a gasté quelque chose de sa premiere beauté, nous l'auons diffamée de tous costez ; & luy auons fait les reproches les plus scandaleux, & donné les titres les plus iniurieux du monde. Estans sortis de ses entrailles, ne deuions nous pas garder quelque reuerence à son nom, & conseruer autant que nous pourrions sa bonne reputation deuant les hommes ? Ce sont les accusations qu'on nous fait, & l'vn des principaux sujets pour lesquels ceux qui sont demeurez dans la communion dont nous sommes sortis,

ont de l'auersion contre nos personnes. Certainement s'il estoit permis de distinguer entre nous & nos peres, en ce qui est de la Religion que par la grace de Dieu nous tenons, la plus-part de ces accusations ne nous toucheroient aucunement; car pour ce que par l'Eglise on entend seulement la Romaine, nous pourrions incontinent respondre, que quant à nous elle ne nous a point engendrez à Iesus-Christ, & que ce n'est point d'elle que nous auons receu le signe du sainct Baptesme, ny nostre education en l'esperance du salut. Nous tenons toutes ces choses de la communion Reformée, dans laquelle nous sommes nez, & n'en auons l'obligation à aucune autre. Nos ayeuls sont bien sortis de la communion de Rome à la verité, pource qu'ils y estoient auparauant: mais pour nous, qui n'y auons iamais esté, on ne nous peut accuser de l'auoir abandonnée. Quand donc l'action de nos peres auroit esté tachée de quelque manque de respect, & de quelque deffaut de gratitude enuers cette Eglise-là, il ne seroit pas raisonnable d'en faire tomber le blasme sur nous, ny que s'ils ont mangé l'aigret, nous en ayons les dents agacées. Quant à nous,

pour ce que c'est l'Eglise Reformée qui nous a engendrez à Dieu, & qu'elle nous nourrit en la cognoissance de Iesus-Christ beaucoup plus purement que ne sçauroit faire la Romaine, si nous nous separions d'elle pour entrer en la communion de l'autre, veu que nous n'en auons point de sujet, & que nous ne voyons rien en elle qui nous offense, ne meriterions-nous pas qu'elle fist contre nous en beaucoup plus forts termes, les plaintes que la Romaine fait contre l'action de nos ayeuls? Ce qu'on dit qu'ils ont eu tort de se separer de l'Eglise en laquelle ils estoient nez, & à laquelle ils auoient tant d'obligations, ne iustifie-t'il pas clairement la resolution que nous gardons de demeurer en celle où nous sommes? Car autrement nous ferions tout de mesme que si estant arriué de la dispute entre nostre mere & nostre bisayeule, nous abandonnions la maison de celle qui nous a prochainemẽt donné nostre estre, quoy qu'elle ait vn merueilleux soin de nous, & qu'elle nous esleue à toute sorte de vertu & de pudeur, pour nous attacher à celle que nous ne recognoissons pour origine de nostre estre sinon de loin, & à qui la foiblesse de l'aage ne per-

met pas de remedier aux desordres que la plus-part des siens commettent chez elle. Mais, bien : souffrons qu'on nous impute la faute de nos peres, s'il y en a, & voyons si leur action est telle qu'elle merite ce nom, & qu'elle ait deu attirer la mauuaise volonté du reste des Chrestiens dessus eux & dessus nous. Il est certain que c'est de l'Eglise Romaine qu'ils ont receu le Baptesme, & qu'ils ont succé le premier laict de la cognoissance du Sauueur. Et tandis qu'ils ont esté comme des enfans en intelligence, & qu'ils ne se sont point apperceus de la façon de laquelle on les nourrissoit, ils ont vescu dans vn merueilleux respect à toutes ses ordonnances ; à peu prés comme les petits enfans aiment leurs nourrices, pource qu'elles les portent au col, qu'elles les joüent & les ébatent, & qu'elles leur donnent la mammelle, sans discerner quand ils tettent si c'est de bon ou de mauuais laict. Depuis qu'ils sont deuenus grands, & que Dieu a illuminé leur raison, ils ont recognu que ce qu'ils auoiēt succé de la mammelle de leur mere, & de leurs nourrices, estoit corrompu, & que les alimens qu'on leur presentoit continuellement, estoient quasi tous si gastez,

qu'auec fort peu de nourriture qu'ils y trouuoient, ils en tiroient quantité de suc qui auoit des qualitez extremement veneneuses. On leur enseignoit bien qu'il y auoit vn Dieu & vn Mediateur entre Dieu & les hommes : mais on enuironnoit cela d'vne telle foule de Saincts & de Sainctes, qu'on leur proposoit pour objet de leurs adorations, que leur deuotion s'arrestoit d'ordinaire toute sur eux, & ne paruenoit pas iusques au vray Dieu & au vray Mediateur, sur lesquels seul elle doit tendre. On leur disoit bien que le Seigneur Iesus a souffert la mort en la Croix pour eux ; mais on ne faisoit autre insistance sur cette doctrine sinon de leur monstrer vn Crucifix ; du reste, les satisfactions des Saincts, les souffrances des Martyrs, le thresor des Indulgences, les peines du Purgatoire, la propitiation de la Messe, les merites des œuures, & les autres aydes de cette nature, que les hommes auoient trouuez contre le sentiment du peché, leur estoient tellement inculquez, que la satisfaction de Christ demeuroit estouffée là dessous, & ne desployoit quasi aucune efficace en la conscience. On leur disoit bien que Iesus-Christ est là haut au Ciel : mais

on leur repetoit si souuent qu'il estoit aussi dans l'Hostie, on le mettoit en cét estat si assiduellement deuant leurs yeux, on y attachoit leurs esprits de telle façon, on leur en recommandoit si diligemment & la veneration & l'vsage, qu'au lieu d'esleuer leurs ames en haut pour chercher le Sauueur à la dextre du Pere en vn estat glorieux, tous les mouuemens de leur pieté s'espandoient dessus les accidens d'vn petit morceau de pain, sous lesquels on leur disoit qu'il estoit enueloppé icy bas en terre. On les aduertissoit quelquesfois qu'il y a vn certain liure qu'on nomme la Parole de Dieu: mais ils n'en tiroient non plus d'instruction ny de consolation que s'il eust esté aux Indes. Les exemplaires en estoient rares à merueille, comme maintenant encore en Italie & en Espagne c'est vn liure quasi entierement incognu. Ceux qui leur en pouuoient tomber entre les mains estoient en langue où ils n'entendoient du tout rien; ou s'ils y entendoient quelque chose, il ne leur estoit pas permis d'y lire. Au lieu de cela tout estoit remply de Legendes de Saincts, de constitutions Papales, de recits de faux miracles & de vaines visions, & de liures de deuo-

tion eſgalement remplis d'attraits à la ſuperſtition, & d'inutiles impertinences. On leur faiſoit bien à la verité quelquesfois quelques Sermons ; mais on n'y entendoit reſonner autre choſe ſinon, ou la commemoration de la vie des Saincts, ou des exhortations au ſeruice de la Vierge, ou la recommandation des pardons émanez du Siege Romain, ou le debit des merites de ſurerogation, ou des contes extrauagans & fabuleux, ſans aucune ſolide inſtruction en la doctrine de l'Euangile. On les exhortoit à eſtre pieux & deuotieux : mais cette deuotion conſiſtoit à frequenter ſouuent les Egliſes, pour y marmonner quelques prieres auſquelles ils n'entendoient quaſi rien, à aſſiſter aux proceſſions ſans ſçauoir à quel deſſein, à chanter quelques Litanies aux Saincts de Paradis, à faire des offrandes aux Autels, & à faire force fondations de Meſſes pour eux & pour les ames de leurs peres. Enfin, les chapelets, les Agnus Dei, les grains benits, les aſpergés d'eau conſacrée, les petits morceaux de bois de la Croix enchaſſez precieuſement, quelques eſclats de vieux oſſemens de morts, quelques lambeaux de leurs habillemens, quelque petit ais demy pourry

resté de leurs bieres, quelques chandelles offertes à vne image, quelques agenoüillemens deuant vn Crucifix,& quelque pelerinage au sepulchre d'vn Martyr, estoit cela en quoy consistoit alors le principal de la pieté en laquelle on exerçoit nos ancestres. C'estoient là les alimens dont on les nourrissoit, au lieu de la bonne doctrine de la Parole de Dieu, qui seule peut donner & vne salutaire instruction,& vne solide consolation, & de bons motifs à la vraye sanctification, & de bons & fermes fondemens à l'esperance. Et ie ne crains pas qu'on m'accuse d'en vouloir faire accroire quand ie parle ainsi; car ceux de l'Eglise Romaine mesme, qui ont quelque cognoissance de ce qui se faisoit il y a deux cens ans en la Chrestienté, & qui veulent parler auec ingenuité, aduoüent franchement que sans la predication de Luther & de ses compagnõs, le nom de Iesus-Christ s'en alloit quasi entierement esteint dans la memoire des hommes. Quand donc Dieu a fait cette grace à nos peres de recognoistre la mauuaise disposition que ces alimens auoient donnée à leurs esprits, & les mauuaises habitudes qu'ils en auoient contractées, ils ont crû estre obligez par

toutes ſortes de deuoirs & enuers autruy, & enuers eux-meſmes, d'aduertir leur mere de ce mal, & de la prier d'y donner ordre. Ce qu'ils ont fait tant afin de corriger leur propre temperament, en ſe ſeruant deſormais de viandes plus ſalubres, que pour empeſcher que leurs freres, qu'elle enfantoit iournellement, ne fuſſent à l'aduenir auſſi mal nourris & auſſi mal eſleuez qu'eux. Et nul ne peut douter que la charité fraternelle, que les Chreſtiens ſe doiuent porter les vns aux autres, ne les y obligeaſt eſtroitement, comme les affections naturelles obligent ceux qui ſont les plus auancez en aage entre les enfans d'vne maiſon, de pouruoir entant qu'en eux eſt que les plus petits ſoient nourris comme ils doiuent eſtre. Or le moyen d'y donner ordre eſtoit que la mere meſme changeaſt la premiere le regime de ſa vie, afin de faire de bon ſuc pour le donner à ſes enfans: qu'elle euſt ſoin de la conduite des nourrices auſquelles elle les commettoit, afin qu'elles ne gaſtaſſent pas leur propre ſang par leurs débauches; ce qu'elles ne pouuoient faire ſans vitier les parties nobles de ceux qu'elles allaittoient: & enfin, qu'elle changeaſt tout le gouuernement

ment de ſa maiſon, afin que ceux qui auoient le ſoin de faire les prouiſions, ou n'y apportaſſent que de bons & ſalutaires alimens, ou ne les gaſtaſſent point eux-meſmes de leurs empoiſonnemens. Pour cela il falloit que Rome ſe reformaſt la premiere, puis qu'elle ſe vante d'eſtre la mere de tous les Chreſtiens. Il falloit qu'elle pourueuſt en toutes les parties de la Chreſtienté, à ce que les Eueſques & les Preſtres, auſquels elle pretend auoir le droict de donner ſes enfans à nourrir, ne leur enſeignaſſent que les doctrines de l'Euangile, & qu'ils les deſtournaſſent de tout ce qui peut endommager la pureté de la pieté. Bref il falloit qu'elle s'employaſt à ce que les Vniuerſitez, les Academies, & les Colleges, qui ſont comme des lieux publics, dont on apporte les doctrines en l'Egliſe, fuſſent repurgez de toutes erreurs, afin que ceux qui en viendroient n'inſtillaſſent rien dans l'eſprit du peuple, qui ne fuſt conforme à la verité, & propre pour engendrer la pieté, la conſolation, & l'eſperance. Cét aduis donc que nos ayeuls ont donné à l'Egliſe Romaine, meritoit-il blaſme, ou loüange, & dequoy deuoit-il eſtre recognu, de haine, ou

d'amour? Et maintenant encore que nous persistons à luy departir ces bons aduertissemens, qui ne procedent sinon du zele de la gloire de Dieu, & de la charité que nous auons pour le salut de nos prochains, y a-t'il sujet de crier contre nous comme contre des enfans desobeïssans & rebelles à leur mere? Pour ce qui est de l'authorité que nostre pere celeste luy auoit donnée, nous recognoissons certes que nos ayeuls ont esté obligez d'en faire consideration. Mais aussi prions nous tout le monde de recognoistre que cette authorité-là n'est ny infinie, ny illimitée, ny si absolument souueraine, qu'elle les ait deu empescher de pouruoir à ce qu'ils ont crû estre de leur deuoir enuers Dieu, & de l'esperance de leur salut; car il n'y a authorité de mere si respectable en la terre, qui oblige les enfans à se laisser empoisonner, quoy qu'il n'y aille sinon de la vie presente seulement. Que peut-ce donc estre lors qu'il y va d'vne felicité eternelle? Et si on dit que les enfans doiuent auoir assez bonne opinion de leur mere, pour ne croire pas qu'elle soit ny si meschante qu'elle voulust, ny si imprudente que sans y penser elle permist qu'on

leur donnast du poison, à la verité tels soupçons ne doiuent pas venir legerement en la pensée. Mais quand on se sent desia le corps affecté, & que toutes les fonctions en sont alterées; quand apres auoir attentiuement consideré les qualitez des alimens que l'on prend, on les a recognus pernicieux, & qu'on a toutes sortes de preuues certaines & indubitables que le mal est venu de là, alors il n'y a personne qui ne doiue pouruoir à sa seureté, & n'y a respect de mere qui tienne. Nos peres donc ayant recognu à toutes les operations de leurs ames, que la doctrine qu'on leur enseignoit estoit toute imbuë de venim, que leur pieté enuers Dieu en estoit gastée d'idolatrie & de superstition, que leur charité enuers le prochain en estoit toute languissante, que la paix de leurs esprits estoit continuellement troublée, & leurs consciences pleines d'inquietude & d'ardeur, que l'esperance de la bien-heureuse immortalité estoit estouffée par des doutes & des craintes irremediables, & que generalement toute l'economie de leurs esprits estoit en desordre, que pouuoient-ils faire sinon rechercher la cause de leur mal, & apres

l'auoir cognu courir promptement au remede ? Et puis que la reuerence que leur Pere celeste leur auoit enjoint de porter à l'Eglise, n'auoit pour but sinon leur salut, estoit-il raisonnable qu'ils la gardassent encore quand elle y deuenoit pernicieuse ? Adjoustez à cela qu'en vne telle occurrence, apres qu'vn bon enfant auroit fait sa plainte à sa mere, il se trouueroit merueilleusement surpris si au lieu de luy donner quelque satisfaction, il n'en remportoit que ces responses. Ie ne sçaurois vous tromper, & ne sçaurois estre trompée moy-mesme. Ie ne puis faillir en vostre conduite, & suis impeccable en la mienne, & vous deuez vous laisser mener à mon authorité aueuglément. Ce n'est pas à vous à iuger de la qualité des alimens dont on vous nourrit; c'est à moy que vostre pere a laissée en son absence dispensatrice des biens de sa maison, administratrice de ses affaires, tutrice & curatrice de ses enfans, auec vne authorité independante & souueraine. Ie vous prie cette procedure ne seroit-elle pas indigne d'vne bonne mere, & n'augmenteroit-elle pas les soupçons que ses enfans auroient desia de son gouuernement ? Ie diray encore

quelque chose dauantage. Si pour faire semblant de donner quelque satifaction à ses enfans, & de leur oster ces fascheux scrupules de l'esprit, elle faisoit vne assemblée de Medecins pour examiner ces alimens, & qu'elle n'y appellast sinon ceux qui leur sont suspects, & de l'ignorance ou de la perfidie de qui ils se plaignent, & qu'en cette congregation on ne vist rien sinon des menées & des artifices pour prononcer à quelque prix que ce fust en faueur de son authorité, & pour affermir sa domination, cela sans doute augmenteroit encore leur mécontentement, & leur mettroit de plus mauuaises pensées en l'ame. Or c'est ce que l'Eglise Romaine a fait à nos peres; car au lieu d'escouter leurs plaintes, & de leur y donner quelque iuste satisfaction, elle a respondu, *qu'elle ne pouuoit errer*, que *Dieu l'auoit establie la dispensatrice de ses secrets*, qu'elle auoit *dans l'ecrain de sa poictrine tous les mysteres du Royaume des Cieux*, qu'elle estoit *la depositaire de la Tradition*, qu'*à elle appartenoit la decision des Controuerses pour y prononcer infailliblement*, qu'elle *seule pouuoit interpreter la parole de Dieu sans peril de s'y tromper*, que *l'Escriture n'est que la lettre de creance, & l'Eglise*

*l'Ambassadeur à qui les dogmes diuins auoient esté commis pour les reueler*; que *cette lettre de creance mesme n'auoit de credit & d'authorité sinon autant que l'Eglise luy en donnoit, & qu'elle l'authorisoit enuers nous par son témoignage.* Puis quand à la sollicitation des Rois & des Empereurs elle s'est disposée à conuoquer vn Concile pour vuider les differens suruenus entre elle & nous, elle n'a pas voulu permettre qu'aucun s'y trouuast, sinon ceux qu'elle sçauoit estre nos ennemis, & a si bien sçeu mesnager toutes leurs intrigues, que de Rome on enuoyoit à Trente la decision toute nette de ce qui s'y disputoit; iusques là que mesmes les Ambassadeurs de nos Roys n'ont pû s'empescher d'en tesmoigner ou leur mespris, ou leur indignation par des sarcasmes : car c'est à cette occasion que Monsieur de Lansac disoit, au rapport de Mõsieur de Thou, & du Pere Paul, *Qu'on y apportoit de Rome le S. Esprit dans vne valise.* Et la belle histoire que ce dernier, l'vn des plus grands hommes de ces derniers temps, & de communion Romaine pourtant, a mise en lumiere touchant ce Concile, est vne preuue tres-euidente & tres-authentique, que Rome n'y a visé à autre chose qu'à l'establis-

ſement de ſa grandeur. Au nom de Dieu, qu'elle opinion nos peres pouuoient-ils auoir de cette conduite ? Et que peuuent des enfans, qui ſont en cette extremité, penſer ou ſoupçonner de leur mere ? Sur tout il eſt ſouuerainement à conſiderer, que quand auec de ſi violentes preſomptions d'empoiſonnement, il y a encore des indices tres-preignans que la mere fauſſe la foy à ſon mary, & qu'elle ſe laiſſe cageoler & poſſeder à des gens qui la corrompent, il eſt certes naturel aux enfans de pouruoir par toutes voyes raiſonnables à la conſeruation de leur vie, mais il eſt de leur deuoir inuiolable d'empeſcher autant qu'il leur eſt poſſible, le des-honneur de leur pere, & le diffame de ſa maiſon. Partant puis que ceux qui nous ont deuancez en noſtre profeſſion ont eu cette creance, & ſi profondement emprainte, & ſi parfaitement bien fondée, qu'en l'Egliſe Romaine non ſeulement ils couroient riſque ineuitable de leur ſalut, mais qu'elle ſe laiſſoit aller à des ſeruices religieux enuers les creatures, qui ſont dans la Religion la meſme choſe que l'adultere eſt au mariage, il n'y a perſonne ſi déraiſonnable qui ne les exempte de blaſme s'ils ont taſché

de remedier à l'vn & l'autre de ces maux. Pour ce qui regarde la ſeparation d'auec elle, c'eſt bien certes vne choſe qui ſemble aucunement ſcandaleuſe, de voir des enfans abandonner la demeure de leur mere, pource qu'ils blaſment ſa façon de viure;& qu'ils diſent hautement qu'ils ne s'y trouuent pas en ſeureté. Mais quoy? Pour demeurer dans les meſmes comparaiſons dont nous nous ſommes ſeruis, ie fais toute perſonne raiſonnable iuge de cette action. Nos ayeuls eſtoient dans la maiſon de leur mere à table auec elle & auec ſes autres enfans; ils ſe ſont apperceus qu'on ne leur ſeruoit ſinon des viandes dangereuſes, & ont aduerty & leur mere & leurs freres de s'en abſtenir, de peur de quelque funeſte accident. Au lieu de faire profit de cét aduertiſſement, on les a premieremẽt eſtimez des inſenſez. Puis quãd eux-meſmes les premiers,afin d'en donner l'exemple, ont voulu s'en abſtenir, & la mere, & les autres, apres diuerſes paroles outrageuſes & iniurieuſes, leur ont jetté les flambeaux & les aſſiettes à la teſte auec quelque eſpece de fureur. Ils ſe ſont retirez doucement, & pour ne mourir pas de faim, ils ont dreſſé vne table à part dans

la mesme chambre de leur mere, ou au moins dans la court de sa maison : Car au commencement nos peres prescherent en diuers lieux dans les nefs des mesmes Eglises, où le seruice de la Religion Romaine se faisoit. Aux lieux où on ne leur permettoit pas de se seruir des mesmes Temples à des heures differentes, ils preschoient dans les carrefours, ou dessous les Halles des villes, & par tout ailleurs où on leur en donnoit la commodité. Là on ne les a pas encore voulu souffrir, & leur mere a premierement fait des proclamations violentes, qu'elle ne les tiendroit pas pour ses enfans, & qu'elle leur defendoit l'entrée de sa maison, s'ils ne se laissoient nourrir, & s'ils ne luy permettoient de se gouuerner entierement à sa fantaisie. Puis elle a armé ses autres enfans & ses seruiteurs à l'encontre d'eux, & les a esloignez d'elle tant qu'elle a peu à belles harquebusades : Car comment pouuons nous autrement appeller les Anathemes qu'elle a fulminez contre nous, les Canons qu'elle a dressez dedans ses Conciles, & les horribles persecutions dont elle a tasché de nous ruïner ? I'appelle donc icy Dieu & les hommes à iuger, à qui d'elle ou de nos

ayeuls doit eſtre donné ce blaſme du ſchiſme qui nous ſepare. Enfin, pour ce qui eſt des termes qu'on appelle ſcandaleux & iniurieux dont on ſe plaint que nous l'auons diffamée, à la verité ſi nous n'euſſions deu auoir aucuns autres eſgards ſinon ceux de la retenuë des enfans, & de leur ſoin à couurir les defauts de ceux qui les ont engendrez, le ſilence nous euſt eſté plus conuenable, que les bruits & les vacarmes qui naiſſent de ces conteſtations. Mais nous auons deu auoir en ſinguliere recommandation le ſalut de tous les Chreſtiens, & n'auons peu le leur procurer ſinon en diſant ouuertemẽt la verité. Comment pouuions nous les retirer de l'égarement de ſes erreurs, de la tyrannie de ſon gouuernement, & du ſeruice ou qu'elle ſouffre, ou qu'elle veut que l'on rende aux creatures, ſinon en nommant les choſes par leur nom? Et veu qu'encore auec toute la vehemence des paroles qu'on peut employer en telles occaſions, les hommes ſont naturellement ſi attachez aux creances dont ils ſont imbus de longue main, qu'on a toutes les peines du monde à les en déprendre, n'euſt-ce pas eſté trahir la cauſe de Dieu & leur ſalut, ſi par complai-

ſance & par diſſimulation, nous leur euſſions caché le peril où ils eſtoient, & le vice de leurs creances? Nous auons deu taſcher à reformer l'Egliſe Romaine meſme, & à la ramener à meilleur ſens, & n'auons peu le faire autrement ſinon en parlant à elle franchement, & en luy découurant les manquemens dans leſquels elle eſtoit tombée. Et comme quand le Prophete Ieremie dit que luy & ſes compagnons ont eſſayé de medeciner cette grande Metropolitaine des Chaldeens, il a voulu donner à entendre qu'ils luy ont monſtré ſes playes, afin de l'induire, s'il eſtoit poſſible, à receuoir les remedes dont elle auoit beſoin; nous n'auons peu nous mettre en deuoir de guerir celle qui ſe pretend eſtre la ſouueraine de tous les Chreſtiens, que nous ne luy miſſions tout à nud deuant les yeux les vlceres dont elle eſt gaſtée. Mais nous prions ces Chreſtiens de conſiderer que s'il y a quelque vehemence en noſtre procedé, & quelque choſe de tranchant en nos expreſſions, c'eſt à l'Egliſe de Rome, qui reſiſte à ſa gueriſon, & non à eux que nous en voulons, & que nous n'auons autre paſſion contr'eux, ſinon vne incomparable ardeur d'affection de les détacher

d'auec elle : Car ce n'eſt pas ſans vne douleur incroyable, & que nous ne pouuons aſſez exprimer, que les voyant communiquer à ſes pechez, nous les voyons auſſi dans le peril de participer à ſes playes. Comme ce n'eſt pas non plus ſans quelque admiration de ſes appas, & de la force de ſes charmes, qu'eſtant de toutes les ſocietez Chreſtiennes celle parmy laquelle le Chriſtianiſme s'eſt le plus corrompu en toutes façons, & qui par conſequent merite le moins qu'on reſpecte ſa communion, les autres Egliſes pourtant, & la Gallicane notamment, qui s'eſt touſiours le plus vigoureuſement oppoſée à ſon ambition, eſt ſi ſcrupuleuſe en cét eſgard, qu'elle penſeroit s'eſtre ſeparée de Chriſt, ſi elle auoit rompu auec Rome. Qu'auons nous à faire d'eſtre Romains pour eſtre Chreſtiens? Le Chriſtianiſme n'a-t'il pas eſté ſalutaire & en Ieruſalem, & en Antioche, & en diuers endroits de l'Orient, auant que Rome en euſt ouy parler? Et depuis que Rome en a ouy parler, où ſont dans les Epiſtres de S. Paul, ou dans les autres eſcrits du Nouueau Teſtament, les traces qu'il falluſt neceſſairement entretenir communion auec elle pour iouïr de l'eſperance de la gloire?

Sainct Pierre mesme nous parle-t'il d'autre chose que de la foy en la Croix de Christ, & de la vraye sanctification, pour meriter le nom de Chrestiens? Paroist-il en ses escrits seulement vne ombre d'enseignement, ie ne diray pas qu'il ait estably l'Euesque de Rome son successeur en son authorité, mais qu'il ait desiré qu'on tint sa communion plus necessaire à salut, que celle des autres Apostres? Enfin, en cette Eglise de Rome; le vray objet de nostre indignation est celuy de qui nous auons cette opinion, comme ie disois cy-dessus, qu'il l'a corrompuë, & qui sous le nom de Dieu en terre, semble se vouloir mettre en la place de nostre Pere qui est aux Cieux. Si donc elle auoit resolu de faire diuorce auec luy, & de se remettre en cet estat de pureté auquel elle estoit auparauant, nous oublierions volontiers tout le passé, & ne ferions point de difficulté de nous reünir auec elle. Si mesmes elle ne se contentoit pas que nostre Eglise la recognust pour sa sœur, comme elle a fait celle d'Angleterre, & d'Alemagne, & des Pays-bas, d'autant qu'elle s'imagine que c'est de Rome que l'Euangile est paruenu iusques à nous, nous luy donnerions

tels titres qu'elle voudroit, pour auoir paix auec elle; car quelque droit d'aineſſe qu'elle pretendiſt entre ſes ſœurs, ou de quelque autre qualité qu'elle vouluſt qu'on l'honoraſt, nous ſupporterions doucement ce petit reſte de vanité, pourueu que cela n'allaſt point iuſques à preiudicier à la gloire de noſtre commun Seigneur & Maiſtre. Mais tandis que nous l'y voyons ſi fort intereſſé qu'il eſt, le reſpect que nous luy portons, & le ſoin que nous deuons auoir de noſtre propre ſalut, nous eſt vne pleine & entiere iuſtification deuant les yeux de l'Vniuers, ſi nous ne portons pas plus auant les effets de noſtre condeſcendance.

---

## SECTION VII.

*Qu'en ce que ceux de la Religion croyent effectiuement, ils ne ſont dignes de l'auerſion de perſonne; au contraire, qu'ils doiuent eſtre tenus pour bons Chreſtiens.*

IE n'ay donc plus ſinon à repreſenter ſimplement ce que nous croyons, &

ce que nous faiſons en la communion Reformée; à ce que ceux qui n'en ont pas la cognoiſſance, en puiſſent eſtre informez, & qu'ils iugent par là ce qu'on doit eſtimer de nous. Peut-eſtre qu'il ne feroit pas abſolument neceſſaire que ie m'arreſtaſſe icy bien particulierement: pource que noſtre Confeſſion de Foy, & la Liturgie de nos Egliſes peut en inſtruire tout le monde. Neantmoins, pour ne renuoyer point mon Lecteur ailleurs, & pource qu'en noſtre Confeſſion de Foy nous ne nous ſommes pas contentez de mettre les articles poſitifs de noſtre creance, nous y auons auſſi meſlé ceux que nous ne receuons pas; afin qu'on voye noſtre Religion tout à nud, & que ſans preoccupation l'on puiſſe d'autant mieux iuger de ſon excellence, i'extrairay de cette commune declaration de noſtre doctrine, ce qu'effectiuement nous croyons, ſans y rien adiouſter de ce que nous auons rejetté.

Dés auſſi-toſt donc que nous commençaſmes à paroiſtre en ce Royaume, nous declaraſmes publiquemẽt que nous croyõs qu'il y a vn ſeul Dieu, qui dans l'immenſité & ſimplicité inenarrable de ſon eſſence ſpirituelle, & eternelle, & incomprehen-

ſible en toutes manieres, comprend toutes ſortes de vertus, de Bonté, de Iuſtice, de Sageſſe, de Miſericorde, auec vne Puiſſance infinie, en vne ſi eminente perfection, qu'il ſurpaſſe infiniment la portée de l'eſprit des hommes, & de l'intelligence des Anges meſmes. Cela poſé pour fondement de noſtre creance, nous adjouſtaſmes que Dieu nous a manifeſté cette cognoiſſance de ſon eſtre par deux voyes: à ſçauoir par l'ouurage du Monde & de ſes parties, conjointement auec la Prouidence qui les conſerue & qui les gouuerne: & par les reuelations de ſa Parole, qu'il nous a laiſſée par eſcrit. Et chacun ſçait, ſans que i'en faſſe le catalogue, que nous auons recognu pour parties de cette diuine Parole, dans le Nouueau Teſtament tout ce qui a touſiours eſté recognu pour tel par les Chreſtiens, & dans le Vieil, tout ce qui eſt dans le Canon des Hebrieux, & que l'Egliſe Iudaïque a crû eſtre d'origine celeſte. Or bien que nous parlions ainſi, ſi eſt-ce que nous ne croyons pas que ces liures ſoient diuins pource ſeulement que ç'a touſiours eſté le conſentement vnanime de l'Egliſe, & que tous les Chreſtiens en ſont d'accord; car ſi nous n'auions autre

fonde-

fondement de noſtre foy, elle ſeroit appuyée ſur le teſmoignage des hommes, qui s'accordent bien auſſi quelquesfois à receuoir ce qui eſt faux. Mais comme ainſi ſoit que ces liures ne peuuent eſtre diuins, & procedez de l'Eſprit de Dieu, qu'ils ne portent vne infinité de marques de leur origine, chaque effect ayant toûjours des marques indubitables de ſa cauſe, Dieu par vne ſecrette & interieure operation de ſon Eſprit, ouure tellement les yeux de nos entendemens, qu'il les rend capables de recognoiſtre ces characteres de la Diuinité, & nous fait diſcerner ces liures d'auec tous les autres eſcrits purement humains, de quelque nature qu'ils ſoient: de ſorte que nous les receuons auec vne perſuaſion pleine & entiere pour la regle tres-certaine & tres-parfaite de noſtre foy; & pour l'inſtrument efficacieux par lequel il a pleu à Dieu nous reueler ſa cognoiſſance. Car quant à ce qui eſt du monde & de ſes parties, & de toutes les œuures de la diuine Prouidence, la cognoiſſance qu'on en peut recueillir a cela de particulier, qu'elle eſt expoſée aux yeux & aux eſprits de toutes les Nations, & de tous les hommes de la terre, en quelque lieu qu'ils

ſoient eſpars. De façon qu'il n'y en a aucun, s'il y vouloit vſer de ſon entendemẽt comme il faut, qui n'y peuſt recognoiſtre que Dieu eſt vne nature telle que ie l'ay deſcrite au commencement, & qui par conſequent ne peuſt eſtre induit par là à luy rendre l'honneur, le ſeruice, & les actions de graces, auſquelles la cognoiſſance de ces vertus, & les bien-faits que les hommes en ont receus, inuitent naturellement. Mais pour ce qui eſt de la reuelation de la Parole, qui eſt contenuë en ces liures, elle a cét aduantage qu'elle eſt incomparablement plus claire & plus diſtincte, & qu'elle nous apprend pour noſtre ſalut vne infinité de choſes qui ne nous peuuent eſtre enſeignées par la contemplation de l'Vniuers. Car elle nous deſcouure premierement qu'en cette ſouueraine Diuinité, que ſa nature, & la creation du monde nous monſtre clairement ne pouuoir eſtre qu'vne, il y a neantmoins trois perſonnes, qui y ſubſiſtent diſtinctement: c'eſt à ſçauoir le Pere, que nous recognoiſſons eſtre la premiere cauſe, le principe, & l'origine de toutes choſes: le Fils, qui eſt ſa Parole, & ſa Sapience eternelle: & le S. Eſprit, qui eſt ſa vertu, ſon

efficace, & sa puissance, qui execute tous les conseils que le Pere a formez par sa Sapience, qui est son Fils. Que le Fils est eternellement engendré du Pere ; que le S. Esprit procede eternellement du Pere & du Fils, & qu'encore qu'ils n'ayent qu'vne mesme essence, si est-ce que leurs Personnes ne sont point confuses entr'elles, & gardent vne eternelle & inuiolable distinction. En vn mot, tout ce que les anciens Peres, comme S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, & S. Cyrille en ont dit, tout ce que les anciens Conciles en ont decidé, pource que nous le voyons tres-conforme à cette parole de Dieu, nous le tenons pour tres-veritable & tres-orthodoxe. En apres, le Monde, si nous y eussions esté bien attentifs, nous eust bien peu apprendre que c'est ce grand Dieu qui l'a creé : Car les cieux & la terre rendent assez de tesmoignages à leur autheur, si les hommes apportoient à les contempler vne assez pure & assez lumineuse intelligence. Mais pource que le peché nous a aueuglez, les vns ont absolument ignoré cette verité, les autres ne l'ont cognuë que tres-imparfaitement, & de ce qu'ils en ont cognu, ils n'en ont point eu de persuasion

ſinon douteuſe & chancellante, iuſques à ce que cette diuine Parole nous en a tres-pleinement & tres-certainement informez. Car c'eſt en elle qu'il nous eſt recité, comment ce Dieu, lequel s'eſt manifeſté à nous en trois perſonnes, a au commencement formé les cieux & la terre, & toutes les choſes qui y ſont; tant celles qui n'ont que l'eſtre, ou la vie, ou le ſentiment ſeulement, que celles qui ſont doüées de raiſon, & meſmes celles qui eſtans ſpirituelles & inuiſibles de leur nature, ont vn eſtre qui conſiſte quaſi tout en intelligence: Car c'eſt de ſes enſeignemens que nous recüeillons certainement qu'il y a des Anges & des Demons, qui ſont tous eſgalement créez de la main de Dieu, mais dont les vns ont abandonné leur origine par la reuolte, & ſont deuenus ennemis de leur autheur & de tout bien; les autres, qui ont perſiſté en leur integrité, ſont employez à l'execution des volontez de leur Createur, notamment en ce qui concerne les hommes, & plus particulierement ceux d'entr'eux pour leſquels il a de plus tendres & de plus vehementes affections. Et quoy que la raiſon nous deuſt aſſez aduertir que Dieu n'a

point creé ce grand ouurage du monde pour l'abandonner, si auons nous eu besoin que cette parole nous esclaircist cette verité, & nous affermist en cette creance, que toutes choses sont maintenuës, conseruées, regies, & gouuernées par la Prouidence de leur Createur. Tellement que dans les causes naturelles, & dans les choses qu'on appelle communément contingentes, il n'arriue aucun euenement qu'il n'ait eternellement preueu & preordonné en sa Sapience, & sur lequel il n'ait presidé par la conduite & par l'efficace de sa main. Et bien qu'il semble que les hommes & les Anges ayent plus de liberté en la production de leurs actions, que n'ont toutes les autres creatures, & que de fait ils s'y portent par les mouuemens de l'intelligence, & les executent volontairement, neantmoins cette liberté s'accorde tellement auec la Prouidence diuine, que tout ce qui depend des causes intelligentes, est sousmis à son gouuernement. Il est vray que les meschans hommes & les demons semblent auoir voulu se soustraire de son Empire; mais si sont-ils pourtant sujets à sa volonté. De sorte qu'ils n'entreprennent rien que comme il le permet, & n'execu-

tent rien ſinon comme il leur en donne la puiſſance; & ſur tout il a vn ſoin ſpecial de veiller ſur leurs actions, en ce qui concerne ceux d'entre les hommes qu'il aime particulierement. Car pource que ces meſchantes creatures les haïſſent à merueille, & machinent toutes ſortes de maux à l'encontre d'eux, il eſt neceſſaire qu'il pouruoye à leur protection d'vne façon ſpeciale, autrement ils auroient trop à ſouffrir de la part de leurs aduerſaires, veu qu'ils ſont ſi enuenimez, en ſi grand nombre, & ſi puiſſans. Cette meſme Parole nous inſtruit encor, & de la condition de noſtre premiere origine, & de la façon de laquelle nous en ſommes deſcheus, & de l'eſtat auquel nous nous trouuons maintenant naturellement par cette cheute. Car c'eſt elle qui nous raconte comment Dieu auoit creé l'homme en vn eſtat d'integrité, & de felicité excellente, & de tout poinct accomplie, autant que la condition de la Nature le pouuoit porter. C'eſt elle qui nous recite comment l'homme en tranſgreſſant volontairement la loy que ſon Createur luy auoit donnée, s'eſt rendu indigne de la felicité en laquelle il auoit eſté mis,

& s'eſt luy meſme corrompu. De maniere qu'au lieu que Dieu luy auoit donné vne intelligence lumineuſe, & remplie de la cognoiſſance de ſon autheur; & vne volonté toute encline à ſuiure les mouuemens de cette belle intelligence en toute pieté enuers Dieu, & en toute ſorte de vertu; & finalement des appetits bien reglez, & parfaitement aſſujettits à l'empire de la raiſon: ſes appetits ont par le peché ſecoüé le ioug de la raiſon, & ſe ſont emancipez d'vne façon merueilleuſement licentieuſe; ſa volonté eſt deuenuë deprauée & portée à toute ſorte de mal; & les tenebres ont tellement ſaiſi ſon intelligence qu'elle n'a plus eſté capable ny de gouuerner les appetits comme il faut, ny de tourner la volonté vers les objets bons & loüables, ny de iuger des choſes conuenablement. Vray eſt qu'il ſemble que pour ce qui regarde les choſes politiques & morales, il ſoit reſté dans l'entendement de l'homme quelque faculté de diſcerner entre le bien & le mal. D'où vient qu'il n'y a iamais eu de nation deſſus la terre, pour ſi barbare qu'elle fuſt, parmy laquelle il ne ſoit demeuré quelque trace de l'eſtime de la iuſtice, de l'honne-

ſteté, & de la vertu. Mais outre que c'eſt encore vn effect de la diuine Prouidence qui a voulu conſeruer ce petit reſte de cognoiſſance parmy les hommes, afin de ſeruir de lien à leur ſocieté; lors qu'il eſt queſtion de Dieu, & de le cognoiſtre comme il faut, & de luy rendre le ſeruice qui conuient à l'excellence de ſa nature, ils y ſont entierement aueugles, ſi Dieu ne les y adreſſe & ne les illumine pour cét effect extraordinairement. Ainſi, encore que l'homme ſoit libre, en ce qu'il eſt porté à ſes actions par le mouuement de ſa volonté, & que ſa volonté y eſt portée pource que ſon entendemēt diſcourt & raiſonne ſur les choſes qui ſe preſentent pour iuger de leurs qualitez, il eſt neantmoins eſclaue, en ce que ſa malice naturelle eſt ſi grande, & qu'elle a tellement ſaiſi toutes les puiſſances de ſon eſprit, que ſi Dieu par la vertu du ſien ne le deliure de cette ſeruitude volontaire, il ne iuge point, & ne peut iuger des choſes autrement que mal, & par conſequent il ne fait que mal, & ne peut rien ſinon mal-faire. Or pource que tous les hommes ſont deſcendus de ce premier, qui s'eſt ainſi mal-heureuſement cor-

rompu, si nous eussions retenu la cognoissance de nostre origine, elle nous eust pû apprendre, outre les autres preuues que nous en auions en nous mesmes, que nostre premier pere a prouigné cette sienne corruption en nous tous. Mais pour ce que cét aueuglement naturel, qui nous empesche de iuger de toutes autres choses, nous a aussi osté la cognoissance de nostre principe & de nous-mesmes, il a fallu que cette mesme Parole nous apprist que tous les hommes du monde en sont naturellement gastez. Tellement qu'il n'y a aucun des descendans d'Adam, en qui par la generation des peres aux enfans, cette corruptiõ ne se soit écoulée; car ce que les Pelagiens ont voulu dire, que nous ne sommes mauuais que par imitation, est vn pernicieux erreur, que nous detestons: nous sommes aussi outre cela mauuais de nature, de quelque façon que cette tache originelle se prouigne en nous. Cognoissans comme nous faisons si certainement le mal, nous ne nous donnons pas beaucoup de peine de sçauoir la façon comment il se perpetuë au monde. Et ce mal est si grand, que quand nous n'en commettrions point d'autre, il nous

rend coupables deuant le iugement de Dieu, & nous assujettit à la mort. Bien est vray que Dieu le nous pardonne, & qu'il nous donne le seau de cette remission par le Baptesme ; mais neantmoins il garde tousiours sa nature; car pour n'estre pas puny, vn peché ne laisse pas d'estre peché pourtant. Et qu'il garde tousiours sa nature, il en appert par experience ; car c'est de là, comme d'vne source inespuisable, que viennent toutes les mauuaises passions, toutes les mauuaises pensées, toutes les mauuaises actions, & toutes les mauuaises paroles, par lesquelles les hommes attirent dessus eux ire & malediction. Mais bien que la Parole de Dieu soit admirable en la reuelation qu'elle nous donne de toutes ces belles cognoissances, si ne l'est-elle point tant qu'en la declaration qu'elle nous a faite du moyen par lequel Dieu nous retire de cette malediction, & des motifs qui l'ont porté à nous en garentir ; car pour ce qui est des motifs, elle nous enseigne qu'outre cette charité inenarrable qu'il a tesmoigné enuers le monde, en ce que sans y estre incité d'aucune autre cause, que de sa seule bonne volonté, il a voulu donner son Fils vnique pour

l'abandonner à la mort, afin que quiconque croiroit en luy, fust sauué par luy, nous auons encore en elle la reuelation d'vn mystere que nous ne pouuions iamais apprendre d'ailleurs. C'est que Dieu, meu de sa pure volonté, & sans y estre inuité par aucune bonne qualité qui fust en l'vn plustost qu'en l'autre d'entre les hommes, à de toute eternité, & dans le conseil qu'il en a formé deuant la fondation du monde, mis de la distinction entre eux; car il a eu le salut des vns tellement à cœur, qu'il les a mis à part des autres, afin de leur donner de croire en ce Redempteur, & de les amener par ce moyen indubitablement à la joüissance de sa felicité eternelle. Au lieu qu'il a laissé les autres en arriere pour les abandonner à eux-mesmes, & à l'aueuglement de leurs cœurs. Leur aueuglement donc estant tel que nous l'auons cy-dessus representé, il est absolument ineuitable qu'ils ne croiront point en l'Euangile, & ainsi qu'ils demeureront en leur naturelle perdition. De sorte que comme sa misericorde paroist merueilleusement riche en la dispensation de laquelle il a vsé enuers les vns, cette seuerité dont il a vsé enuers les autres,

bien qu'elle ne soit nullement iniuste, pour ce qu'ils ont bien merité d'estre ainsi abandonnez, donne de l'estonnement pourtant, & est enfin suiuie de l'execution d'vne ire & d'vne vengeance espouuantable. Et l'experience nous ratifie ce que la Parole de Dieu nous en apprend; car comme ie l'ay dit ailleurs, puis que les vns croyent en Iesus-Christ, & les autres n'y croyent pas, & que nul n'y croid sinon par la grace que Dieu luy en donne, il faut necessairement qu'il ait mis distinction entre les hommes en cét esgard, & que ce que nous en voyons arriuer maintenant, soit l'effet de la resolution qu'il en auoit prise auant la fondation du monde. Doctrine à laquelle le Cardinal Bellarmin, & les autres principaux Docteurs de l'Eglise Romaine consentent. Quant à ce qui est du moyen que Dieu a suiuy pour nous tirer de cette condamnation, qui est-ce qui peut porter le nom de Chrestien, s'il ne croid ce que nos Eglises en enseignent? Elles disent premierement qu'en Iesus-Christ Dieu nous a offert & communiqué tout ce qui nous est necessaire pour nostre salut; en ce qu'il a esté fait sapience, pour nous reueler toutes les lumieres & toutes

les cognoiſſances qui concernoient la gloire de Dieu & noſtre ſouueraine felicité : & iuſtice, pour nous faire abſoudre deuant le iugement de Dieu par le moyen de ſa ſatisfaction : & ſanctification, pour nous communiquer de ſon Eſprit, & reparer en nous l'image de la ſainćteté du Pere celeſte : & redemption, pour ce qu'il nous retirera enfin de la main de tous nos ennemis, & de celle de la mort meſme. Tellemẽt que qui s'addreſſe à lui, il y troue tout ce qui luy eſt neceſſaire pour eſtre ſauué ; & qui ſe deſtourne de luy, renonce à la miſericorde de Dieu, laquelle il luy a plû de reueler en ſon Vnique. Elles adjouſtent qu'encore que ce Ieſus-Chriſt ſoit la ſageſſe de Dieu, & ſon Fils eternel, & Dieu beny és ſiecles des ſiecles, ſi eſt-ce qu'il a veſtu noſtre chair, & joint en vne meſme perſonne en luy la nature humaine auec la diuine. Par ce moyen non ſeulement quant au corps il a eſté fait ſemblables à nous en toutes infirmitez, mais auſſi quant à l'ame il n'a point differé de nous en toutes ſortes de paſſions, ſinon entant qu'en l'vn & en l'autre il a eſté parfaitement exempt & des pechez que nous y commettons, & du vice qui y eſt inherent

de noſtre nature. Mais quoy que c'en ſoit, il a eſté homme veritablement, & comme il eſtoit deſcendu de la race de Dauid & d'Abraham, ainſi que les ſaincts Oracles l'auoient promis, il a eu vne nature toute ſemblable à la leur, miſe à part la corruption laquelle y eſt ſuruenuë. Et s'il y a eu, ou entre les anciens, ou entre les modernes, quelques gens qui en ayent crû autrement, nos Egliſes ont touſiours eu leurs erreurs en vne abomination extreme. Et afin que perſonne ne ſe trompaſt en l'intelligence de leur ſentiment, elles en ont donné par tout vne interpretation & vne declaratiõ tres-expreſſe; car elles ont toûjours crû & toûjours dit, que ces deux natures, diuine & humaine, ſont tellement conjointes en vne meſme perſonne en Ieſus-Chriſt, qu'encore qu'elles ſoient inſeparablement vnies, chacune d'elles y garde diſtinctement ſes proprietez. Comme donc la nature diuine y demeure increée, infinie, & immenſe tout a fait; la nature humaine y demeure limitée des bornes qui luy ſont propres comme aux autres hommes, & reueſtuë de ſa figure, & conformée en ſa ſtature ainſi que les autres corps humains. Vray eſt qu'en la reſurre-

ction le corps de Nostre Seigneur Iesus a acquis des qualitez fort differentes de celles qu'il auoit en l'infirmité de sa chair: car il est deuenu incorruptible, & immortel: mais neantmoins il a toûjours cõserué la nature d'vn vray corps, & la possede là haut en la gloire des lieux celestes. Or bien qu'il nous reuienne vne infinité d'auantages & d'incomparables vtilitez, de l'enuoy de Nostre Seigneur icy bas, & qu'on y puisse remarquer vne infinité de characteres admirables des vertus que Dieu y a voulu découurir, le principal sujet pourtant de tout ce merueilleux mystere, a esté que Dieu nous a voulu monstrer son inestimable charité, & son amour inenarrable enuers nous, en ce qu'il la liuré volontairement à la mort, afin d'y satisfaire pour nos pechez, & qu'il la ressuscité d'entre les morts, afin de nous attester que la satisfaction estoit parfaite, & qu'elle auoit esté acceptée de luy, puis qu'il liberoit nostre caution. De sorte que par ce moyen nous a esté acquise, & la iustice en vertu de laquelle nous comparoissons hardiment deuant luy en iugement, & la vie eternelle, qui est le but de nos souhaits & l'objet de nos esperances. Pour nous obtenir cela,

nous croyons que Nostre Seigneur Iesus a offert à Dieu son pere vn seul sacrifice en la Croix, par le moyen duquel nous sommes reconciliez à Dieu, & tenus pour iustes en sa presence. Et cela estoit absolument necessaire pour nous faire obtenir la vie à laquelle nous aspirons; car nous ne l'obtenons sinon comme vn heritage, & en qualité d'enfans: & ne sommes enfans de Dieu sinon par son adoption. Or ne pouuions nous estre participans de son adoption, que premierement il ne nous pardonnast & n'enseuelist toutes nos offenses.. Pour ce donc que nos fautes sont des debtes & des crimes, comme ie l'ay dit cy-deuant, & que pour des debtes & des crimes il faut vne satisfaction & vn payement, qui soit proportionné à l'obligation & à la peine que la loy denonce, comme il n'y auoit aucun qui peust faire cela parfaitement sinon le Seigneur, aussi l'a t-il si parfaitement accomply, qu'il n'est desormais plus de besoin d'autre satisfaction ny d'autres souffrances. Or comme qui a payé, est quitte de son obligation, & qui pareillement a souffert, est quitte de l'obligation à la vengeance, soit qu'il l'ait fait pour soy-mesme, ou par l'entremise de sa

caution

caution, Nostre Seigneur ayant ainsi & payé & satisfait pleinement pour nous, nous fondons là dessus la pretention que nous auons d'estre absous & iustifiez de Dieu, qui à cette occasion ne nous punit pas, mais nous remet gratuitement toutes nos debtes & tous nos crimes; car puis qu'il est entierement satisfait en Nostre Seigneur, il n'a plus rien à demander à nos personnes. Pour cela nous estimons nous souuerainement heureux, ainsi qu'a fait Dauid autrefois, de ce que n'ayans rien en nous-mesmes dequoy contenter la iustice de Dieu, ny en merites ny en satisfactions; nous auons tout en Iesus-Christ, qui par cette sienne satisfaction nous a acquis la remission de nos pechez, & nous a esleuez à l'esperance certaine de la felicité eternelle. Ainsi nous jouïssons par la grace de Dieu de paix & de repos en nos cœurs, au lieu qu'autrement nous serions tousiours agitez d'apprehensions, si nous auions à respondre de nous-mesmes, & sur l'asseurance de nostre propre iustice, à son iugement. C'est aussi en cette mesme confiance, que nous inuoquons Dieu comme nostre Pere, & que nous sommes asseurez d'estre exaucez en tout ce que nous de-

manderons au Nom de ce grand Mediateur ; car puis qu'il est nostre Moyenneur, il rendra nos prieres agreables à son Pere; puis qu'il est celuy auquel nous auons esté adoptez, il fera que nos supplications seront receuës de Dieu, comme venant de ses chers enfans, & puis qu'il est nostre chef,& nous ses membres, il ne se peut que la faueur que le Pere celeste luy porte, ne se respande dessus nous, & dessus les prieres que nous luy presentons par luy. Au reste, comme ainsi soit que les promesses de toutes ces graces, qui nous sont faites en l'Euangile, soient vniuerselles sous la condition de la Foy, selon ce qu'il est dit, qu'il a souffert pour nous acquerir salut, afin que quiconque croira en luy ne perisse point, mais qu'il ait la vie eternelle, nous nous rendons ces promesses particulieres, & les nous approprions par la Foy. De sorte qu'au lieu que les autres n'en sentent aucun effet, pource qu'ils n'y croyent pas, nous en sentons quant à nous, pource que nous les acceptons. Et comme en les acceptant de nostre costé nous demeurons persuadez que Dieu ne manquera pas d'executer ce que de sa bouche sacrée il a promis : Dieu de sa part les execute effectiue-

ment en noſtre eſgard, & nous rend participans de cette iuſtice de ſon Fils en la remiſſion de nos pechez, iuſques à ce qu'il nous introduiſe en la joüiſſance de la vie. Cependant ce que nous croyons, nous ne le nous attribuons pas à nous-meſmes; mais nous recognoiſſons le tenir tout de la grace de Dieu; car les promeſſes, comme i'ay dit cy-deſſus, ſont offertes generalement à tous, mais la grace de les receuoir eſt vn don gratuit & particulier que Dieu donne à qui bon luy ſemble. Tellement qu'au lieu que les vns ont ſeulement cette obligation à Dieu en ce qui regarde leur ſalut, qu'il leur a eſté offert de ſa part dans les promeſſes de l'Euangile de Chriſt, les autres luy ſont obligez au double, en ce qu'en la diſtribution de la grace par laquelle on les embraſſe, ils ont eſté preferez. Et l'obligation qu'ils en ont à Dieu eſt d'autant plus grande, que cette illumination interieure & ſecrette de l'eſprit de Dieu, par laquelle ils ſont rendus capables de recognoiſtre la verité de l'Euangile du Sauueur, ne ſe deſployе pas en eux pour vne fois ſeulement, comme ſi Dieu les vouloit ſeulement mettre dans le chemin du ſalut, pour les laiſſer là puis apres à leur

propre conduite. Ce qu'il commence en eux, il le continuë & le paracheue aussi. Et de fait comme luy seul en a pû donner les commencemens, aussi peut-il seul donner la perfection à son ouurage. Et pource que la promesse de l'Euangile ne regarde pas seulement la remission des pechez, mais aussi la vraye sanctification dont le sainct Esprit est autheur, quand nous disons que nous receuons cette promesse par foy, nous donnons assez à entendre que la foy ne nous met pas seulement en la possession de cette remission, mais aussi nous obtient l'Esprit de sanctification qui nous regenere. Tellement qu'outre ce que la foy d'elle-mesme excite l'affection de bien & saintement viure, en ce que nos entendemens ne peuuent estre illuminez d'vne si belle verité, que nos affections ne s'enflamment de son amour, & ne se conforment à sa sainčteté; elle produit encore la vraye regeneration en nous, en ce qu'ayant par sa grace crû à la promesse de Dieu, il nous donne plus liberalement son S. Esprit, pour nous reformer à son image. Et pour ce que c'est en cela que consiste le suc & la moüelle de la doctrine de l'Euangile, & quant & quant le corps & la verité

de ce qui estoit autresfois representé dans les figures de la Loy, nous ne considerons plus ses ceremonies que comme des choses passées, & ne nous seruons de la Loy morale mesme, sinon pour estre la regle de nostre conduite & de nos deportemens.

Pour ce que ce grand salut que nous auons en Iesus-Christ nous est communiqué par l'Euangile, & ratifié par les Sacremens, & qu'au reste ny l'Euangile ne nous est presché, ny les Sacremens ne nous sont administrez, sinon par l'ordre de l'Eglise, tel qu'il a pleu à Dieu de l'establir, il est raisonnable que l'on sçache aussi ce que nous croyons de toutes ces choses, & que l'on voye combien la creance que nous en auons est non seulement innocente, mais conforme à la verité diuine, & digne de l'approbation de tous les Chrestiens. Afin donc de commencer par là, nous croyons que Dieu a estably vn certain ordre en son Eglise, selon lequel les vns sont ordonnez pour estre Pasteurs & Docteurs, & les autres pour receuoir leurs instructions, & que cét ordre doit estre sacré & inuiolable. En telle maniere que les vns, que Dieu a doüez des dons necessaires pour cela,

ſoient appellez à ce miniſtere par des voyes conuenables, & qu'ils l'exercent en toute fidelité, & que les autres eſcoutent auec reſpect & reuerence, & faſſent profit de leurs enſeignemens. Ce n'eſt pas que s'il euſt pleu à Dieu choiſir quelqu'autre voye de nous enſeigner ce qui eſt de noſtre ſalut, il ne l'euſt peu faire. Ny ſa Sapiencc, ny ſa Puiſſance n'eſtoient pas tellement aſtreintes & determinées à ce moyen-là, qu'il fuſt abſolument ineuitable. Mais l'ayant iugé le plus propre, & le plus accommodé à la nature de l'homme, ainſi qu'il a fait, c'eſt luy reſiſter que de ne s'y aſſujettir pas, & ruiner l'edification de ſes enfans, que de vouloir abolir vne ſi belle diſcipline. Et de là s'enſuit neceſſairement qu'encore que chacun doiue auoir le ſoin de s'inſtruire en particulier en la cognoiſſance de la verité, & que chaque pere de famille ſoit particulierement obligé à l'inſtruction de ceux qui ſont deſſous ſon gouuernement, neantmoins il y doit auoir des aſſemblées publiques, où tout le monde ſoit endoctriné en commun par ceux à qui Dieu en a commis la charge, tellement que ceux qui ſe ſeparent de ces aſſemblées, contrarient à

l'ordonnance de Dieu, se souſtrayent du ioug de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & rompent l'vnité de ſon Egliſe. Et cela a eſté iugé ſi neceſſaire par les Apoſtres & & par les anciens Chreſtiens, qu'ils l'ont touſiours pratiqué nonobſtant les Edicts des Empereurs, & toutes les perſecutions qui leur ont eſté faites pour les en empeſcher; car pource qu'ils ont crû que cela eſtoit de l'inſtitution de Dieu, ils ont eſtimé qu'il eſtoit plus iuſte & plus raiſonnable d'obeïr à Dieu qu'aux hommes. Or eſt-il bien aiſé de recueillir de ce que i'ay dit cy-deſſus, que c'eſt que nous croyons de la nature de l'Egliſe; car ſi vous conſiderez les fidelles entant qu'ils ſe trouuent actuellement enſemble pour oüir la predication de la Parole de Dieu, & vaquer aux exercices de pieté, l'Egliſe eſt l'aſſemblée de ceux qui conuiennent en meſme lieu à cette intention de teſmoigner la foy qu'ils ont en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & de s'auancer en ſa cognoiſſance ſalutaire par l'oüie de la predication de ſa Parole, & par la celebration de ſes Sacremens, comme auſſi pour prier Dieu, luy rendre actions de graces d'vn commun conſentement, & ſe fortifier de plus

en plus en l'esperance de la bien-heureuse immortalité : selon que nous auons tous besoin de faire progrés en toutes ces choses, iusques à ce que nous soyons paruenus à la perfection à laquelle nous aspirons. Et si vous les considerez separez, comme il n'est pas possible qu'ils vacquent tousiours ensemble à ces saincts exercices, l'Eglise est la societé de ceux qui entretiennent communion ensemble par vne mesme foy en Iesus-Christ, & par la participation à mesme esperance, & qui donnent des tesmoignages de cette communion où les occasions s'en presentent, par toutes les choses que ie viens de rapporter. Or quand nous composons ainsi l'Eglise de fideles, nous ne pretendons pas dire qu'il ne se mesle point parmy eux des gens qui ne meritent pas ce nom. Car il n'y a que trop d'hypocrites, qui pour quelques considerations demeurent exterieurement en cette societé. Mais cela n'empesche pas que la societé ne subsiste, & qu'elle ne doiue estre nommée du nom d'Eglise, à cause que le nombre des vrais fidelles y est plus considerable & plus grand, & que la Religion qui les rend tels, est pratiquée comme il faut en toutes ses

parties. A la verité, où la Parole de Dieu n'est point preschée, où les Sacremens ne sont point administrez, où il n'y a point d'ordre estably pour le seruice de Dieu & pour la conduite de son peuple, on ne peut pas dire qu'il y ait aucune Eglise, quelle qu'elle soit. Où la parole de Dieu est preschée en quelque façon, mais meslée des erreurs & des superstitions des hommes; où les Sacremens sont administrez, mais gastez & corrompus en diuerses manieres: où il y a quelque ordre pour la conduite de ceux qui font profession du nom Chrestien, mais alteré & degeneré de l'institution du Sauueur du monde, il se peut faire qu'on donnera le nom d'Eglise à vne telle societé, mais elle ne sera telle pourtant sinon à proportion de ce que toutes ces choses y seront ou pures ou contaminées. Car puis que ce sont ces choses-là qui à proprement parler, & constituent & marquent l'Eglise de Dieu, nulle societé ne peut porter ce glorieux nom, sinon autant qu'elles s'y rencontrent. Et ce n'est pas sans raison que i'ay fait mention d'vn ordre sous la conduite duquel l'Eglise soit gouuernée; car nous tenons cela pour certain, que c'est

vne chose necessaire à la subsistance de la vraye Eglise, qu'il y ait vne certaine police establie pour son administration, qui soit entierement conforme à l'institution de Iesus-Christ, ou au moins qui approche le plus que faire se peut de la pratique des saincts Apostres. C'est pourquoy outre les Pasteurs qui sont ordonnez pour instruire le peuple, & pour luy administrer les Sacremens, nous estimons qu'il faut qu'il y ait des Anciens & Surueillans, & des Diacres, dont la charge consiste principalement à remedier aux scandales qui peuuent arriuer par les mauuais deportemens des vicieux, à soulager les necessitez des pauures, & seruir à la consolation des affligez, à donner ordre que les assemblées se tiennent auec la decence conuenable, & sans tumulte ny confusion, & en vn mot, à seruir à l'edification de tous, & à contribuer auec les Pasteurs à l'auancement de la doctrine du sainct Euangile. Entre ces Anciens & ces Diacres, & les Pasteurs qui preschent la Parole & qui administrent les Sacremens, nous mettons vne notable differẽce quant à l'ordre de leurs charges, & ne croyons pas qu'ils soiẽt d'égale authorité en l'Eglise de Dieu.

Mais quant aux Pasteurs, nous estimons que leur charge les esgale, & ne recognoissons point d'autre difference entre eux, sinon celle qu'il plaist à nostre Seigneur Iesus d'y mettre par la distinction de leurs dons. Car comme c'est luy qui est le Chef de son Eglise, & son souuerain Pasteur, aussi est-ce luy qui orne de ses dons comme il luy plaist ceux qu'il employe en ce ministere. Mais tant y a que ny l'ordre de leurs charges, ny le lieu auquel ils sont establis, ne leur donne aucune prerogatiue, ny aucune domination les vns sur les autres entre nous. En quoy nous sçauons bien que tout le monde n'est pas de mesme sentiment auec nous. Mais puis que nous ne suiuons cette esgalité sinon pour fuïr l'ambition & la tyrannie, qui sont les pestes de l'Eglise de Dieu, il n'y a nulle apparence qu'on nous doiue sçauoir mauuais gré d'vne institution si conuenable à l'humilité, qui sied si bien à tous les Chrestiens, & notamment aux Ministres de l'Euangile. Quoy qu'il en soit, esgaux ou inesgaux, que l'on constituë les Pasteurs, nous estimons que nul ne se doit ingerer de son propre mouuement en l'exercice de cette charge, mais que

ceux qui y seruent y doiuẽt estre legitimement appellez selon l'ordre de l'Eglise de Dieu. A la verité si quelque Chrestien de condition priuée s'estoit rencontré seul parmi des barbares, qu'il peust conuertir à la cognoissance de Iesus-Christ, nous estimons qu'il seroit assez authorisé par la necessité de la chose, par la charité enuers le prochain, par le zele de la gloire du Sauueur, & par la conduite de la prouidence de son Pere, d'entreprendre d'y former vne Eglise; & d'y faire les fonctions de Pasteur. Et le consentement de ceux qu'il auroit conuertis y suruenant, nous tiendrions sa vocation pour parfaite & pour authentique. Si puis apres il pouuoit auoir quelque communion auec vne autre Eglise, & estre confirmé en l'exercice de sa charge par ceux qui y auroient esté establis plus regulierement, asseurément cela seruiroit à l'edification commune, & il a esté ainsi pratiqué entre les anciens Chrestiens. Mais si cela ne se pouuoit, comme tout le monde est legitimement appellé par la regle de la charité, à sauuer son prochain d'vn embrasement & d'vn naufrage, nous estimons qu'vn tel en beaucoup plus forts termes auroit vne iuste vo-

cation à retirer les hommes de la maledi-ction. Et n'y a rien au monde de si raisonnable. De mesmes, s'il estoit arriué à quelque Chrestien de condition priuée, de se trouuer en vne Eglise en laquelle le seruice de Dieu, la predication de la Parole, l'administration des Sacremens, & la conduite de l'ordre, fussent tellement corrompus d'idolatrie, d'heresie, de superstition, & de tyrannie, qu'il fust absolumẽt impossible de faire son salut en cette communion, nous estimons que son deuoir seroit d'aduertir premierement ceux qui y porteroient la qualité de Pasteurs, d'y apporter la reformatiõ necessaire, & de pouruoir à leur salut & à celui de leur troupeau. Si apres les en auoir auertis ils n'y vouloiẽt pas cõsentir, nous tenons pour indubitable que plûtost que d'endurer la ruïne de la religiõ, la profanatiõ de la gloire & de la verité de son Sauueur, & la perte du salut des hõmes, il deuroit en entreprendre la reformation de soy mesme, principalement si Dieu luy auoit donné les dons de cognoissance, d'éloquence, de prudence, & de zele pour cela. Car en vne necessité extraordinaire, & d'vne telle importãce, l'ardeur du zele de l'entreprẽdre, & les dons necessai-

res pour l'executer, sont vne marque assez authentique de la vocation de Dieu. Bien est vray que si les Ministres ordinaires y vouloient mettre la main, il ne s'y deuroit ingeter que conjoinctement auec eux & par leur association ; pource qu'entant qu'il se peut, il faut tousiours deferer à l'ordre des choses qui sont desia legitimement establies. Mais si les Ministres ordinaires ou negligeoient de le faire, ou s'y opposoient, aussi bien icy qu'en toute autre police, le salut du peuple est la souueraine loy. Où donc l'ordre public vient à manquer, la voix de la necessité est la voix de Dieu, qui appelle à la restauration de sa verité ceux à qui il a donné la faculté de la pouuoir deliurer de l'iniustice où les hommes la detiennent. Hors ces deux occasions, nous croyons qu'il faut tres-religieusement obseruer cette regle en ce qui est de l'establissement des Pasteurs, qu'on y suiue quelque ordre public, & que la mission de chacun soit ratifiée par de bons & authentiques témoignages. Quant à ce qui est de la Discipline par laquelle l'Eglise doit estre gouuernée, nous estimons que c'est aux Ministres de l'Euangile, conioinctement auec ceux que l'on a

choisis pour Surueillans, à en dresser les reglemens, en telle sorte qu'ils se conforment entierement à la Parole de Dieu, & qu'ils ne visent à autre chose qu'à l'edification commune. Il est vray qu'en telle nature de choses qui regardent la police exterieure de l'Eglise; la parole de Dieu s'estant quelquesfois contentée de donner des regles generales, lesquelles il faut appliquer aux circonstances particulieres des choses, des personnes, & des temps; & ces circonstances là n'estant pas semblables en tous lieux, & mesmes ne perseuerant pas tousjours en mesmes lieux en vn estat vniforme, il est aucunement ineuitable, & qu'entre diuerses Eglises il y ait quelque diuersité en cét esgard, & qu'en vne mesme Eglise quelquesfois on en varie la constitution selon les occurrences. Mais cela n'arriue sinon en choses legeres, & qui ne sont pas d'importance pour le salut: en celles qui sont de quelque consequence, on doit estre beaucoup plus exact à suiure ponctuellement ce que la Parole de Dieu en ordonne. Et d'autant qu'entre autres choses elle s'explique disertement en ce qui est de l'excommunication de ceux qui sont incorrigibles en

leurs vices, & opiniaſtrement refractaires à l'ordre de l'Egliſe de Dieu, nous ne faiſons nulle difficulté qu'il n'en faille vſer où l'occaſion le requiert, en y obſeruant toutes les precautions de prudence & de charité qu'il eſt poſſible. Car noſtre Seigneur Ieſus le nous a enjoint, quand il a donné à ſes ſeruiteurs l'authorité d'appliquer la rigueur de ſes chaſtimens ſelon les occurrences. Quant à ce qui eſt des Sacremens, nous croyons que Dieu les a adjouſtez à la predication de ſa Parole pour nous confirmer & ratifier de plus en plus la verité des promeſſes qu'il nous y fait. Car pource que noſtre felicité deſpend de la perſuaſion que nous auons de la verité des promeſſes diuines, & que l'infirmité de noſtre chair a beſoin de beaucoup d'aydes pour les nous perſuader, Dieu ne s'eſt pas contenté de les nous faire annoncer de viue voix, il nous en a encore voulu donner des gages & des aſſeurances viſibles. Et comme il ſe ſert tellement de la predication de ſa Parole, qu'il ne veut pas ſeulement que ce ſoit vn ſon exterieur qui batte les oreilles de nos corps, il l'accompagne de l'efficace de ſon Eſprit, par le moyen de laquelle elle s'inſinuë en nos ames:

ames : auſſi quand il nous fait adminiſtrer les Sacremens , il ne ſe contente pas de faire que ce ſoient ſeulement des ſignes exterieurs qui ſe preſentent à nos yeux, il y déploye la meſme vertu de ſon Eſprit, pour les rendre efficacieux en nos conſciences. Mais comme c'eſt de l'efficace de l'Eſprit qui accompagne l'vn & l'autre que toute leur vertu depend, auſſi n'ont-ils autre vertu ny l'vn ny l'autre non plus, ſinon de nous amener à Ieſus-Chriſt , ſeul autheur de noſtre ſalut, & le ſeul objet de la veneration & de la deuotion de nos ames. Nous ſçauons qu'en l'Egliſe Romaine on croid qu'il y a ſept Sacremens, & noſtre intention n'eſt pas de diſputer contre cette opinion maintenant. En quelque nombre que les Catholiques les reçoiuent, tant y a qu'ils ne nous conteſtent pas que ceux que nous croyons eſtre tels, ne le ſoient veritablement, à ſçauoir le Bapteſme la ſainte Cène, qu'on nomme autrement l'Euchariſtie. Et bien qu'à l'eſgard de ces ſaintes ceremonies ils tiennent beaucoup de choſes que nous ne tenons pas quant à nous, ſi eſt-ce que pour ce que nous en croyons, ils ne ſçauroient y rien trouuer à reprendre. Car quant à ce qui eſt du Bapteſme, nous

croyons auec eux qu'il nous est donné pour gage que Dieu nous adopte en son Fils, pour estre du nombre de ses enfans: & que comme l'eau est propre pour nettoyer les soüilleures de nos corps, le sang de Christ, qu'il a respandu en la Croix, & le Sainct Esprit qu'il nous donne lauent les soüilleures de nos esprits, l'vn par la remission qu'il nous a obtenuë, & l'autre par la sanctification qu'il nous communique. Nous croyons encore comme eux, que le Baptesme ne doit estre administré qu'vne fois à chaque personne, & ne se doit point reïterer: mais que quant à son fruict & à son efficace, il s'estend à toute la vie, pour nous asseurer que nous trouuerons toûjours en Iesus-Christ & la remission de nos offenses, & la grace de la sanctification. En fin nous sommes encore d'accord auec eux, que quoy que ce soit vn Sacrement de foy & de penitence, & que ceux qui viennent grands à la cognoissance du Christianisme, doiuent tesmoigner qu'ils croyent & qu'ils se repentent, auant que de le receuoir, neantmoins il doit estre administré aux petits enfans de ceux qui sont desia en l'Eglise, & que nostre Seigneur Iesus-Christ l'a ainsi voulu. Pour ce qui est

de la Saincte Cene, on ne nous conteste non plus que tout ce que nous en croyons ne soit absolument veritable. Car premierement nous tenons que c'est le tesmoignage de la communion que nous auons auec nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle consiste en ce qu'il n'est pas seulement vne fois mort pour nos offenses, & ressuscité pour nostre iustification : mais aussi qu'il se communique tellement à nous, qu'il n'est pas plus vray que le pain & le vin nourrissent nos corps, qu'il est certain & indubitable que sa chair & son sang sont la nourriture & le breuuage de nos ames. Il est bien vray que nous croyons qu'il est au Ciel, comme aussi ceux de l Eglise Romaine le croyent ; & est bien vray encore que nous sommes en la terre, & qu'ainsi il y a vn merueilleux interualle entre luy & nous. Mais cela n'empesche pas que par la force de la foy, par laquelle nous l'embrassons, & par la vertu secrette & incomprehensible de son Esprit, lequel il nous communique, nous ne nous ioignions tellement à luy, & qu'il ne se ioigne tellement à nous, que nous sommes nourris & soustenus de sa substance. Et confessons que cette communion de Christ auec nous

& de nous auec luy, est vn mystere dont nos esprits ne sont pas capables de comprendre toute la grandeur & l'excellence. Neantmoins quoy que nous ne le comprenions pas entierement, si sommes nous pleinement & profondement persuadez, comme ie l'ay desia dit cy-dessus, que ny le Baptesme, ny la Cene, ne sont pas des signes creux, qui ne contiennent & qui ne communiquent pas effectiuemẽt ce qu'ils representent. Car nous croyons fermement qu'au sainct Baptesme nostre Seigneur Iesus-Christ, par l'efficace de son sang & par la vertu de son Esprit, nous laue de nos pechez, aussi certainement qu'il est vray que l'eau nettoye les soüillures de nos corps. Et qu'en la Cene il nourrit spirituellement nos ames de sa chair & de son sang, aussi certainement que le pain & le vin seruent à la nourriture de nos corps. Ainsi disons nous qu'il faut bien soigneusement distinguer entre les choses exterieures qui nous sont communiquées aux Sacremens, à les considerer precisément en elles mesmes, & la vertu que nostre Seigneur leur a donnée par son institution, de nous en representer d'autres, & de nous en mettre en possession; car quant à ce

qu'il a d'exterieur, l'eau de soy-mesme est vn element caduque & contemptible, qui n'a en elle aucune vertu en ce qui est de nostre salut. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus-Christ fait qu'elle nous represente nostre lauement spirituel, & qu'actuellement, autant qu'vne telle chose exterieure le peut, elle nous en met en joüissance. Le pain & le vin aussi, à les considerer precisément en eux-mesmes, n'ont aucune vertu de nourrir nos esprits en vne vie eternelle, ny de les esleuer à l'esperance de la bien-heureuse immortalité. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus-Christ les a non seulement rendus capables de nous representer sa chair, & son sang, comme si nous les voyions à l'œil, mais de nous en mettre en actuelle possession, autant que des choses de cette nature en sont capables. Car ce n'est pas certes pour neant que nostre Seigneur Iesus a prononcé ces paroles, *Cecy est mon Corps*, son intention a esté de donner au pain qu'il nommoit ainsi, & vne particuliere dignité, & vne singuliere efficace. C'est pourquoy nous celebrons ce Sacrement auec toute sorte de respect, & en y participant comme il faut, nous pretendons en-

trer en la communion de noſtre Seigneur, & en la participation de toutes ſes graces. Il ne me reſte plus qu'vn mot à dire de noſtre creance; non pour ce qu'il ſoit abſolument neceſſaire de m'en énoncer icy, pour ce que ie m'en ſuis aſſez expliqué lors que i'ay parlé de la relation que nous auons & au Roy & à l'Eſtat: mais ſeulement afin qu'il ne manque rien à l'abregé que i'ay voulu faire icy de la Foy de nos Egliſes. Nous croyons donc finalement, que comme Dieu eſt l'autheur de la Religion, en quoy il a voulu auoir ſoin du ſalut des hommes, il eſt auſſi l'autheur du gouuerment politique, en quoy il a voulu pouruoir à la conſeruation de leur ſocieté; & il eſtoit ainſi abſolument neceſſaire, autrement les paſſions des hommes, qui ſont naturellement effrenées, euſſent tout renuerſé c'en deſſus deſſous. Pour obuier à ce deſordre, Dieu a eſtably les Royaumes, & les Republiques, & toutes ſortes de Principautez: & bien qu'il y ait vne merueilleuſe diuerſité tant en leurs formes, qu'en la maniere de leur eſtabliſſement, & en l'ordre de leur ſucceſſion, les vnes eſtant electiues, & les autres hereditaires, & la façon meſme ou d'en heriter, ou d'y eſtre

esleu, n'estant pas esgale par tout, si est-ce que c'est Dieu qui y preside,& qu'elles doiuent toutes estre rapportées à son institution. Et afin que le charactere de son authorité qu'il y imprime,ne soit pas mesprisé par l'audace des meschans, il a mis le glaiue en la main des Puissances superieures, pour punir les pechez qui tendent à la ruine de cette societé, soit qu'ils violent les commandemens de la seconde Table, où sont contenus les deuoirs de la charité enuers le prochain, soit qu'ils soient commis contre la premiere, où sont contenus les commandemens qui concernent les deuoirs de la pieté enuers Dieu; car la Religion estant vn des principaux liens de cette societé, le Magistrat doit auoir soin de sa conseruation, au moins certes autant que le mespris qu'on en fait,en ébranle les fondemens & la subsistance. Non seulement donc Dieu ne veut pas qu'aucun entreprenne de renuerser cét ordre politique qu'il a ainsi authorisé, mais il veut que chacun s'y sousmette auec respect, en rendant obeïssance tant au Souuerain Magistrat, qu'à ux qu'il a ordonnez pour suppléer à son absence, & faire ses fonctions comme Lieutenans,chacun selon le degré

qu'il tient, & selon l'estenduë de sa Iurisdiction & de sa puissance. Et pour ce que cét ordre public ne se maintient que par les Loix, & qu'il n'y a pas moyen de faire valoir les Loix, si le Magistrat qui les establit & qui les conserue, n'est en estat de les deffendre, & que pour le maintenir en cét estat, il faut faire des despenses ausquelles il n'y a moyen de fournir sans subsides & sans imposts : nous croyons que chacun non seulement est obligé d'obeïr à ces Loix, mais aussi de contribuer à ces dépenses. Tellement qu'en toutes les necessitez publiques, chacun est obligé de porter volontairement ce joug, selon que la Puissance superieure en distribuë le faix par sa prudence. Comme donc les saincts Apostres nous ont donné ces instructions en vn temps auquel les souuerains Magistrats estoient infideles, & comme les premiers Chrestiens les ont fidellement pratiquées enuers les Empereurs & Payens & persecuteurs, ainsi croyons nous qu'en ce temps, la diuersité de Religion n'empesche nullement ny l'authorité des Magistrats, ny la sujettion des inferieurs, & que la cognoissance & la profession de la verité ne dispense aucunement de ce respect, enuers

ceux à qui Dieu n'en a pas encore donné l'illumination par sa grace. Voila donc ce que nous croyons effectiuement, que i'ose bien prononcer estre tel, qu'il n'y a personne qui sçache que c'est du Christianisme, qui y trouue rien à reprendre. Car tout cela est conforme aux commandemens de Dieu : à l'oraison que nostre Seigneur a enseignée à ses Disciples; au Symbole que nous appellons communément des Apostres; à celuy du Concile de Nicée; à celuy qui a esté composé par S. Athanase, & approuué par tous les Orthodoxes; aux decisions des premiers Conciles de l'Eglise, & generalement à tout ce que l'Eglise Romaine mesme croid, en cela en quoy il n'y a point de different entre nous. Partant nous sommes persuadez que tant s'en faut que cette creance nous doiue produire l'auersion de ceux auec qui nous viuons, qu'au contraire, elle nous deuroit consilier la bien-vueillance de tout le monde.

## SECTION VIII.

*Qu'en ce que ceux de la Religion font en leurs exercices de pieté en consequence de leurs dogmes, il n'y a rien qui merite qu'on ait aucune auersion pour eux.*

APRES auoir exposé ce que nous croyons, il est raisonnable d'informer ceux qui ne le sçauent pas, de ce que nous faisons en consequence, en ce qui est de nos exercices de pieté. Si nos plus grands aduersaires auoient la curiosité de venir seulement en nos Temples, à l'heure que nous y sommes assemblez pour le seruice de Dieu, pourueu qu'ils peussent vn peu mettre à part leur passion, ils en remporteroient sans doute vne grande edification, & nous n'aurions point à faire de nous estendre en cette partie de nostre defense. Mais pource qu'ou bien les Directeurs de leurs consciences les en destournent, ou bien ils y ont de la repugnance d'eux-mesmes, ou ils craignent de scandaliser ceux de leur profession, & d'engen-

drer en leurs esprits de mauuais soupçons, ou bien finalement les occupations de la vie presente, & quelque nonchalance les retient, ie representeray icy briefuement ce que c'est, afin qu'au moins quelques-vns s'instruisent en particulier, de ce contre quoy tant de gens crient ordinairement, sans en auoir aucune certaine cognoissance.

Outre les prieres particulieres de chaque personne & de chaque famille, qui se font soir & matin dans les maisons, & la lecture de la Parole de Dieu, qui se fait reglément en diuers lieux apres les repas, nous auons, où la commodité le peut permettre, diuers iours en la semaine destinez à la predication, & aux autres parties du culte diuin. Sur tout y auõs nous si particulierement consacré le sainct Dimanche, à l'imitation des Apostres & de toute l'Eglise ancienne, en memoire de la resurrection du Sauueur, qu'il n'y a lieu où il nous soit permis de le faire par les Edicts, auquel ceux de nostre profession ne s'assemblent ce iour-là solemnellement vne ou deux fois, pour rendre à Dieu les deuoirs de leur pieté, & en s'auançant en la sanctification, se confirmer de plus en plus

en l'esperance de la vie. Là donc la premiere chose qu'on fait est qu'apres l'inuocation du nom de Dieu, quelqu'vn qui est destiné pour cela lit hautement l'Escriture en langage populaire, afin de donner au peuple la cognoissance de l'histoire saincte, quelque teinture des predictions des choses futures lesquelles y sont contenuës, & sur tout l'intelligence des mysteres de nostre redemption. Ce qui ne se peut faire sans luy inculquer les enseignemens à la pieté & à la vertu, & les consolations, & les exhortations qui nous y ont esté laissées par les Prophetes & par les Apostres. Et on ne sçauroit suffisamment representer combien cette lecture a d'efficace pour esmouuoir les consciences, & pour imprimer de bonnes pensées dans les ames des Chrestiens. Aussi a-t'elle esté si soigneusement pratiquée en l'Eglise Primitiue, qu'il y a eu des Lecteurs en charge particuliere pour cela, qui depuis ont tenu rang entre les ordres de l'Eglise. A cette lecture on entremesle le chant de quelques Pseaumes de Dauid, comme ils ont esté mis en rime par Clement Marot & par de Beze. Or d'autant que de tout le Vieux Testament le liure de ces saincts Cantiques est

ſans aucune difficulté le plus beau, & le plus capable de former les hommes à la pieté, ce n'eſt pas choſe conceuable à ceux qui ne l'ont point experimenté, combien ce chant adjouſte à la deuotion, ny quelle vtilité ceux qui y ont de l'attention en recueillent. Car il n'y a perſonne en affliction, qui n'y trouue de la conſolation, il n'y a qui que ce ſoit en proſperité, qui n'y trouue dequoy s'exciter à loüanges & à actions de graces. Les prieres y ſont ardentes tout ce qui ſe peut, les loüanges des vertus de Dieu y ſont illuſtres & magnifiques. Les accouragemens à la patience y ſont ſouuerainement puiſſans, les promeſſes & les aſſeurances de la bonne volonté de Dieu y ſont expreſſes à merueilles. Les exemples de ſes iugemens & de ſes benedictions y ſont en grand nombre dans les hiſtoires du temps paſſé, les predictions de ce qui deuoit arriuer à noſtre Seigneur y ſont ſi exactes & ſi preciſes, que vous diriez que ſes actions, & notamment ſes paſſions, y ont eſté peintes. Les exhortations à la pieté, à la ſaincteté, & à la vertu y eſleuent l'ame iuſques dans les Cieux, les imprecations prophetiques que Dauid y fait contre les meſchans, & les denon-

ciations des iugemens de Dieu dessus eux, sont capables de mettre la terreur & l'espouuantement dans les ames les plus insensibles. Au reste tout cela y est semé de si beaux ornemens, enrichy de si glorieux emblémes, & rehaussé de pensées si sublimes & si celestes, qu'il faut estre plus brutal que les brutes mesmes, & plus endurci que les rochers, pour n'en estre point rauy en admiration, & pour n'en sentir point d'incomparables eslancemens de pieté, & d'inenarrables esmotions de deuotion en la conscience. Nous sçauons bien qu'il y a quelques esprits mal formez, & mesmes entre les Predicateurs, qui taschent autant comme ils peuuent de rendre ce sainct exercice ridicule. Car ils trouuent estrange premierement qu'vniuersellemēt tout le monde y chante, tant les petits que les grands, sans en excepter les femmes mesmes. Puis apres ils cherchent par cy par là quelques vieux mots & quelques locutions surannées, qui se rencontrent notamment dans la rime de Marot, qu'ils tournent en derision ; iusques-là qu'il y en a quelques-vns qui les veulent faire seruir à engendrer dans les esprits, des pensées sales & profanes. Or pour ce qui est de ces

derniers, ie ne leur reſponds point. Ils ne ſont pas dignes que les gens d'honneur s'amuſent à eux, & beaucoup moins d'eſtre receus à monter dans les chaires deſtinées à la predication, leſquelles doiuent eſtre ſi ſainctes & ſi venerables. Ie diray ſeulement que pour ce qui eſt de la vieilleſſe de l'elocution, ſi nous voulions nous entrechicaner, & nous rendre ridicules les vns les autres, il ſe trouueroit d'auſſi mauuais mots, & auſſi peu congrus pour le moins, dedans le Latin de la Meſſe, qu'on en rencontre dans le François de la rime de Marot. Chacun ſçait combien noſtre langue eſt expoſée au changement, & comment au bout de neuf ou dix ans pour le plus, vne façon de parler qui a eu de l'elegance en ſon temps, deuient quaſi barbare & eſtrangere à nos oreilles. Tant y a que ces Pſeaumes, dont on ſe rit à cette heure, eſtoient il y a cent ans l'admiration des Cours des Rois, & qu'auant que l'vſage auquel nous les auons employez les euſt rendus odieux, ils eſtoient vniuerſellement eſtimez par tout le Royaume. Et ceux qui ont quelque ſens, & tout enſemble quelque candeur, aduoüent que ſi l'on en oſte quelques-vns des plus vieux ter-

mes, qui ſont en aſſez petit nombre pourtant, ils ont en leur ſimplicité vne grace tout à fait incomparable. Tellement que les efforts qu'y ont fait les Des-Portes & les Marillacs, & generalement tous ceux qui ſe ſont eſtudiez à eſtendre ces ſaincts Cantiques en Paraphraſes, les ont bien ſurmontez en pompe & en elegance quelquesfois, mais n'ont iamais ſçeu approcher de cette claire naifueté qui reſpond ſi parfaitement au texte originel du ſainct Prophete. Mais nous viuons en vn temps auquel on ne fait plus de cas ny de la beauté des penſées, ny de la grace naturelle d'vne diction ſimple & ſans fard, ny de cét air genereux & quelquesfois vn peu nonchalant d'vn genie qui enfante ſes productions ſans peine, ce qui a rendu ſi recommandables les ouurages des plus anciens Autheurs, ſi le moindre petit mot qui n'eſt pas à la mode les des-honore. La pieté méme n'eſt pas agreable ſi elle n'eſt aiuſtée ſelon le temps, & pour plaire, il faut qu'elle eſtudie tous ſes pas, & qu'elle peſe tous ſes mots, & que toutes ſes periodes tombent en cadence. Certainement cette curioſité aux choix des mots, ce nombre & cette meſure qu'on affecte maintenant
auec

auec tant de ſoin dans les periodes, & cette iuſteſſe ſi parfaite qu'on obſerue dans la ſtructure des termes, & dans la meſure des vers, a quelque choſe de ſingulierement elegant. Mais outre qu'il a eſté ingenieuſement & iudicieuſemẽt dit par quelqu'vn, que c'eſt vne faute en matiere de bien dire, que de ne faillir du tout point, & qu'vn ſoin ſi ſcrupuleux ſemble auoir quelque choſe de ſeruile, c'eſt bien ſouuent vne geſne des eſprits, qui leur fait perdre quantité de beaux eſlans & de genereuſes penſées. Quoy qu'il en ſoit, car ie m'auance peut-eſtre vn peu trop, la Religion n'a iamais eſté ſuperſtitieuſe en matiere de paroles, & comme elle n'emprunte point ſon efficace de l'eloquence du ſiecle, auſſi ne ſe donne-t'elle pas beaucoup de peine d'eſtre parée de ces ornemens. Il luy ſuffit qu'on l'entende ſeulement, & ſemble qu'elle ſe plaiſe à triompher en ſa ſimplicité, de la pompe & de la magnificence du monde. Pour ce qui eſt de permettre que toutes perſonnes chantent en nos aſſemblées, ceux qui nous en blaſment ne ſçauent pas que l'Egliſe Primitiue le pratiquoit ainſi, comme il y en a de beaux enſeignemẽs dans Pline Second, dans Chry-

ſoſtome, dans ſainct Auguſtin, & quantité d'autres. Veritablement ſi cela engendroit quelque confuſion, il s'en faudroit abſtenir, afin qu'en l'Egliſe de Dieu tout ſe fiſt, ſelon le precepte de ſainct Paul, honneſtemẽt & par ordre. Mais bien que ces Pſeaumes ayent eſté mis ſur vne muſique vn peu difficile en quelques endroits, nous ſommes tellement accouſtumez à les chanter dés noſtre bas aage, que les plus ſimples du populaire s'y rencontrent en vn parfaitement bon accord auec les meilleurs Muſiciens, & que du meſlange de tant de voix ſe forme ie ne ſçay quelle harmonie, dont le ſeul ſon a quelquesfois rauy les paſſans, tant l'air de ce chant eſt melodieux, & tant il eſt propre à donner à l'eſprit des eſmotions extraordinaires. Pour nous certes nous pouuons bien parler de ce que nous en experimentons, & dire en toute verité qu'il y a telle occaſion où ces diuines paroles animées de la façon, mettent quaſi nos ames hors d'elles-meſmes. De ſorte que ie ne croy pas qu'il ſe puiſſe voir en la terre vne plus belle image de ce que nous eſperons quelque iour en Paradis, qu'vne telle congregatiõ de perſonnes aſſemblées pour les actions de pieté,

lors qu'elle pousse vers le ciel les loüanges de Dieu sur tant de voix, où reluisent de tous costez les estincelles de sa deuotion & de son zele. Le Ministre estant venu apres cette lecture & ce chant, il fait assez ordinairement lire les Commandemens de Dieu, que l'on escoute auec reuerence, les hommes ayans la teste descouuerte par respect, & tout le reste de l'assemblée en profond silence. Ce qui donne de la reuerence pour la Loy de Dieu, & la ramentoit à chacun de nous, pour en faire la regle de nostre conduite. Cela fait, le Ministre monte en chaire; & commence son action par vne generale confession des pechez de toute l'assemblée, par vne protestation solennelle de repentance, & par vne priere bien expresse & bien emphatique pour demander pardon à Dieu, & implorer l'assistance de la grace de son Esprit au nom de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Apres cela il fait chanter vne pause d'vn Pseaume ou choisi expressement pour son action, ou suiuy selon l'ordre estably dedans l'Eglise, & le Cantique acheué, il recommence vne autre priere, dans laquelle recognoissant la sublimité incomprehensible des myste-

res de la Foy, & l'imbecilité naturelle de l'entendement de l'homme, il demande à Dieu l'illumination de sa grace, pour bien comprendre ses diuins secrets, & la faculté de les énoncer en pureté & en verité, à l'edification de ceux qui l'entendent. Sur tout il le prie qu'il rende sa parole efficace par sa benediction, à ce qu'elle entre bien auant dedans les esprits de ses auditeurs, & qu'elle y soit comme vne semence feconde de sanctification, qui produise abondamment des fruicts de iustice & de pieté, à la gloire de Dieu, à l'edification du prochain, & au salut de chacun particulier; puis il conclud par l'oraison Dominicale. En suite, apres auoir aduerty d'escouter auec reuerence & obeïssance de foy, il lit quelque partie de l'Escriture, qu'il se propose d'exposer, & puis s'estant composé à parler, tout le monde se dispose à l'escouter en silence. Alors apres vne preface accommodée à son texte, ou à quelque occasion qui se presente, il explique son sujet le plus exactement qu'il se peut, se tenant serré aux paroles & à l'intention de son autheur, sans se laisser emporter ny à des digressions inutiles, ny à des narrations d'histoire hors de pro-

pos, ny à des amplifications pedantesques, ny à beaucoup de citations d'anciens autheurs, de quelque nature qu'ils soient, & se contente d'expliquer, d'illustrer, & de confirmer ce qu'il se propose, par passages de la Parole de Dieu, & par les raisons qui s'en desduisent. S'il se presente en suite quelque controuerse, à la decision de laquelle la matiere dont il se traitte puisse seruir, il la y applique modestement, sans autre chaleur & sans autre passion que celles qui sont permises par les Loix de disputer, & que la vehemence ordinaire de la predication donne. En quoy il luy est souuerainement recommandé de ne tesmoigner point qu'il aime la controuerse auec qui que ce soit, & de n'insulter point aux personnes auec qui est le demeslé, ny mesmes au dogme qu'il entreprend de refuter, sinon autant que la gloire de la verité le requiert, & que l'amour de la paix, & le respect des personnes le peut permettre. En fin il vient aux enseignemens que le passage qu'il a traitté luy fournit, pour les appliquer en remonstrances, en exhortations, en consolations, & en accouragemens selon la necessité des occurrences. Particulierement

il insiste sur les exhortations à la pieté, à la sainɛteté, à la vertu, à la charité, au mespris des choses du monde, à la patience en affliction, à la confiance en la bonté de nostre Seigneur, à l'obeïssance aux Magistrats, tant Souuerains que subalternes, & à dresser toutes ses pensées vers le prix de l'immortalité, dont il ramentoit tousiours l'esperance à la fin de son propos, selon les promesses de l'Euangile. Tout cela se fait auec vne simplicité & vne grauité digne de la sainɛteté de l'action, & du suj t qui s'y traitte; sans gestes de basteleur ou de charlatan, sans contenances de bouffon ny d hypocrite, sans affectation d'eloquence ny de vaine erudition, sans marques de vanité, sans ostentation & sans parade. De sorte que s'il y paroist quelque vehemence & quelque grace dans la prononciation, c'est l'excellence du sujet & la nature du predicateur qui la donne. S'il y a quelques fleurs en son langage, & quelques ornemens en son propos, on les y void naistre d'eux-mesmes, & non y estre amenez de loin; & quoy qu on n'y vienne point sans premeditation, l'action est tousiours pleine d'autant de simplicité, & autant esloignée de

la magnificence de l'art, que si elle estoit impremeditée. De sorte qu à l'imitation de l'Apostre S.Paul, toute l'efficace de telles predications despend, non des discours attrayans de la sapience du siecle, mais de la Parole de Dieu, & de la vertu de son Esprit qui l'accompagne. Mais elle s'y deploye de telle façon, que souuent il y en a peu dans l'assemblée qui n'en soient esmeus; & quelquesfois on y experimente de tels transports, que s'il plaisoit à Dieu retirer du monde à l'heure qu'on est ainsi rauy, on en sortiroit non seulement sans regret, mais auec vne allegresse incomparable. Le Presche acheué le Ministre se met à prier, ou bien en termes qu'il conçoit luy mesme, ou bien selon les formulaires que nous en auons en nos Eglises. Quoy qu'il en soit, tous les Dimanches il recite en la presence du peuple, qui le suit des mouuemens de sa deuotion, vne assez longue priere, dans laquelle nous auons recueilly tout ce qui est necessaire de demander à Dieu, tant pour le public que pour les particuliers, tant pour ce qui regarde la vie presente, que principalement pour ce qui concerne celle qui est à venir. Là donc apres auoir declaré que c'est en la

ſeule confiance des promeſſes que Dieu nous a faites en Ieſus-Chriſt, que nous nous preſentons deuant luy, pour luy addreſſer nos oraiſons, nous commençons à le prier pour les Puiſſances du monde, & notamment pour le Roy qu'il nous a donné, luy demandans ardemment toute ſorte de faueur, de protection & de benediction pour ſa perſonne, & pour ſon Eſtat. En ſuite nous ne manquõs iamais de prier pour la Reyne, pour Monſeigneur le Frere du Roy, Monſeigneur le Duc d'Orleans, Meſſeigneurs les Princes du Sang, & tous ceux de la Maiſon Royale, & du Conſeil de ſa Majeſté, auec tous ceux qui ſont en authorité en l'adminiſtration des affaires du Royaume. Nommément nous reſpandons nos vœux en la preſence du Seigneur pour les Gouuerneurs des Prouinces & des Places dans leſquelles nous habitons, & pour les Magiſtrats à qui la Iuſtice & la Police en eſt commiſe, à ce qu'il luy plaiſe les benir & les conduire par ſon bon Eſprit en l'exercice de leurs charges, & qu'il encline leurs cœurs vers ceux qui le ſeruent en pureté. De là nous paſſons à prier pour les Paſteurs que Dieu a eſtablis deſſus ſon Egliſe, à ce qu'il leur donne de s'acquiter fi-

delement de leur deuoir; pour tous hommes generalement, à ce qu'il les appelle à sa cognoissance; pour tous ceux qui sont affligez, à ce qu'il les console & qu'il les deliure; pour tous ceux qui souffrent persecution pour la verité, à ce qu'il les soustienne & qu'il les rende inuincibles; & en fin pour nous mesmes, à ce qu'il nous rende capables de la ioüissance de son Royaume; puis nous finissons par l'oraison de nostre Seigneur, & par le recit du Symbole des Apostres. Quelquesfois dans les afflictions publiques, dans la celebration de nos ieusnes, ou quand quelque autre occasion le requiert, nous suiuons vn autre formulaire de priere, que nous auons encore en la Liturgie de nos Eglises, dont toute la matiere est à peu pres semblable à la precedente, sinon que la cõfession des pechez y est encore plus expresse, les sentimens de repentance aucunement plus vifs & plus profonds, les vœux encore ie ne sçay comment plus feruens, & les marques de l'humiliation de l'esprit, telles qu'elles doiuẽt estre en vn dueil public & en vne affliction extraordinaire. Or ie ne veux point autrement recommander ces prieres que par le iugement que nos ennemis mesmes en

ont fait. Car ils les ont trouuées si dignes du Christianisme, si propres à enflammer la pieté, si pleines d'esprits & d'action, si belles & si efficaces, que quelques Curez de Paris les ont inserées dans le volume des prieres qu'ils ont recueillies pour mettre entre les mains de leurs parroissiens; de sorte qu'il y a tel qui sans nous cognoistre nous maudit, qui prie Dieu comme nous pourtãt, & à qui nous fournissons le moyen de nourrir & de fomenter ce qu'il y peut auoir de bon dans sa pieté, sans qu'il y pense. Apres ces prieres, s'il y a quelqu'vn des Sacremens à celebrer, on le fait autant que l'on peut auec la reuerence conuenable: Car s'il faut baptiser vn enfant, on l'apporte en la presence de toute l'Eglise, afin d'estre consacré à Dieu le plus solennellemẽt qu'il se peut, & là estant presenté au Ministre par le pere, & en son nom par ceux qu'il a choisis pour cét effect, on lit publiquement le formulaire dans lequel nous auons compris l'institution du S. Baptesme, son but, ses fruits, son efficace, & les principales choses pour lesquelles nous croyons qu'il doit estre administré aux petits enfans. Puis par vne priere solennelle on offre cét enfant à Dieu, en demandant

au nom de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt qu'il ſoit fait participant de ſon ſalut, & que le Bapteſme produiſe en luy ſa vertu, en remiſſion du peché originel, & en ſanctification, lors qu'il en ſera venu en aage. Et apres auoir tiré promeſſe de ceux qui le preſentent, qu'ils l'inſtruiront en la foy de l'Euangile, & en l'amour de la pieté, on lui verſe de l'eau ſur la teſte, en le baptiſant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit. Si c'eſt le temps & l'occaſion de participer à la Cene, on adjouſte premierement quelque choſe à la priere publique, pour demander à Dieu qu'il nous diſpoſe à communiquer deuotieuſement à ce Sacremẽt, & qu'il le rende efficacieux au ſalut & à la conſolation de nos conſciences. Puis on lit le formulaire dans lequel nous auons compris ſon inſtitution, comme elle eſt rapportée par S. Paul, & briefuement expliqué l'vſage de cette ceremonie, ſa nature & ſon efficace, conjointement auec les exhortations par leſquelles le Miniſtre reueille les conſciences des aſſiſtans. Par là il les incite à s'examiner eux meſmes, & à ſe diſpoſer à la communion par foy & par repentance, & par de ſainctes diſpoſitions à la charité, en denonçant à ceux qui

ne sont pas bien preparez, de s'abstenir de ces saints mysteres. Ce qui ayant esté fait auec toute la grauité conuenable, le Ministre prononce quelques paroles tirées de l'Ecriture sur le pain & le vin du Sacrement, communie auec ses collegues, & en suite donne à communier à tous ceux de l'assemblée qui s'y veulent presenter, & qui portent auec eux certaine marque qu'ils sont reconnus pour estre de nostre profession. Là viennent premierement les hommes, selon la prerogatiue de leur sexe, la teste descouuerte, & en estat de respect & d'humilité: puis les femmes en vne modeste contenãce, sans pompe d'habillemens, & sans marques de vanité; & ainsi chacun estant aduerty par la bouche du Ministre que c'est la communion au corps & au sang de Christ, qu'on luy donne pour seau de la remission de ses pechez, prend le pain & la coupe de sa main, communie debout en tesmoignage de reuerence, & puis se retire en sa place sans tumulte ny confusion. La communion paracheuée, le Ministre remonte en chaire, rend graces à Dieu solennellement de ce qu'il a fait la faueur à l'assemblée de l'attirer à la communion de son Fils, & le prie

d'en imprimer bien profondement la souuenance dans la conscience de ses fideles, & de leur rendre cette sainte ceremonie singulierement efficace en sanctification. Quoy fait, on chante le Cantique d'action de graces, à l'imitation de nostre Seigneur & de ses Apostres. Si ce n'est point iour de celebrer les Sacremens, apres la priere dont i'ay cy-dessus parlé, on chante vne pause de Pseaume, apres laquelle on donne la benediction au peuple par les paroles que Dieu auoit autrefois ordonnées en sa Loy, & le renuoye-t'on en paix auec exhortation de n'oublier iamais la charité enuers les pauures. Outre tout cela, dans les Eglises vn peu populeuses, & où ny l'esloignement du lieu, ny les autres incommoditez qui trauersent les exercices de plusieurs, n'empeschent pas l'obseruatiõ d'vn ordre vn peu plus exact, on explique le Catechisme le Dimanche à l'apresdisnée. Car nous auons fait soubs ce nom vn recueil de toutes les doctrines fondamentales à la religion Chrestienne, disposé par interrogations & par responses, accommodé le plus qu'on a peu à la capacité des enfans, & où on a briefuemẽt touché les principales controuerses de nos

temps. On en prend donc vne ſection, qu'on fait reciter à quelques enfans, puis on l'expoſe deuant le peuple le plus intelligiblement qu'il ſe peut, afin de donner à la ieuneſſe de bonnes impreſſions, tant pour ce qui eſt de la doctrine, que pour ce qui regarde la pieté & les bonnes mœurs: ce qui renouuelle en l'eſprit de tous les aſſiſtans les ideées des connoiſſances qu'ils auoient deſia acquiſes. Tellement que tous les ans; car le nombre des ſections eſt à peu pres comme celuy des Dimanches de l'année; on donne au peuple Chreſtien vne expoſition populaire de tous les myſteres de la Foy, & on le premunit des principales raiſons par leſquelles il en faut defendre la verité contre les erreurs les plus importantes. Ce qui eſt accompagné de prieres, de chant de Pſeaumes, & de toutes les parties du Culte que i'ay cy-deſſus deſcrit.

Or ne veux-je point icy faire de comparaiſon entre ce ſeruice que nous rendõs à Dieu par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & celuy qui eſt receu en la communion Romaine. Les Ceremonies y ſont ſi diuerſes, le langage ſi different, & generalement toutes choſes y ſont ſi diametralement

opposees, qu'il faudroit trop allonger cette Apologie pour bien expliquer & bien demonstrer les raisons de si differentes institutions, les auantages de l'vne pardessus l'autre, & l'edification & la sanctification que le peuple en peut remporter. Chacun peut assez faire cette comparaison de soy-mesme, & qui qu'il soit, s'il ne se laisse point trop maistriser par les passions & les preiugez, nous ne craignõs pas que le iugement qu'il en fera, nous soit autre que fauorable. Et quant à ceux qui ont quelque connoissance de la premiere antiquité de l'Eglise, comme nous en auons les enseignemens dans les Escrits des Apostres, de Iustin Martyr, de Tertullian, & de quelques autres, ils ne nieront pas que nostre Culte ne luy soit sans contredit plus conforme, que celuy que l'Eglise de Rome pratique maintenãt. Ie diray seulement que toute comparaison mise à part, & à nous considerer purement & simplement en nous-mesmes, il n'y a rien en tout ce seruice de nos Eglises qui merite la haine publique, que plusieurs essayẽt de nous faire porter depuis si long temps. Car tout ce que nous y faisons estant conforme à nostre creance, & no-

ſtre creance eſtant, comme nous l'auons veu cy-deſſus, de l'adueu meſme de nos aduerſaires, le Chriſtianiſme en tous ſes principes, & dans ſes plus belles & plus importantes concluſions, le ſeruice qui eſt edifié deſſus ne peut ſinon eſtre propre à engendrer la pieté enuers Dieu, & la charité enuers les hommes. Or ſi nous ſommes dignes de haine pour eſtre pieux enuers Dieu, & charitables enuers nos prochains, par quel moyen nous concilierons nous la bonne volõté de nos concitoyens, & qu'eſt-ce qui nous pourra rendre recommandables enuers nos Superieurs, pour obtenir leur protection, & les effets de leur equité, ſi ces qualitez nous les alienent? Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ſont equitables iuſques à ce point, que de confeſſer que nous ne ſommes point dignes de l'auerſion qu'on a pour nous, à cauſe de ce que nous croyõs; mais ils pretendẽt que pour ce que nous n'en croyons pas aſſez, nous n'en faiſons pas aſſez auſſi, & qu'encore que nous embraſſions vne partie du ſeruice de Dieu, ſi ne peut-on pas ſupporter que nous en reiettions l'autre. Car comme ceux-là ſont odieux qui commettent quelque choſe
contre

contre les regles que Dieu nous a données pour conduire noſtre pieté, auſſi ceux-là tombent-ils dans vn notable defaut, qui ne rempliſſent pas toute la meſure de ces regles, & qui retranchẽt quelque partie de la pieté que nous luy deuõs. Pour donc ſatisfaire à cette plainte, qui ſeule reſte à faire contre nous; outre les reflexions que nous auons faites cy-deſſus, ces Meſſieurs ſans doute trouueront bon que nous leur repreſentions deux choſes. L'vne eſt, que quand on s'abſtiẽt de quelque partie du ſeruice de Dieu par meſpris, il n'y a point d'excuſe pour celuy qui le fait, ny deuant Dieu, ny deuant les hommes. Mais quand on le fait par mouuemẽt de la conſcience, & pource que n'eſtant pas bien informé de la volonté de noſtre Seigneur, on a peur d'en faire trop, il a ſans comparaiſon plus agreable cette modeſte timidité, que la temerité de ceux qui ſe portent indifferemment & ſans aucune circonſpection, à ce dont ils n'ont aucune certitude qu'il ſoit legitime. Car quoy que c'en ſoit, la timidité en telles choſes eſt vne marque de reſpect, au lieu que la precipitation. qui induit à faire à tors & à trauers tout ce que la fantaiſie

nous ſuggere, ou à receuoir ſans examiner tout ce qui nous eſt fourny par autruy, monſtre qu'on ne ſe donne pas beaucoup de ſollicitude ſi le ſeruice qu'on rend à Dieu luy peut eſtre agreable ou non. C'eſt pourquoy S. Paul enſeigne conſtamment & diſertement, qu'encore que l'vſage de toutes ſortes de viandes ſoit indifferent de ſa nature, & permis par la doctrine de ſalut, ſi eſt-ce que celuy qui s'en abſtient pource qu'il a peur d'offenſer Dieu, & de violer quelqu'vne de ſes inſtitutions s'il en vſoit, luy eſt ſans comparaiſon plus agreable que celuy qui nonobſtant le ſcrupule qu'il en fait, s'y laiſſe emporter par l'exẽple, ou par quelque autre tel motif. Puis donc que non ſeulement nous ſoupçonnons que ce qu'on eſtime eſtre de manque dans noſtre creance, & dans le ſeruice qui s'en enſuit, eſt pluſtoſt vn excés que non pas vn defaut, mais meſmes que nous ſommes viuement & profondement perſuadez que ce ſont choſes ennemies de la gloire de noſtre Sauueur, & pernicieuſes à noſtre eſperance, nous ſerions dignes de beaucoup plus d'auerſiõ qu'on n'en a pour nous, ſi nous nous laiſſions emporter par-deſſus cette perſuaſion & ce mouuement

de nos consciences. L'autre est, que si ceux qui estiment que nostre creance est defe-ctueuse, y veulẽt adiouster quelque chose, & nous persuader ce que nous ne croyons pas, il faut qu'ils prennent tout le contre-pied de la violence & de la haine. Car outre que les creances ne s'impriment que par la raison, outre que la religion Chrestienne a cela de particulier pardessus toute autre discipline qui soit sur la terre, qu'elle forme les esprits des hommes à la douceur & à la debonnaireté : diuerses cõsideratiõs font que la haine & l'animosité, & les traittemẽs défauorables, produisent en nous vn effet tout contraire à l'intentiõ de ceux qui les employent en nostre endroit. D'vn costé nous sommes hommes, qui auons les ressentimens naturels tous semblables à ceux des autres, sinon autant que nous taschons de corriger par la parole de Dieu ce qu'il y a de vicieux. Or c'est le naturel de tous les hommes de se roidir contre la contrainte, & de tascher de maintenir leur liberté. Et bien que pour ce qui regarde les actions corporelles que nous pouuons faire en bonne consciẽce, nous ployons volontairemẽt sous l'autorité de nos Superieurs, & qu'on ne nous

peut pas accuser d'y estre plus refractaires que celle de l'autre communion, si est-ce que pour ce qui regarde les opinions de l'esprit en matiere de religion, nous sommes esleuez dés nostre enfance à deferer peu à toute autre authorité qu'à celle de Dieu. Car on nous persuade par la connoissance de la verité, on force nos entendemens par son euidẽce, on nous fait voir à l'œil, & toucher à la main les raisons de ce qu'on veut que nous croyïons, & nous sommes si habituez à cela, qu'vn seul passage de l'Ecriture que nous entendons biẽ, a plus de poids enuers nous que l'authorité de tout vn Concile. Tellement qu'en des ames ainsi disposees dés leur enfance, & qui ne sont menées en telles choses d'autre passion que du zele de la gloire de Dieu, & du desir de leur salut, il ne faut pas esperer de faire iamais entrer aucun dogme de la Foy, sinon à force de raisons accompagnées de demonstration de douceur & de bienveillãce. D'autre costé cette façon de nous vouloir conuertir par des traittemens peu equitables, nous rend suspecte la creance de ceux qui en vsent enuers nous. Pource que de toutes les veritez qui sont au monde, la plus claire & la plus

euidẽte est celle de la Religion de Christ, C'est elle sans doute qui a le plus d'attraits pour se persuader aux hommes aucunement raisonnables, & le plus de force encor pour conuaincre les contredisans. Et afin de faire d'autant plus paroistre cette clarté & cette force de la Foy Chrestiẽne, Dieu a expressémẽt voulu que quand elle s'est establie en la terre, elle n'eust aucun support dans les puissances du monde, & qu'elle tirast tous ses auantages d'elle mesme & de sa naturelle beauté. Aussi a-t'il esté sans doute beaucoup plus glorieux pour elle, que douze pauures pescheurs, qui auoient pour ennemis tous les Potentats de la terre, l'ayent neãtmoins renduë victorieuse de tout l'Vniuers, & ayẽt amené les plus grands Empires sous l'obeïssance de Iesus-Christ, que si Dieu l'eust armée des choses qui ont de l'éclat, & qui impriment de la terreur dans les entendemens des hommes. Si donc c'est la verité qu'on nous veut faire receuoir, on luy fait tort d'y employer, non certes les violences ouuertes & les persecutions, car la bonté de nos Roys, & la iustice de nos Gouuerneurs nous en garentit, mais les iniquitez moins descouuertes, & les

traittemens peu fauorables que quelques-vns des officiers de Iudicature, & la plus-part des peuples pratiquent assez ordinairement enuers nous. Enfin, pour ce que les anciens Chrestiens ont dit alors qu'on les mal-traittoit, que la verité est estrangere en ce monde, & partant que ce n'est pas chose estrange si elle y trouue peu de faueur. Comme les esprits des hommes sont enclins à tirer toutes choses à leur auantage, nous ne sentõs aucun effect de la mauuaise volonté de nos concitoyens, qu'il ne nous vienne incontinent en la pensée, que c'est la verité de Dieu que nous maintenons,& que l'on combat en nos personnes sans la connoistre. A quoy nous adioustõs cette consideration, que le Seigneur Iesus & ses Apostres ont predit, que la religion qu'ils annonçoient souffriroit beaucoup de contradiction en la terre. *Vous serez*, dit le Sauueur, *hays à cause de mon Nom.* Nous sçauons bien qu'il faut vser de quelque retenuë à raisonner de cette sorte, & qu'il faut estre persuadé par d'autres preuues que par les choses que l'on souffre, que c'est la verité qu'on deffend. Car les Iuifs endurent aussi de la part des Chrestiens, & quelques-vns d'entre les peuples Payens

ont esté exposez à beaucoup de calamitez de la part des gens qui font profession du Christianisme. Les Indes Orientales, & particulierement les Occidentales, en sont tesmoins; & bien que les Espagnols y ayét exercé des rigueurs & des cruautez sans exemple, on ne sçauroit pas pourtát exempter absolument de blasme en cet égard les autres nations qui les conquestent. Il se peut faire qu'en Angleterre & en Escosse les Catholiques Romains n'y ont pas tous leurs contentemens, comme au contraire on dit qu'en Irlande les Protestans ont souffert depuis peu de temps des inhumanitez épouuentables. *Tantum religio potuit suadere malorum!* Mais veritablement & les vns & les autres ont tort, si sous pretexte de religion, & si par le zele qu'ils ont pour celle dont ils font profession, ils commettent quelque chose contre ce qui est de l'humanité, & contre la iustice des loix sous lesquelles ils viuent. Et si les Catholiques d'Angleterre auoient eu par le passé, & auoient encore maintenant des Edicts, sous la protectió desquels ils fussent à couuert, comme nos Roys nous en ont donné, ie tiendrois les Reformez pour indignes de la qualité qu'ils portent, s'ils abu-

ſoient de leur authorité pour en eneruer la vigueur, & s'ils ne les obſeruoient ponctuellement en toutes occurrences. Car qui n'eſt pas iuſte en ſa conduitte, n'eſt pas veritablement deuotieux, & qui n'obſerue pas les loix qu'il doit maintenir, ſoit en qualité de perſonne priuée ou de perſonne publique, n'eſt pas iuſte. Ce zele deſtitué de iuſtice & d'équité, eſt paſſion: & bien qu'elle nous aueugle quant à nous, & que nous penſions faire ſacrifice à Dieu quand nous nous y laiſſons emporter, Dieu ne nous en aduouëra pas pourtant, & ne receura point en iugement noſtre paſſion pour ſon zele. Car le vray zele n'eſt rien ſinon vne certaine ferueur d'amour pour la gloire de Dieu & de ſa verité; au lieu que la paſſion eſt vn excés de l'amour que nous nous portons à nous-meſmes. Or il n'eſt pas raiſonnable que l'amour démeſuré que nous nous portons, & aux choſes que nous conſiderons pour noſtre intereſt, nous ſoit alloüé en compte, comme ſi nous n'y conſiderions rien ſinon Dieu, & les choſes qui le regardent. En fin, quand cette haine qu'on porte à noſtre doctrine ne ſeroit point marque certaine & indubitable de ſa verité, ſi ſemble-t'il qu'il eſt

& de la bonté & de la prudence de ceux qui nous veulent attirer à eux, de s'empescher de nous donner les occasions que nous la prenions pour telle. Car tandis que nous le croirons ainsi, ce sera vn obstacle insurmontable à cette conuersion, laquelle ils font profession de vouloir procurer de toute leur puissance.

---

## CONCLVSION.

ICY ie prie le Lecteur de prendre en bonne part que ie donne la conclusion à cette Apologie, par quelques briefues reflexions sur les actions & les interests des Souuerains, dont les sujets professent diuerses religions : sur le deuoir des Magistrats inferieurs, à qui ils ont commis l'administration de la Iustice & de la Police en leurs Estats : & en fin sur la disposition des esprits des peuples, & sur leurs deportemens en ces professions differentes. Et pour ce qui est des Souuerains, comme ils sont quant à leurs personnes, Chrestiens, & quant à leur charge & à leur dignité, Potentats, aussi ont-ils sans doute & des considerations, &

des interests vn peu diuers, selon la difference de ces relations: mais que la prudẽce Politique & Chrestiẽne neantmoins, sçait fort bien accorder ensemble. En ce qu'ils font profession du Christianisme, non seulement ce n'est pas merueille s'ils s'affectionnent à l'auancement de la creance qu'ils ont embrassée, mais il semble que chacun se doit estimer obligé en sa conscience de le faire, & que c'est vn instinct de la pieté. Car puis qu'il y va du seruice de Dieu, ce n'est pas en estre zelateur que de ne le prouigner pas autant qu'on peut, selon la persuasion qu'on en a; & puis qu'il y va du salut de l'homme, ce n'est pas estre émeu de charité comme il faut, que de ne tascher pas de ramener au bon chemin ceux que l'on pense qui s'en égarẽt. Neantmoins ny ce zele ny cette charité ne les doit point porter entant que Chrestiens, au delà des termes de la douceur & de la raison, seules voyes cõuenables pour faire entrer la religion de Iesus-Christ dans la conscience des hommes. Ny luy ny ses Apostres n'y ont point employé le fer & le feu, & s'il est arriué que l'Euãgile qu'ils ont annoncé, ait esté cause dans le monde de quelques combustions, cela est arriué

par le vice de l'esprit humain, contre la nature de la doctrine de salut, & contre le dessein de son autheur & de ses Ministres. Entant qu'ils sont Princes & Potentats, ce n'est pas merueille non plus s'ils souhaittent que leurs sujets ne se bigarrent point en religions, & semble mesmes que leurs interests les y portent. Car leur gloire & leur grandeur consiste en l'entiere obeïssance de leurs sujets, en la tranquilité de leurs Estats, & en l'vnion des parties qui les composent. Or est-il trop ordinaire que la diuision des sentimens & des creances partage les affections, & n'y a point de si violente passion que celle qui s'allume dans la conscience. Quand donc la diuersité des sentimens passe en difference de factions, il est comme impossible que le Prince, tant par le mouuement de sa conscience, que par la profession qu'il fait exterieurement, ne se declare pour l'vn des partis contẽdans, & qu'ainsi il n'affoiblisse beaucoup, s'il ne perd mesme tout à fait le respect & l'obeïssance qu'il deuroit attendre de l'autre. C'est pourquoy tous Potentats s'opposent au commencement à toutes innouations, & nos Rois entre les autres, ou de leur propre mouuement, ou

par la ſuggeſtion de leurs Conſeils, ont employé tout ce qui ſe peut imaginer de rigueur, pour eſtouffer dans leur Eſtat la Reformation en ſa naiſſance. Enfin pourtant l'experience des choſes leur a donné d'autres inclinations. Car pource que les priſons, & les gibbets, & les feux, dont on s'eſtoit ſerui pour en arreſter le cours pendant le regne de François premier & de Henry ſecond, ne peurent empeſcher que noſtre doctrine ne gaignaſt dãs toutes les parties du Royaume, tellemẽt que l'Eſtat eſtoit alors partagé quaſi également, & que ſous le regne de François ſecond ny le mal heureux ſuccés de l'entrepriſe d'Amboiſe, ny la priſon du Prince de Condé, ny la continuation de la perſecution contre les autres, n'empeſcherent pas qu'ils n'allaſſent merueilleuſement multipliant, la Reyne Catherine de Medicis, & ceux qui gouuernoient l'Eſtat ſous la minorité de Charles, creurent qu'il valoit mieux conſentir à vne choſe que l'on ne pouuoit empeſcher, & donner quelque liberté à la ferueur d'vn zele abſolument inuincible. Ainſi fut fait l'Edict qu'on appella de Ianuier, par lequel ceux de la Religion eurẽt la liberté de leurs exercices dans les faux-

bourgs de toutes les villes, & generalement par tout où ils estoient en quelque nõbre considerable : de sorte qu'il s'en forma deux mille Eglises cõme en vn momẽt. En quoy la Reyne Catherine, & les Princes & Ministres de l'Estat firent sans doute ceder le zele de religion à la prudence politique, comme il est souuent absolument necessaire en telles occasions : & c'est chose qui n'est nullement desagreable à Dieu, quand on y est obligé par la necessité des occurrences. Car la Religion ne pouuant subsister sinon par la subsistence des Empires politiques, lors que les choses en sont venuës à tel point, que pour empescher le progrez de quelque innouation, on met toute la Republique en peril, il est & de la pieté & de la sagesse de ceux qui en ont le gouuernement en la main, de pouruoir à ce que l'vne ne s'estouffe pas enfin sous les ruines de l'autre. Et si on eust perseueré en cette bonne pensee, on eust espargné à l'Estat les espouuentables confusions des guerres ciuiles, qui l'ont mis à deux doigts de son tombeau. Mais l'ambition de quelques-vns, & l'effroy & l'impatiẽce des autres, & la suggestion des conseils de Rome notamment, ayant incontinent troublé le

repos de la France par l'infraction de cét Edict, & par les choses qui vinrẽt apres, on ne sçauroit dire quelles horreurs ont esté exercées de l'vn à l'autre parti par l'espace de plus de trente ans. Et nous nous fussions asseurément entr'exterminez, sinon qu'en fin Henry le Grand, de glorieuse & immortelle memoire, ayant reconquis son Royaume de la main de ses ennemis, termina ces calamitez par l'Edict de Nantes, & reünissant tous ses sujets sous son obeïssance, sans violenter la conscience d'aucun, esteignit autant que la prudence le permettoit, la semence de ces desordres. Ce qui luy reüssit si bien, que neuf ou dix ans de paix apres ces longues & continuelles desolations, remirent le Royaume en vn estat si puissant & si fleurissant, que quand cét incomparable Prince nous fut si mal-heureusemẽt rauy, il estoit non considerable seulement, mais redoutable à toute l'Europe. Sous le regne du feu Roy il est arriué quelques choses, qui ont deux ou trois fois interrompu le cours de cette felicité. Mais neantmoins diuerses considerations luy ont tousiours fait solennellement declarer, qu'il ne vouloit aucunement entamer la liberté que le Roy son

pere auoit donnée à ses sujets en ce qui est de leur religion, ny rien changer en l'establissement qu'il auoit fait par son Edict. Car premierement le Roy son pere l'ayãt fait *perpetuel & irreuocable*, & luy-mesme à son aduenemẽt, & depuis à diuerses fois, l'ayant confirmé comme tel, ainsi qu'il estoit Prince genereux, il a creu que la souueraineté independante de sa Couronne, & la puissance illimitée de sa Majesté ne le dispensoit pas de l'obligation de sa parole, & de ses promesses, en l'obseruation desquelles Dieu mesme met vne notable partie de sa gloire & de sa grandeur. Car bien qu'il soit infiniment plus esleué au dessus des Rois, que les Rois ne le sont au dessus de leurs sujets, & que quand il manqueroit aux conuentions de ses alliances, ses creatures pourtãt ne pourroient l'en tirer en iugement, si est-ce que plus il est grand, plus estime-t'il qu'il luy conuient d'estre iuste, & par consequent exact à l'execution de ce qu'il a promis, quãd vne fois il a engagé sa parole. Apres cela Henry le Grand ayant estimé qu'en l'obseruation de cette sienne ordonnance, *consistoit le principal fondement de l'vnion de ses sujets, de la tranquillité & du repos de son*

*Estat, & de son restablissement en sa premiere splendeur*, comme le Roy son fils estoit prudent, il a bien apperceu qu'il en estoit veritablement ainsi; & que le danger estoit euident, si l'on renuersoit ce fondement, de rejetter le Royaume dans les anciẽnes diuisions, & de l'exposer en proye à l'ambition estrangere. Enfin il auoit reconnu que le zele de religion, qui auoit porté ses predecesseurs, ou à n'accorder rien, ou à rompre les Edicts qu'ils auoient accordez aux Reformez, auoit apporté sans comparaison plus de dommage à la pieté en general, & mesmes en la religion qu'ils professoient, que d'affoiblissement & de diminution à celle qu'ils vouloiẽt esteindre. Car outre que chacun sçait que les guerres ciuiles produisent la licence & le débordement en la vie, & la profaneté & l'irreuerence aux choses diuines, & qu'en s'efforçant d'étouffer la religion d'autruy, on s'accoustume à mespriser la sienne propre: la Romaine n'estoit aucunemẽt pratiquée où les Reformez estoient les plus forts, & où ils ne l'estoient pas, si n'estoit-elle exercée sinon auec trouble & incommodité, par tout où ils pouuoiẽt porter le tumulte de leurs armes. Comme donc ce Prince

estoit

estoit singulierement deuotieux en sa creance, il a creu que pour le bien & l'auantage de l'Eglise Romaine, il falloit laisser cette liberté à la Reformée en son Royaume. Et nous voyons que depuis la Regence de la Reyne, le gouuernement de l'Estat roule toûjours dessus les mesmes maximes d'vn train égal : ce qui a maintenu les sujets du Roy en vne parfaite vnion, conserué l'obeïssance qu'ils doiuẽt à leur souuerain, & donné le moyen de continuer les grandes & glorieuses conquestes que le feu Roy auoit commencées. Quant à ce qui est des Magistrats inferieurs, il me semble qu'ils doiuent regler toute leur conduite en cet égard, par ces deux ou trois pensees. L'vne est, qu'ils doiuent presumer que si Dieu les auoit appellez pres de la personne des Rois, pour auoir part en leurs conseils, ils auroient les mesmes considerations que ceux qui ont les premiers conseillé ces Edicts, & qui maintenant encor les entretiennent. Ny les Potentats, ny leurs Ministres ne sont pas moins deuotieux qu'eux, & leur zele ne seroit pas moins vehement, si d'autres égards n'en temperoient l'ardeur & la violence. Puis donc qu'ils ont souffert que

ces raiſons d'Eſtat y apportaſſent de la moderation ; & que depuis que les choſes ont eſté ainſi eſtablies par l'authorité des loix publiques, ils ont eſtimé que leur foy y eſtoit engagée, & qu'ils ne la pouuoient violer ſans fleſtrir leur propre gloire, & ternir en quelque façon le luſtre de leur grandeur, les autres doiuent volontiers reueſtir les meſmes ſentimens, & ne prendre point à des-honneur de ſe conformer aux grands exemples. La ſeconde eſt, que comme ils ont deux relations, l'vne de Catholiques Romains ; ce qui regarde le ſeruice qu'ils penſent deuoir à Dieu ſelō leur profeſſion ; l'autre d'Officiers du Roy, ce qui concerne le ſeruice qu'il faut qu'ils luy rendent en l'adminiſtration de leurs charges : comme ces deux relations ſont fort diſtinctes, auſſi en doiuent-t'ils tres-ſoigneuſement diſtinguer les fonctions & les operations. Car quant à la premiere, qu'ils ayent à la bonne heure toute la ferueur de zele qui ſe puiſſe imaginer, & qu'ils eſcoutent les exhortations de ceux qui les y enflamment. Peut-eſtre que l'Eſprit de Dieu les illuminera quelque iour autrement, & quand ils ſeront autrement eſclairez, ils porteront cette vehemence de leur pieté

ſur d'autres meilleurs objets que ceux qu'ō leur preſente ordinairement, & dont ils tireront plus de conſolation pour leurs conſciences. Mais tant y a entant qu'ils ſont Catholiques Romains, ils ſont perſonnes particulieres, & par conſequent cette deuotion ne doit pas aller plus auant, ſinon d'oüir quant à leurs perſonnes les Meſſes bien diligemment, de vacquer aux Sermons aſſiduellement, d'aſſiſter aux Proceſſions auec ſoin, de communier le plus frequemment qu'ils pourront, & de pouruoir à ce qu'en leurs maiſons la meſme deuotiō regne entre leurs domeſtiques. Mais quant à la ſeconde, ils ne doiuent dans les fonctions qui en dépendent, regarder à autre choſe qu'à la volonté du Souuerain, comme elle eſt declarée en ſes Edicts, afin de s'y conformer exactement en toutes occurrences. Car quand il ne feroit point à preſupoſer que s'ils auoient eſté appellez au Miniſtere de l'Eſtat, ils ſe laiſſeroient conduire aux meſmes raiſons qui ont induit ces grands Rois à les nous donner, ce n'eſt pas à leurs Officiers à iuger des motifs qui les y ont portez, ny à pretendre de corriger par les mouuemens de leur pieté, les fautes que la prudēce Politique auroit

fait commettre contre la Religion Romaine. S'il y en a quelqu'vne en cette conduite, c'est aux Rois à en respondre deuant Dieu. Quant aux Magistrats inferieurs, lors qu'il faudra comparoistre en iugemēt deuant nostre Seigneur, pour rendre raison de leurs actions en cette qualité, on ne leur demandera pas s'ils ont esté grands zelateurs de la Foy de Christ; car cela regarde la relation qu'ils ont en qualité de personnes particulieres: mais s'ils auront esté fideles dispēsateurs de ce que le Prince leur a commis, pour rēdre la iustice à tous ses sujets, selō les regles qu'il leur en auoit données. En quoy s'ils ont plustost suiuy la suggestion de quelques-vns, dont le zele est inconsideré, seditieux & turbulent, que la volonté du Souuerain, comme elle est expliquée en ses loix, asseurément ils n'en remporteront point de contentement deuant le grand & vniuersel Iuge du mōde. La troisiesme finalement est, que les Officiers de Iudicature ne sont point installez en leurs charges qu'ils ne prestent serment solennel de iuger selon les Ordonnances des Rois, & de suiure leurs volontez en l'administration de la iustice en toutes choses. Or chacun sçait quelle est

l'obligation du ferment, & comment elle doit eftre abfolument inuiolable. Certes celuy qui fous pretexte de pieté enuers Dieu en ce qui regarde la Religion, viole le ferment qu'il a fait au Roy en ce qui eft de fon feruice & de la cōduite de fon Eftat, cettuy-là ne fert ny Dieu ny le Roy, & commet vn crime digne de punition, tant de la part de fon Souuerain en ce fiecle icy, que de celle du Souuerain des Souuerains en l'autre. Enfin, pour ce qui eft des peuples, ils ont auffi deux qualitez; l'vne de Chreftiens, & l'autre de fujets du Prince. Quant à l'vne, ils font obligez de viure conformément aux loix de Dieu, felon la connoiffance qu'ils en ont; quant à l'autre, ils font tenus de fe comporter conformément aux loix de l'Eftat, cōme elles y ont efté publiées. Puis dōc que les loix de Dieu font qu'ils deftrampent tout leur zele en debonnaireté & en charité, & que les loix du Prince font qu'ils repriment leurs paffions par la confideration de la paix commune, & par le refpect qu'ils doiuent à fa volonté, tant s'en faut que les paroles injurieufes, & les traittemens violents leur puiffent eftre permis, s'ils veulent auoir la loüange de bōs fujets & de bons François,

que mesmes ils ne sçauroient estre bons Chrestiens, s'ils ne bannissent de leurs cœurs toute auersion contre nous, & s'ils ne nous portent vne affection veritablement cordiale. Nous les en supplions donc tres-affectueusement, & les en conjurons par la bonté de Iesus-Christ, par les entrailles de sa charité, par la gloire de sa verité, par le precieux depost de sa paix, qu'il a laissé à ses Disciples autrefois, & par l'incomparable douçeur dont il leur a donné le patron en sa conuersation en la terre. Neantmoins si nous ne pouuons obtenir qu'ils se monstrent veritablement Chrestiens enuers nous par les effets de leur humanité, c'est à nous à nous efforcer de nous monstrer tels enuers eux par tous offices de charité, & par vne inuincible patience. Car nostre bon maistre nous a commandé que nous aimions nos ennemis, que nous benissions ceux qui nous maudissent, que nous fassions du bien à ceux qui nous haïssent, & que nous prïons pour ceux qui nous persecutent & nous courent sus. C'est ainsi qu'il dit que nous ferons voir que nous sommes enfans de nostre Pere qui est aux Cieux, & que nous representerons l'image de cette diuine

perfection de charité, dont il nous fournit l'exemple.

FIN.

---

## *APPROBATION.*

*Cette Apologie a esté veuë & approuuée par Messieurs de la Cantinaye & Vacher, Pasteurs des Eglises de Baugé & de l'Isle Bouchard, Commissaires ordonez pour les liures de Religion en cette Prouince.*

## TABLE.

*FIN.*